VENDREDI 21 AVRIL 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1728
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le désherbage, un sujet qui demande réflexion



Les restrictions d'usage de produits phytos complexifient le désherbage des cultures. Les agriculteurs doivent désormais aborder cette problématique avec une solide vision stratégique. Entre volonté d'obtenir des cultures propres et nécessité, parfois, de tirer le meilleur parti de certains couverts, de multiples solutions émergent. Un important colloque sur le thème est organisé en mai en Côte-d'Or. Mais ce souci du désherbage est permanent pour de nombreuses cultures, dès à présent.

Pages 10 et 11



PRODUCTIONS P.09
Élevages allaitants // Inséminer soi-même ses bovins.



Krone

DOSSIER P.12
Récolte de l'herbe // Les critères de choix d'une faucheuse frontale



Capture d'écran France 2

RURALITÉ P.20
Social // En quête d'assistants familiaux dans le milieu agricole

fendt.fr
FENDT

QUELQUES MACHINES DISPOS
Gamme fenaison Fendt :
Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !
Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage

BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 VACCINATION DES BLAIREAUX : UNE EXPÉRIMENTATION, MAIS PAS EN CÔTE-D'OR

.05 SYNDICALISME : LES JA DE LA NIÈVRE DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE

.06 PRÉFET DE L'YONNE : LA VOLONTÉ « D'ACCOMPAGNER ET SOUTENIR L'AGRICULTURE »

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 ÉVÈNEMENT : LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, LABORATOIRE D'IDÉES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 ÉLEVAGES OVINS : DES ADHÉRENTS MIS AU COURANT

.09 ÉLEVAGES OVINS : TOUT EST RENTRÉ DANS L'ORDRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 COLLOQUE : LE DÉSHERBAGE, UN INCONTOURNABLE À BIEN MAÎTRISER

.11 COLZA ET SCLÉROTINIA : INTERVENIR AU BON STADE

DOSSIER // MACHINISME

.12 SPÉCIAL RÉCOLTE DE L'HERBE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE : UN ICAUNAIS EN FINALE NATIONALE DANS LA CATÉGORIE JARDINS ET ESPACES VERTS

.19 YONNE TOURISME : QUELS PROJETS EN 2023 ?

RURALITÉ // SOCIAL

.20 MÉTIERS : LA CÔTE-D'OR EN QUÊTE D'ASSISTANTS FAMILIAUX DANS LE MILIEU AGRICOLE

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE POUILLY-EN-AUXOIS : ILS REMETTENT ÇA

.32 AVENTURE : GILLES DE BAERE, UN AGRICULTEUR À KOH-LANTA



// LE DESSIN

// EN BREF

LOA Lancement d'une consultation du grand public

Dans le cadre de l'élaboration du Pacte d'orientation et d'avenir agricoles, le ministère de l'Agriculture a lancé un questionnaire à destination du grand public, disponible jusqu'au 30 avril sur son site internet. Cela complète les travaux de concertation à l'échelle nationale, régionale et dans les établissements d'enseignement agricole, pour préparer ce Pacte ainsi qu'une loi d'orientation (LOA), explique un communiqué, ces textes étant prévus d'ici à l'été. Une question porte sur l'intérêt du *«maintien d'une agriculture forte»* (pour l'alimentation, la santé, les paysages, l'emploi, la biodiversité, etc.). Les Français sont interrogés sur les risques et opportunités du secteur (changement climatique, formation, place des agriculteurs dans la société, changements de mode de consommation, numérique, rémunération des agriculteurs…). *«Qu'êtes-vous prêts à faire pour faciliter les installations et transitions?»*, est-il demandé : payer un peu plus cher l'alimentation, augmenter la part de produits locaux, accepter une installation à 500 m de chez moi, flécher plus d'impôts vers l'agriculture, etc. Autre exemple de question : les ressorts face au changement climatique.

Syndicalisme FNSEA et JA tiendront un *«bureau commun»* avant la fin de l'année

«Nous avons prévu de planifier un bureau commun avec les Jeunes agriculteurs avant la fin de l'année», a annoncé le nouveau président de la FNSEA Arnaud Rousseau lors d'une conférence de presse le 13 avril. Outre le renouvellement des générations, sujet phare des JA, cette réunion commune traitera de *«l'ensemble des sujets»*, a-t-il précisé. Et de rappeler que les deux syndicats sont *«indépendants»*, mais ont *«des habitudes de travailler ensemble»*. Pour rappel, les JA disposent statutairement de trois sièges au conseil d'administration de la FNSEA. Dans un communiqué du 13 avril, les JA saluent l'élection de M. Rousseau et l'appellent à *«poursuivre le travail de collaboration exigeant et constructif entre nos réseaux»*. Le syndicat jeune indique vouloir *«travailler main dans la main»* avec la FNSEA sur plusieurs sujets: modèles agricoles *«plus résilients, durables et attractifs»*, renouvellement des générations, rémunération des agriculteurs, changement climatique, élections des chambres d'agriculture de 2025.

Installation La Cour des comptes propose d'ouvrir la DJA aux plus de 40 ans

Dans un rapport sur la politique d'installation et de transmission, la Cour des comptes a proposé le 12 avril d'ouvrir la DJA (Dotation jeunes agriculteurs) aux plus de 40 ans. La prise en compte de profils de néo-agriculteurs plus âgés *«nous apparaît en effet nécessaire parce qu'elle correspond à des réalités sociologiques qu'il serait absurde d'ignorer»*, a déclaré le premier président Pierre Moscovici devant la commission des Finances du Sénat. *«Oui, il y a de plus en plus (de candidats à l'installation) de plus de 40 ans (...) pour autant ils bénéficient de très peu d'aides, ce qui les place dans une situation moins favorable que d'autres»*, a-t-il souligné en présentant le rapport de la Cour. Et d'estimer qu'il fallait *« remédier »* à ce *«couperet d'âge»*. Un tiers des installations concerne les plus de 40 ans, qui ne peuvent prétendre qu'à 9 % des aides publiques, d'après le rapport. Les Sages recommandent plus globalement une politique consistant à *«ouvrir à la diversité des agriculteurs et des modèles agricoles»*. Il s'agit pour cela de conditionner la désignation des structures chargées du programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission *«à l'engagement de nouer des partenariats représentatifs des divers modèles agricoles»*.

// EN IMAGE

Texas 18 000 vaches périssent dans un gigantesque incendie

Pas moins de 18 000 vaches ont péri le 13 avril dans l'incendie d'une exploitation laitière près de Dimmitt (Texas) à environ 560 km au nord-ouest de Dallas. Selon les premières constatations, le système d'évacuation du fumier de cette ferme-usine aurait été en surchauffe. Le méthane aurait pu ainsi s'enflammer, exploser et alimenter l'incendie qui s'est répandu dans tout le bâtiment, asphyxiant les milliers d'animaux. Les premières images recueilles sur les réseaux sociaux montrent de gigantesques fumées noires sortant des stabulations. *« Il s'agit de l'incendie de ferme le plus meurtrier pour le bétail de l'histoire du Texas »* ont déclaré les autorités du Texas, dans un communiqué. Une enquête a été ouverte. Un ouvrier agricole, évacué par les pompiers, a été blessé.



Une partie du bâtiment avant l'incendie

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INTERVIEW

« La force de la FNSEA, c'est d'être un tout ! »

Arnaud Rousseau a été élu président de la FNSEA le 13 avril. Cet agriculteur de Seine-et-Marne de 49 ans est aussi président du groupe Avril, de la FOP, et maire de son village de Trocy-en-Multien.



FNSEA

Arnaud Rousseau entame un mandat d'une durée de trois ans.

Quelle est votre réaction à la suite de cette élection ?

Arnaud Rousseau : *«Je tiens à remercier mes pairs de la confiance qu'ils m'accordent en me confiant la présidence pour les trois prochaines années. J'ai également une pensée pour ma famille, mon entourage et toutes celles et ceux qui m'ont accompagné depuis le début de mon engagement à la Fop et à la FDSEA77. Je mesure la grande responsabilité qui s'attache à ce mandat, que je prends à bras-le-corps avec conviction mais aussi humilité. Les adhérents peuvent compter sur moi pour dignement porter les intérêts de la FNSEA, faire entendre leur voix, et préparer l'avenir de notre agriculture dans toute sa diversité».*

On vous compare beaucoup à Xavier Beulin, passé lui aussi par la FNSEA, la Fop, Avril… Qu'en pensez-vous ?

A.R. : *«J'ai eu la chance de côtoyer Xavier Beulin, c'est grâce à lui que j'ai fait mes débuts dans le syndicalisme agricole, en rejoignant la Fop dès 2005. Je comprends que la comparaison soit tentante mais nos parcours et nos personnalités sont différents. À 49 ans, j'ai la chance d'avoir encore mes parents. Ils m'ont accompagné, conseillé, orienté quand j'ai choisi ce métier et me suis installé en 2002. C'est structurant dans la construction d'un parcours de vie. Xavier, lui, n'a pas eu cette chance. Autre exemple : je n'ai pas été président de Chambre d'agriculture, et lui n'a pas été maire d'une commune. Je pourrais multiplier les exemples…»*

Comment vous êtes-vous préparé à votre nouvelle fonction ?

A.R. : *«Je suis engagé dans le syndicalisme agricole depuis 2005. J'ai exercé les fonctions de secrétaire général puis de président de la FDSEA de Seine-et-Marne, avant de devenir administrateur de la FNSEA en 2014. Il existe tout un processus de maturation pour comprendre les enjeux de production et de territoires : c'est ce qui permet de dialoguer et d'aboutir à un consensus qui engage. Plus encore lorsque l'on défend un syndicalisme à vocation économique. Le passage de témoin entre Christiane Lambert et moi-même s'est fait dès le mois de février : elle m'a associé à sa fonction, aux prises de décisions, aux rendez-vous de premier plan comme celui avec le Président de la République avant le Salon de l'agriculture et aux rendez-vous réguliers avec le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire».*

Craignez-vous que vos actions alimentent la vision d'une FNSEA « productiviste » ?

A.R. : *«« Production » et « productivisme » sont deux concepts bien distincts. Préserver et développer nos capacités de production est essentiel pour l'agriculture française et européenne. Malgré les nombreuses alertes que la FNSEA et d'autres organisations, comme le Copa, ont lancées, nous sommes devenus de plus en dépendants des pays tiers. En France, la moitié des poulets que nous mangeons est importée, nous dépendons des pays européens et des pays tiers pour une grande partie de nos fruits et légumes. Notre production et notre filière sucrières sont mises à mal en raison de décisions politiques qui se sont révélées incohérentes, en créant d'importantes distorsions de concurrence. Je pense qu'il faut faire mieux comprendre à la société tous les efforts qui ont été réalisés. Il est possible de concilier production et transition agroécologique ! Ce chemin de cohérence et d'exigence existe, j'en suis convaincu. Nous le portons à la FNSEA, avec la conviction que ce n'est pas dans la décroissance que nous gagnerons notre salut économique, social et environnemental».*

Comment allez-vous conjuguer votre mandat de président de la FNSEA avec les autres (maire, président du groupe Avril, de la Fop) ?

A.R. : *«Mes fonctions chez Avril sont indissociables de mon engagement syndical et de ma vision d'un syndicalisme à vocation économique. C'est parce que je suis agriculteur et administrateur de la Fop que je siège chez Avril en tant que représentant des producteurs agricoles. Ces fonctions sont complémentaires et constituent même un atout au service de notre projet. Mon mandat me permet d'être en prise directe avec les réalités du terrain sur toute la chaîne de valeur, du champ à l'assiette. Ma fonction de président du Conseil d'administration d'Avril est un mandat non opérationnel. En tant que premier représentant du monde agricole, mon rôle est de veiller à préserver l'héritage des fondateurs, tout en garantissant le développement du groupe».*

> ***« Il est possible de concilier production et transition agroécologique ! Ce chemin de cohérence et d'exigence existe, j'en suis convaincu ».***

Ne craignez-vous pas de passer pour le représentant des agro-industries ?

A.R. : *«On ne devient pas président de la FNSEA avec des craintes, mais avec un projet et une vision. D'abord, je suis agriculteur, et c'est à ce titre que j'ai été élu président de la FNSEA. Je suis installé depuis 2002 sur la ferme familiale de 339 hectares, exploitée en grandes cultures depuis cinq générations. J'y ai développé les légumes de plein champ et l'irrigation. Avec ma femme, elle aussi agricultrice exploitante, et quatre salariés, nous valorisons près de 700 hectares de cultures en Île-de-France. Je suis fier de la réussite de nos fermes. Ensuite, je rappelle qu'au sein de la FNSEA, les décisions sont prises de façon collective : seul le Conseil d'administration est souverain. C'est lui qui détermine les orientations à prendre, en tenant compte des hommes, des productions, des territoires. La force de la FNSEA c'est d'être un tout !»*

Quel président serez-vous ?

A.R. : *«Je serai d'abord au service des adhérents. Un président de terrain, qui va à leur rencontre et est à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs difficultés. Je veux rassembler autour d'une vision partagée et d'un collectif dans lequel la place des femmes et des hommes est primordiale, de même que celle des territoires, et où il faut cultiver le goût d'entreprendre. Je serai un président qui fixe le cap, qui s'entoure et qui délègue en confiance. Je resterai attentif et connecté au réseau, parce que l'unité sera notre premier atout pour faire front et arrêter le déclassement de notre agriculture. Je m'inscrirai dans la tradition réformatrice de notre syndicat, et engagerai la réflexion collective sur une nouvelle gouvernance plus moderne, plus agile, plus collégiale et ancrée dans les territoires. J'ai déjà quelques pistes de réflexion, et les partagerai au Conseil d'administration lors de son prochain séminaire. Je serai un président responsable et exigeant vis-à-vis des Pouvoirs publics».*

Comment envisagez-vous votre rôle face aux politiques français et européens ?

A.R. : *«Je serai un interlocuteur responsable et exigeant. En tant que corps intermédiaire, nous devons savoir garder nos distances, c'est la garantie de notre indépendance. Il nous faut savoir instaurer un rapport de force avec celles et ceux qui nous gouvernent à Paris et à Bruxelles. Les belles paroles restent trop souvent lettre morte : je m'attacherai à ce qu'elles se traduisent en actes, car c'est de cela dont les agricultrices et agriculteurs ont besoin aujourd'hui ! Nous attendrons des décisions qui traduisent une ambition politique forte pour l'avenir de notre agriculture. Nous serons à la manœuvre pour rechallenger Farm to Fork : je partage une partie de ses objectifs agro-environnementaux, mais j'estime qu'il ne doit pas être facteur de décroissance pour l'agriculture française et européenne».*

Quels sont vos chantiers prioritaires à court et moyen terme ?

A.R. : *«A court terme, les sujets sur lesquels je souhaite avancer sont la mise en œuvre de la nouvelle PAC, la directive « émissions industrielles » (IED), les accords commerciaux internationaux, et notamment Mercosur. C'est aussi la préservation de nos moyens de production : l'accès aux phytosanitaires, le stockage de l'eau. N'oublions pas la stratégie nationale bas carbone avec ses conséquences pour la pérennité de l'activité de nos éleveurs et de l'élevage français. À moyen terme, la FNSEA devra se pencher sur la préparation du cadre européen pour 2024, avec les élections européennes en ligne de mire. Il nous faut conserver des relais d'influence au Parlement européen pour infléchir les politiques européennes : elles sont parfois mal ficelées et incomprises par nos agriculteurs. À plus long terme, il nous faut soutenir la souveraineté agricole française et européenne, et donc aborder les enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique. Il y a urgence à accélérer notre travail sur le renouvellement des générations. Enfin, il nous faut écrire un nouveau pacte avec la société française pour ancrer la compréhension de la nécessaire cohérence entre trajectoire agricole et attentes alimentaires, environnementales, économiques de nos concitoyens… et inscrire l'agriculture comme solution aux défis actuels».*

Quel chantier placez-vous sur le haut de la pile ?

A.R. : *«Notre premier défi est celui du revenu, que nous devons garantir à chaque agriculteur pour assurer la pérennité de nos métiers et donc de notre agriculture. Comment, sinon, attirer des jeunes et des nouveaux profils pour prendre la relève de nos 166 000 collègues qui partiront à la retraite d'ici 10 ans ? Le renouvellement des générations est une question cruciale. Préparer l'avenir, c'est aussi travailler à celui de notre syndicat, en veillant à l'émergence de nouveaux visages, avec, notamment plus d'élues dans notre réseau, à l'image de la féminisation de nos métiers».*

Propos recueillis par Christophe Soulard



// VACCINATION DES BLAIREAUX

21

Une expérimentation, mais pas en Côte-d'Or

Le ministère de l'Agriculture lance une expérimentation pour vacciner les blaireaux et limiter les risques des contaminations de la tuberculose bovine. Les tests ont débuté en Nouvelle-Aquitaine. La Côte-d'Or, elle, devra patienter au moins trois ans.



Les vaccins injectables donnent de bons résultats en Angleterre. En Côte-d'Or, des tests par voie orale n'avaient pas été concluants il y a trois ans.

Mi-figue, mi-raisin : la réaction de Jean-Luc Chevalier, président du GDS de Côte-d'Or, est assez mitigée à la lecture du communiqué du ministère de l'Agriculture daté du 5 avril, annonçant le lancement d'une expérimentation de vaccination des blaireaux pour lutter contre la tuberculose bovine. *« Sur le fond, c'est une très bonne chose, la profession militait pour un dispositif de ce type depuis plusieurs années. Mais je suis particulièrement déçu que ces travaux ne soient menés chez nous, en Côte-d'Or, alors que nous nous étions positionnés sur ce dossier en envoyant notre propre candidature ».*

La mort ou un BCG

La région Nouvelle-Aquitaine (plus particulièrement le département de la Dordogne qui enregistre bon nombre de foyers) accueille cette expérimentation pendant trois ans. À la fin de cette période, le dispositif pourra être étendu *« à l'ensemble des zones contaminées »*, comme l'indique ce même communiqué. En pratique, les blaireaux piégés dans des cages font l'objet d'un test de dépistage sérologique par prise de sang : les positifs sont aussitôt éliminés, les négatifs sont vaccinés avec le vaccin bilié de Calmette et Guérin (BCG, le même vaccin utilisé en santé publique humaine). Ces travaux sont coordonnés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Patienter et piéger

Jean-Luc Chevalier invite les côte-d'oriens à *« prendre leur mal en patience »* tout en continuant de piéger des blaireaux dans la zone *« historique »* : *« cette vaccination nous aurait permis d'avancer plus rapidement, c'est certain. Cette pratique semble déjà faire ses preuves en Angleterre, il y a de quoi être optimiste. Cela limitera les risques de diffusion de la maladie et de contaminations des bovins. Oui, en attendant, nous allons continuer le piégeage pour réguler la population de ces animaux vecteurs de la maladie ».* Le président du GDS rappelle qu'une vaccination orale avait déjà fait l'objet de tests dans le département : *« ils n'avaient malheureusement pas été concluants. Nous avions logiquement abandonné cette piste ».*

Des moyens à trouver

Cette expérimentation, accompagnée d'une enveloppe de 250 000 euros, vise à évaluer ses différents coûts et la logistique nécessaire pour la mener à bien. Cette phase de test permettra d'anticiper les futures opérations à l'échelle nationale. Dans tous les cas, d'importants moyens devront être mis en place, comme l'indique Gilles Rabu, technicien au GDS21 : *« l'opération est très gourmande en main-d'œuvre, des louvetiers et piégeurs seront réquisitionnés. Cette vaccination injectable est pour moi prometteuse, le jeu en vaut la chandelle : elle permettra d'agir sur le vecteur faune sauvage. Comme tout vaccin, l'idée sera de réduire les symptômes de l'animal qui tombera malade : ses excrétions seront limitées, tout comme la probabilité de contaminer ses congénères. Le risque zéro n'existe jamais, un peu comme le Covid… ».*

AG

// BOVINS ALLAITANTS

21 71

Rencontres de terrain autour de l'engraissement à l'herbe

Trois rencontres sur le terrain se tiennent prochainement en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or. Des éleveurs témoigneront à chaque fois sur l'engraissement « très économique » de leurs bovins.

Le prix de l'aliment complet affiche 400 euros/la tonne. Celui de l'herbe (en comptant les fermages, l'entretien et les clôtures) ne dépasse pas 50 euros/t. *« Il n'y a vraiment pas photo »*, souligne Matthieu Javelle, technicien à la Chambre d'agriculture, qui rappelle que les valeurs alimentaires de ces deux produits sont proches les unes des autres, à condition que l'herbe soit bien sûr pâturée au meilleur moment. *« L'économie à réaliser est considérable, c'est tout l'intérêt de l'engraissement à l'herbe par le biais du pâturage tournant que nous étudions lors de notre nouvel événement. Cette méthode nécessite une bonne maîtrise technique. Quelques paramètres, dont l'état d'engraissement à la mise à l'herbe, vont impacter les croissances au pâturage »*, ajoute le conseiller.

Tout à y gagner

Les *« Cafés allaitants de Bourgogne-Franche-Comté »* ont déjà commencé avec des vidéos sur internet et un webinaire qui a réuni une cinquantaine de personnes. *« Des premiers résultats zootechniques ont été présentés. Ces rencontres sur le terrain seront une nouvelle étape de ce projet organisé par la Chambre régionale, les Chambres départementales de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ainsi qu'Alsoni Élevage. Rien ne vaut des échanges sur le terrain pour faire passer des messages ! »*, poursuit le technicien. L'engraissement à l'herbe n'a jamais été autant d'actualité selon ce dernier : *« l'idée est de valoriser au maximum les prairies permanentes pour assurer la finition de ses bovins, avec des coûts très intéressants. L'intérêt économique est certain, encore davantage dans le contexte actuel… Le jeu en vaut la chandelle, d'autant plus que les filières et la Pac incitent les éleveurs à aller sur des animaux gras. Avec la baisse des effectifs bovins, le chargement a lui aussi tendance à baisser, ce qui laisse place à des opportunités pour le pâturage tournant ».*

Sur l'agenda

Jeudi 27 avril, le rendez-vous sera donné au Gaec Dubrion à Ciry-le-Noble en Saône-et-Loire (contact : Sarah Besombes au 06 19 04 82 54). L'EARL Gevrey (Dracy-Saint-Loup, 71) recevra la journée du 4 mai (contact : Véronique Gilles au 06 75 35 17 44). Le troisième rendez-vous se tiendra en Côte-d'Or, jeudi 11 mai, chez Benoît Boudier à La-Roche-en-Brenil (contact : Matthieu Javelle au 06 85 23 36 85). Chaque rencontre débutera à 14 heures, la participation est libre et ne nécessite aucune inscription. Cette série de trois visites sera renouvelée environ un mois plus tard pour apprécier l'évolution des animaux et des prairies. Les dates seront prochainement communiquées.

AG



Une herbe de qualité peut facilement atteindre 1 UF, avec un taux de protéines qui peut dépasser les 20 % : elle n'a rien à envier à certains aliments ! Le GMQ atteint parfois 1,5 kg.

// SYNDICALISME

Les JA de la Nièvre dans une logique territoriale

Relance de la mobilisation sur des cantons, souci d'une présence plus forte auprès de certaines collectivités : à l'occasion de leur assemblée générale, les JA 58 ont montré que se faire entendre est plus que jamais d'actualité.

Des JA qui se relancent et reconstituent une organisation sur un canton, ça fait toujours du bien ! C'était le cas, le 14 avril, à l'occasion de l'assemblée générale des JA de la Nièvre, à Monceaux-le-Comte. Les deux co-présidents de l'organisation syndicale, Simon Gauche et Benjamin Maillault, se sont réjouis de la relance de l'organisation sur le canton de Donzy-Pouilly-sur-Loire-Cosne-sur-Loire, emmenée par Thibault Coutant et Bastien Ravery. Le signe d'une mobilisation accrue de jeunes agriculteurs témoigne d'une vitalité, mais aussi, en creux de la prise de conscience des enjeux qu'il faut affronter. Celui de la valeur ajoutée à retrouver sur les exploitations a d'ailleurs fait l'objet d'une table-ronde sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro. Mais, de manière plus générale, les JA doivent aussi composer, comme n'importe quel agriculteur, à la hausse des charges constatée depuis plus d'un an, et donc à la nécessité de renforcer leur modèle économique. Ceci dans un cadre très évolutif, notamment pour ce qui concerne la Dotation jeune agriculteur (DJA) dont la gestion échoit désormais aux services de la Région et la transition dans ce domaine, on le sait, n'est pas sereine.

Effort permanent

Après six mois de co-présidence, Simon Gauche et Benjamin Maillault retiennent en tout cas l'important travail réalisé pour renouer un lien régional qui avait été malmené, mais aussi avec les différents cantons nivernais. Simon Gauche décrit le travail accompli pour relancer l'activité dans certains cantons mais c'est un effort permanent pour maintenir vivace l'esprit de mobilisation. *« Mobiliser les jeunes, c'est compliqué,* conviennent les deux présidents. *Il faut du temps, et quand on est jeune et que l'on vient de s'installer, il peut être difficile de libérer le temps nécessaire. Notre co-présidence est une forme de réponse apportée à ces difficultés »*. Quoi qu'il en soit, après 6 mois de fonctionnement en tandem, Simon Gauche et Benjamin Maillault sont satisfaits de la manière dont ils parviennent à se combiner. Reste à renforcer l'équipe globale des JA 58. Ils rejoignent aussi Florent Point, également nivernais et président des JA Bourgogne-Franche-Comté (BFC), sur la nécessité pour les jeunes agriculteurs d'être plus présents auprès des communautés de communes, échelon décisionnel qui prend de plus en plus de poids dans le fonctionnement des collectivités. C'est là aussi, pour eux, que la voix des JA doit se faire entendre, en particulier sur des problématiques qui les concernent telles que l'eau ou le foncier.

« Se faire entendre à tous les niveaux »

Prendre la parole, les deux co-présidents savent faire lorsque c'est nécessaire : le 3 avril dernier, à l'occasion de la visite dans la Nièvre du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau, ils avaient obtenu de s'entretenir longuement avec lui de certaines problématiques propres au département. *« On doit se faire entendre à tous les niveaux,* reprend Benjamin Maillault, *pour être sûr d'avoir un poids plus important, aux yeux de tous nos interlocuteurs »*.

L'assemblée générale aura permis de dresser le bilan des activités de l'année écoulée, souvent festives, avec les jeux inter-JA, ou des finals de labours. Par ailleurs, Florent Point est aussi intervenu sur différents sujets d'actualités, notamment le pacte de Loi d'orientation agricole, lancé en septembre dernier à l'occasion des Terres de Jim. *« Le projet de loi,* soulignait le président des JA BFC, *devrait se concrétiser cet été ou, au plus tard, à l'automne »*.

Pour Florent Point, il importe également que les JA préparent leur installation en intégrant dès le départ les aléas climatiques. Il a annoncé l'ouverture, mi-mai, d'un nouvel appel à projets dans le cadre du Plan de compétitivité et d'amélioration des exploitations (PCAE), sans oublier que pour d'autres dossiers du même type, lancés plus tôt par des JA porteurs de projet, des problèmes de gestion restent encore à résoudre.

Berty Robert



A la tribune, pendant la prise de parole de Florent Point, président de JA BFC, de gauche à droite : Grégoire Bazot, trésorier des JA 58, Cédric Bernier, secrétaire, et les deux co-présidents, Benjamin Maillault et Simon Gauche..

Un hommage rendu à Marie-Agnès Michot

Dans le cadre de l'assemblée générale des JA de la Nièvre, et à l'initiative de Sandra Germain, suppléante du député Patrice Perrot, une minute de silence a été observée à la mémoire de Marie-Agnès Michot. Cette agricultrice du département, également maire du village de Limanton, est décédée dans un accident de la route survenu le 7 avril.

// FORMATION

Face au défi de l'installation, le CFPPA de Challuy comble un vide

L'établissement vient d'enrichir son offre pédagogique à destination des adultes avec la mise en place d'un BPREA. Une formation apte à accompagner les porteurs d'un projet d'installation en agriculture.



Face aux départs en retraite qui s'annoncent dans les prochaines années, l'agriculture nivernaise se doit de préparer l'avenir. C'est la raison d'être de ce nouveau BPREA dans la conception duquel la Chambre d'agriculture a été associée.

Le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) pour adultes, de Challuy, près de Nevers, propose une nouvelle formation en Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA), diplôme de niveau 4. Financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), cette nouvelle formation permet d'accompagner des porteurs de projet en agriculture. Elle vient aussi compléter l'offre du CFPPA qui propose un CAP agricole dans les domaines des polycultures-élevages et du maraîchage. La création de cette formation découle d'un travail mené en commun depuis deux ans avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et son service Installation. Au-delà du fait que cette offre manquait sur le territoire, le départ en retraite de 50 % des agriculteurs d'ici 5 à 10 ans représente un enjeu crucial auquel il faut apporter des réponses. La formation peut permettre d'accompagner les projets d'installation avec l'aide de la profession. L'installation dans le domaine agricole est une aventure complexe et peut se transformer en échec si le projet n'est pas bien appréhendé. Les candidats du CFPPA ont tous et toutes un projet d'installation pour lesquels l'acquisition d'une formation solide est donc cruciale.

Une offre enrichie

Cette action de formation est soutenue par la Chambre d'agriculture afin de faire le lien avec la démarche d'installation. Le public concerné est relativement jeune car il faut avoir moins de 40 ans pour bénéficier de la Dotation jeune agriculteur (DJA). L'offre du CFPPA de Challuy complète celle déjà existante sur l'établissement avec la possibilité d'obtenir un BPREA par la voie de l'apprentissage. Malgré l'importance de conserver un tissu agricole sur le territoire nivernais, les vocations se font de plus en plus rares. Chaque année, l'établissement de Challuy constatait qu'il était confronté à des demandes en ce sens, alors qu'il n'avait pas d'offre à proposer en face. Ce n'est désormais plus le cas. Il est important de rappeler qu'il reste des places dans cette formation pour des demandeurs d'emploi ou des candidats qui souhaitent valider certains blocs de compétences. Il est aussi possible de suivre le BPREA jusqu'au 7 décembre ou d'intégrer le prochain CAP agricole qui s'étalera du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024. Alors n'hésitez plus et contactez le CFPPA de Challuy au 03 86 21 66 08.

Berty Robert



// PRÉFET DE L'YONNE (2/2)

La volonté « d'accompagner et soutenir l'agriculture »

Lors de sa première année comme préfet de l'Yonne, Pascal Jan a mis un point d'honneur à soutenir le monde agricole. À travers l'écoute de ses problématiques conjoncturelles et climatiques, à travers des aides financières suite aux aléas climatiques, mais aussi avec le soutien de projets, notamment ceux en lien avec l'adaptation au changement climatique. Autant de points abordés lors du second et dernier volet de l'entretien que le préfet de l'Yonne nous a accordé.



Préfecture de l'Yonne

Pascal Jan, préfet de l'Yonne (au centre) aux côtés de Julie Colin, procureure de la République de Sens (à gauche) et d'Hugues de Phily, procureur de la République d'Auxerre (à droite), lors du dernier Colden.

De l'écoute et du soutien. C'est comme cela que l'on pourrait qualifier l'action de Pascal Jan, préfet de l'Yonne, envers le monde agricole. Et lors de sa première année comme préfet, le moins que l'on puisse dire, c'est que de l'écoute et du soutien, les agriculteurs en ont eu besoin.

Si une indemnisation ne remplacera jamais une récolte, il est toutefois à noter qu'en 2022, les aides attribuées à l'agriculture icaunaise ont atteint des montants records. À commencer par les calamités agricoles, dont le caractère a été reconnu pour les épisodes de gel de 2021 (ces indemnisations ont été versées en 2022, ndlr) : 7 millions d'euros pour la viticulture, 400 000 euros pour l'arboriculture et 175 000 euros pour l'apiculture (chiffres de la DDT de l'Yonne). Un caractère de calamités agricoles qui a aussi été obtenu pour la perte de fourrage suite à la sécheresse de 2022.

En 2021 cette fois, des fonds d'urgence ont aussi été versés suite à ces mêmes aléas climatiques à hauteur de 200 000 euros pour l'arboriculture, 85 000 euros pour la viticulture et 40 000 euros pour les betteraves.

Des aides suite aux aléas climatiques, mais aussi des aides suite aux crises économiques, avec un accompagnement exceptionnel (toujours en 2022) de la filière porcine à hauteur de 500 000 euros suite à la crise porcine. Sans oublier une autre aide financière de 600 000 euros pour tous les élevages de l'Yonne confondus, à cause des conséquences de la guerre en Ukraine sur l'alimentation animale.

Pour Pascal Jan, préfet de l'Yonne, « *répondre aux coups durs, c'est aussi pour l'État garantir la pérennité de l'activité agricole* ».

Le soutien de projets

Une aide qui passe également par l'accompagnement de projets, notamment ceux en lien avec l'adaptation au changement climatique. « *La question du changement climatique pour les agriculteurs ne doit pas simplement être vue en termes de moyens mais avant tout en termes de comportements. L'idée, avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, est de penser les comportements des agriculteurs au sens large du terme, avec les ressources dont ils ont besoin, notamment l'eau et l'énergie* », indique Pascal Jan.

Ainsi, au niveau national cette fois, un nouveau plan de relance a été mis en place par France AgriMer. On y retrouve le volet « aide aux investissements pour l'acquisition de matériels en exploitation pour la protection contre les aléas climatiques ». Celui-ci, ouvert le 13 février et qui devait s'étendre jusqu'au 31 décembre 2023, est déjà clôturé, victime de son succès (l'enveloppe a été entièrement utilisée). Cette aide a pour objectif de subventionner du matériel de protection contre le gel, la grêle, la sécheresse ou encore le vent, les cyclones voire les tornades, avec une subvention maximum de 40 000 euros hors taxes pour les exploitants (pour les Cuma, cela peut aller jusqu'à 150 000 euros d'aides hors taxes). L'enveloppe globale pour cette aide était initialement de 80 millions d'euros, abondée de 40 millions d'euros, pour porter son total à 120 millions d'euros pour cette aide.

Pour le préfet de l'Yonne, cela traduit la volonté de l'État d' « *accompagner et soutenir l'agriculture, mais aussi d'orienter vers des comportements vertueux, pour l'économie des agriculteurs mais aussi pour le territoire* ».

Un accompagnement jusqu'à Paris

L'accompagnement du préfet pour le monde agricole s'est aussi traduit sur le terrain lors de cette première année. Dans les fermes icaunaises et jusqu'à Paris, il y a participé à son premier salon de l'agriculture. « *C'était une première tout court pour moi, pas seulement en tant que préfet* », rit-il. « *Je trouvais qu'en tant que préfet d'un département rural, ma place devait être au salon de l'agriculture, pour rencontrer les producteurs de l'Yonne et plus largement ceux de la Bourgogne Franche-Comté* », confie-t-il. « *Je pense que c'est une marque d'attention de la part de l'État au monde de l'agriculture, au-delà de l'action quotidienne et des visites que j'ai pu faire sur leurs exploitations. En somme, c'est prolonger l'action que je mène avec les services sur le territoire, dans un lieu à la fois symbolique, avec une vitrine pour l'agriculture française. Cela témoigne de l'attention de l'État pour une économie qui compte* ».

Christopher Levé

LE CHIFFRE

124 M€

C'est le montant total des aides PAC versées pour l'Yonne en 2022. Cela comprend les aides à la surface, les aides pour la conversion à l'AB, les MAEC, les aides couplées végétales et les aides à l'assurance récolte (chiffre de la DDT de l'Yonne).

Le Colden, où en est-on ?

Pour renforcer la préservation de l'environnement dans l'Yonne, Pascal Jan (préfet de l'Yonne) et Hugues de Phily (procureur de la République d'Auxerre) ont inauguré en octobre dernier le Colden (comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale). Ce comité s'est à nouveau réuni le mardi 4 avril. « *Nous avons défini des axes prioritaires, à la fois dans la politique pénale mais aussi en amont pour voir comment nous, les services de contrôle administratifs, nous pouvions soutenir les actions pénales de l'environnement* », **informe Pascal Jan. Ces axes prioritaires pour 2023 sont l'eau, les déchets (notamment les dépôts sauvages) et les règles relatives à l'urbanisme.** « *Cela ne veut pas dire que rien n'est fait pour les autres items (huit volets composent la stratégie nationale de contrôle dans le cadre du Colden : la gestion quantitative de la ressource ; la préservation des milieux aquatiques ; la police de la pêche ; la police de la chasse ; les espèces protégées et leurs habitats ; la qualité de l'eau ; la sécurité publique et la prévention des inondations ; les espaces naturels, les habitats et le patrimoine)* ».

Selon le préfet, « *en faisant une politique pénale sur ces trois priorités, c'est aussi engager une politique pédagogique pour ceux qui sont en infraction. L'idée est d'avoir une action cohérente, à la fois administrative, pénale, préventive, informative et formatrice. Le but n'est pas de punir, mais de sensibiliser, de responsabiliser et d'agir en conséquence. La volonté est d'agir en amont plutôt qu'en aval. C'est aussi d'ancrer dans les consciences des Icaunais que l'environnement doit être une priorité de chacun, tous les jours* ».

// ÉVÈNEMENT

La transition agroécologique, laboratoire d'idées

La Croisée des Champs, organisée à Bretenière le 25 avril, permettra à la fois d'imaginer les réponses agricoles face aux enjeux climatiques, d'usage de l'eau, ou de captation de carbone, et d'illustrer ce qui se fait déjà. Frédéric Imbert, président du pôle Agronov à l'origine de l'évènement, revient sur ce que peut apporter ce rendez-vous.



Frédéric Imbert, président du pôle Agronov: *« Nous voulons montrer comment la transition agroécologique s'inscrit dans un cadre plus global en lien avec les attentes sociétales et les grands enjeux environnementaux ».*

> *« Nous voulons apporter des éléments de réflexion sur la manière dont on peut affronter les grands enjeux du moment et montrer comment, avec le réseau que nous avons bâti, nous pouvons apporter des réponses »*

Dans quel cadre s'inscrit La Croisée des Champs ?

Frédéric Imbert : *« En 2016, les fondateurs du pôle Agronov ont réfléchi à la vocation de la structure. L'un des objectifs qui avait alors été fixé était de servir d'accélérateur à la transition agroécologique. Un gros travail de concertation a été mené, pendant deux ans, afin de voir ce qui était à faire mais aussi de faire un point sur l'existant dans ce domaine. Le but n'était pas de répondre aux attentes qui pouvaient s'exprimer « au fil de l'eau » mais plutôt de définir un cadre et des orientations stratégiques. Au-delà des questions de transition agroécologique, on se place aujourd'hui sur des enjeux de transition globale. On s'est rendu compte, dans notre réflexion stratégique, que les sujets qui nous concernent (eau, climat, carbone) sont plus larges que ce qu'on imaginait. Il ne s'agit pas de réduire la notion d'agroécologie, mais de la replacer dans le cadre global dans lequel elle s'inscrit. Partant de ce constat, nous nous sommes interrogés sur les actions que nous pouvions mener. Cela passe aujourd'hui par de la veille, de la captation d'innovations, des tests, du transfert d'innovations au terrain et de la communication sur ces innovations. Notre objectif est aussi d'acculturer tout l'écosystème agricole à ces nouvelles approches. L'évènement La Croisée des Champs du 25 avril découle de tout cela et concrétise notre volonté de monter en puissance sur les actions que nous pouvons mener ».*

À quel public s'adresse-t-il ?

F.I. : *« L'évènement a été monté en concertation avec les partenaires agricoles et les trois collèges qui constituent Agronov (Entreprises, Organisations professionnelles agricoles et Recherche et développement). C'est d'abord à eux qu'il s'adresse. Nous mettrons l'accent sur les jeunes en recevant notamment une part importante de public étudiant (lycéens et étudiants du supérieur), mais la journée s'adresse aussi beaucoup aux conseillers agricoles, et bien sûr, aux agriculteurs. Il ne faut pas oublier que la cible finale de nos actions, c'est le monde agricole, et en particulier, dans une logique d'amélioration du revenu des agriculteurs ».*

L'évènement aborde la transition agroécologique comme la troisième révolution agricole. Est-ce une manière de faire prendre conscience de l'importance des enjeux ?

F.I. : *« L'intervention d'Alain Savary, en ouverture de la journée, portera sur les enseignements que l'on peut tirer des deux premières révolutions agricoles - celle du XVIII^e^ siècle avec la prise en compte de la fertilité, et celle de l'après-Seconde guerre mondiale - pour s'assurer que la troisième révolution que nous vivons à travers cette transition agroécologique soit durable. C'est un thème très fort et pertinent : le monde agricole vit effectivement une véritable révolution ! Pouvoir traiter d'un tel thème est un positionnement fort pour Agronov. Cela marque la singularité de notre pôle qui reste très connecté sur les productions agricoles et les transitions, donc des thématiques très larges, à la différence d'autres pôles en France très spécialisés, par exemple, sur un type de production agricole ».*

Cette journée sera-t-elle plutôt axée sur la réflexion ou sur des réalisations concrètes ?

F.I. : *« La Croisée des Champs sera une porte ouverte, à la fois sur la prospective, sur ce que l'on peut imaginer pour l'avenir, mais aussi sur des illustrations très concrètes de ce qui se fait déjà, avec des visites de l'unité expérimentale d'Époisses de l'Inrae BFC et la découverte des stands des exposants. Nous voulons apporter des éléments de réflexion sur la manière dont on peut affronter les grands enjeux du moment et montrer comment, avec le réseau que nous avons bâti depuis notre création, nous pouvons apporter des réponses. Dans l'idéal, nous aimerions organiser un événement de ce type tous les deux ans ».*

Propos recueillis par Berty Robert

Programme de la Croisée des Champs

L'évènement, qui va se tenir à Bretenière, en Côte-d'Or, mardi 25 avril, s'articulera autour de deux temps forts :

- **La matinée sera consacrée aux échanges et aux débats autour de la transition agricole, avec les interventions d'Alain Savary (ex-dirigeant de coopératives agricoles et de l'organisation Axema sur l'agroéquipement) qui est aujourd'hui consultant, à travers son cabinet Iridos Conseil. Il interviendra sur le thème *« Quels enseignements pouvons-nous tirer des deux précédentes révolutions agricoles, pour s'assurer de la durabilité de la troisième révolution agroécologique que nous vivons ? »* C'est ensuite Philippe Parmentier, directeur de Déméterre, filiale agroéquipement de la coopérative Terre Comtoise, qui interviendra sur le thème *« Intérêts et enjeux des nouvelles technologies dans le machinisme agricole, pour la transition agroécologique »*. Ces deux interventions seront suivies d'une table ronde sur le thème de la place, pour les différents acteurs de la filière dans la transition agroécologique, et les outils pour opérer cette transition à court, moyen et long terme. À cette table ronde, participeront Cyril Bon (Draaf), Delphine de Fornel (Terres Inovia), Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Nathalie Mugnier-Jolain, présidente de l'Inrae BFC, Christophe Richardot, directeur général de Dijon-Céréales, Alain Savary, Adrien Trouvadis (ancien étudiant diplômé de l'Institut Agro Dijon).**
- **Durant l'après-midi, il sera possible de rencontrer les exposants, parmi lesquels des entreprises innovantes, mais aussi de visiter l'unité expérimentale d'Époisses de l'Inrae BFC et sa plateforme Ca-Sys.**

// EN BREF

Évènement Congrès du comité Négoce Centre-Est à Dijon

Présidé par Catherine Racle, dirigeante des établissements Bresson, en Côte-d'Or, le comité Négoce Centre-Est a réuni ses membres à l'occasion de son congrès annuel, organisé le 6 avril à la Cité international de la Gastronomie, à Dijon. Ce comité, créé en 2014 et issu de la Fédération du négoce agricole (FNA), fédère 40 négoces répartis sur les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Ses adhérents représentent un chiffre d'affaires annuel de 650 millions d'euros. La soirée du 6 avril se voulait inspirante, basée sur le thème « Nager au-delà des frontières ». Face aux attentes et aux transformations sociétales, ces entreprises doivent faire évoluer leurs fonctionnement. Les échanges furent largement placés sous le signe de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui se traduit de manière variable au sein des entreprises du secteur. Des exemples donnés par Eurogerm, entreprise de la filière agroalimentaire basée à Saint-Apollinaire, et par Bresson, en fournissaient un aperçu. De plus, l'idée de la nage en dehors des règles établies était aussi illustrée de manière très concrète avec l'intervention d'Arnaud Chassery, explorateur, spécialiste des nages longue distance en eau libre, partenaire du célèbre Philippe Croizon, et originaire de l'Yonne. Le thème fut aussi illustré par la jeune nageuse handisport Laura Mahieu. Tous deux ont manié le symbole qui s'applique évidemment à la vie de l'entreprise, en dépassant les difficultés, en relevant des défis, et en se révélant à soi-même sous un jour différent. Des conseils pas inutiles pour un secteur qui, comme beaucoup d'autres, se confronte de plus en plus aux attentes des consommateurs, et à leur regard parfois sévère.

// ÉLEVAGES OVINS

21 Des adhérents mis au courant

Le syndicat d'élevage ovin s'est intéressé à la clôture électrique lors d'un rendez-vous technique. Cet équipement s'avère très efficace pour pâturer et se protéger.



Françoise Gonin et Michaël Regnault accueillaient les adhérents chez eux, à Ampilly-le-Sec.

Une journée au printemps, une autre en automne : le syndicat d'élevage ovin propose deux rendez-vous techniques annuels à ses adhérents. La première rencontre 2023 s'est tenue le 6 avril à Ampilly-le-Sec, sur les terres de Françoise Gonin et Michaël Regnault. *« La clôture électrique, qu'elle soit fixe ou mobile, présente un double intérêt chez les ovins : pâturer et se protéger. Nous nous sommes réunis autour de cette thématique »*, signale Aurore Gérard, conseillère en élevage ovin à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et animatrice du syndicat.

Pâturer tranquille

La clôture électrique présente bien des avantages : ce dispositif est une barrière physique mais aussi psychologique chez les ovins, ces derniers ne se blessent pas. La durée de vie de l'équipement est plus intéressante que ses homologues. Sa mise en place est aussi très simple : cet atout a d'ailleurs séduit Françoise Gonin et Michaël Regnault : *« le choix de l'électrique s'est rapidement imposé. Nous faisons du pâturage tournant dynamique, nos moutons changent chaque jour de place : la clôture électrique est forcément la bienvenue car elle est très facile à monter puis à démonter. En fait, il suffit de reconnecter des fils entre eux… Le coût du dispositif a aussi été pris en compte dans notre réflexion »*.

Les deux agriculteurs du Châtillonnais exploitent des parcelles en bordure de forêt : *« il arrive que des branches et même des arbres tombent sur la clôture : grâce à un dispositif de ressorts, il n'y a jamais de casse. C'est un autre avantage »*.

La clôture électrique est d'autant plus pertinente devant le changement climatique, comme le souligne Aurore Gérard : *« les années de sécheresse sont de plus en plus fréquentes, les éleveurs doivent valoriser le mieux possible leurs surfaces pour nourrir leurs animaux. La clôture électrique prend ici tout son sens, le pâturage tournant dynamique n'est qu'un exemple, il y a aussi le pâturage dans des dérobées, dans des prairies temporaires et aussi du pâturage additionnel »*.

Se protéger face au loup

La clôture électrique est également très utile face aux prédateurs, et notamment le loup. La journée du 6 avril a été l'occasion de se pencher sur la question et d'assister à des démonstrations de pose proposées par Cobevim et Feder. *« Les clôtures électriques sont une véritable alternative aux filets »*, relève Aurore Gérard, *« certains dispositifs comme le Spider pac permettent d'installer jusqu'à 300 mètres de clôtures en seulement 10 minutes, à l'aide d'un quad »*. Il est bon de le savoir, l'achat de clôtures électriques peut être subventionné à hauteur de 80 % : *« certains aménagements peuvent être financés par le PCAE. Aussi et surtout, des aides parfois intéressantes sont proposées dans le cadre de la prédation. Des soutiens existent pour les exploitations situées dans le cercle 2, qui regroupe les communes sinistrées par une attaque de loup ces deux dernières années, ainsi que les communes voisines. Des dossiers peuvent être déposés à la DDT jusqu'au 31 juillet, un cahier de pâturage prévisionnel doit être joint. C'est aussi une nouveauté de 2023 : le plafond d'aides sur 5 ans a doublé, il est passé de 6 500 à 13 000 euros par exploitation. Une personne qui monte un élevage ovin aujourd'hui et qui a tout à créer devrait se poser la question de l'électrique, au moins pour pouvoir protéger quelques parcelles et en valoriser d'autres »*.

AG

Une technique à maîtriser

Éloignement des piquets, qualité des fils, réalisation d'épissures, pose d'une prise de terre efficace… Autant de points abordés lors de cette journée et qui feront de la clôture un bon rempart contre l'entrée des prédateurs et la fuite des animaux. *« Une bonne clôture, c'est d'abord une bonne prise de terre car c'est elle qui assure le retour du courant et la décharge ressentie par les animaux. Un mètre de terre par joule de poste, c'est la norme ! »*, précise Aurore Gérard.

// ÉLEVAGES OVINS

21 Tout est rentré dans l'ordre

Le Conseil départemental et la profession ont « bataillé dur » auprès de la Région pour maintenir l'aide à la création et à l'augmentation de cheptels ovins.

C'est une tradition depuis de nombreuses années : le Conseil départemental de la Côte-d'Or soutient de manière très importante la création et l'augmentation de cheptels ovins. Cette aide peut atteindre la somme de 15 000 euros HT par élevage et satisfait grandement les moutonniers du Département. Oui, mais… Depuis le début d'année 2023, cette aide n'existait plus, faute à la loi *« Notre »*. *« Cette loi qui porte mal son nom car il ne s'agit pas de la nôtre nous empêche de verser des aides directes aux agriculteurs »*, explique Marc Frot président de la commission agricole du Conseil départemental, *« avec ce soutien en destination des éleveurs ovins, nous sommes en plein dedans… À l'époque, nous avions obtenu un accord pour continuer d'aider les moutonniers dans leur développement. La période de trois ans durant laquelle cette mesure nous avait été accordée s'est terminée en fin d'année 2022. Il a fallu se bagarrer durant trois mois avec la Région pour arriver à nos fins… Nous avons de nouveau le droit d'aider les éleveurs, dans les mêmes conditions qu'auparavant. Mais que ce fut difficile ! »*.

« Une aide essentielle »

L'aide à la création et l'augmentation de cheptels ovins est *« repartie »* pour une nouvelle période de trois ans. Julien Pané, président du syndicat ovin de Côte-d'Or, se réjouit fortement de cette nouvelle : *« ce dispositif est une exclusivité côte-d'orienne, nous remercions le Département avec François Sauvadet et Marc Frot pour leur soutien, leur confiance et leur proximité avec le monde agricole. Cette aide n'est pas étrangère au fait que nous soyons l'un des rares départements français qui voit ses troupes ovines augmenter… Sans ce soutien, nous ne serions certainement pas aussi dynamiques qu'aujourd'hui… »*. Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, partage aussi son soulagement : *« cette aide est essentielle au développement de la production ovine. Des jeunes continuent de s'installer dans le département, elle est d'autant plus la bienvenue… »*. Marc Frot informe que d'autres soutiens étaient menacés : *« l'aide à la génétique, au GDS, à la diversification ainsi qu'à la replantation de vignes en cas de maladies… Tout était fortement remis en cause par la Région depuis le 1er janvier et tout est heureusement rentré dans l'ordre, à notre plus grande satisfaction et celle du monde agricole »*.

AG



Christophe Lechenault, Marc Frot et Julien Pané, il y a quelques jours à Dampierre-en-Montagne.

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES ALLAITANTS

L'idée d'inséminer soi-même

Un éleveur du village de Chazilly évoque une récente formation de la Chambre d'agriculture et qui avait pour but d'inséminer soi-même ses bovins.



Franck Jeannin partage son ressenti et ses motivations.

« Certains le font et le font même très bien… Pourquoi pas nous ? »: sept côte-d'oriens viennent de se former dans le but d'inséminer eux-mêmes leurs bovins. *« Ce rendez-vous était proposé par la Chambre d'agriculture avec l'intervention d'Olivier Vuillet, conseiller en génétique et insémination artificielle »*, informe Franck Jeannin, éleveur à Chazilly près de Pouilly-en-Auxois. Une partie théorique s'est notamment intéressée à l'anatomie de l'appareil génital de la vache, *« très complexe »* selon l'éleveur côte-d'orien : *« je me suis rendu compte que je ne connaissais pas grand-chose dans le domaine… Des notions assez pointues sont pourtant nécessaires si nous voulons pratiquer. Lors de l'insémination, il faut être très calme, en parfaite osmose avec l'animal et agir avec une grande précision afin d'éviter toute blessure, sous peine d'être totalement contre-productif… »*.

Motivations diverses

Une partie pratique s'est ensuite déroulée en exploitation, avec divers exercices proposés sur des animaux vivants. En Gaec avec son frère Julien, Franck Jeannin fait inséminer 30 % de ses femelles, soit environ 40 génisses et près d'une cinquantaine de vaches : *« cette proportion va augmenter à l'avenir. Nous avons des vêlages très regroupés, et donc des saillies très regroupées elles aussi : dans ce cas de figure, la monte naturelle montre ses limites car le ou les taureaux ont du mal à suivre, avec parfois des blessures qui n'arrangent rien. Réaliser soi-même l'insémination présenterait plusieurs avantages. Une autonomie dans cette tâche nous permettrait d'intervenir à des moments plus ciblés, le matin ou le soir, avec peut-être de meilleurs résultats, sans bien sûr dénigrer l'excellent travail réalisé à ce jour par notre inséminateur… Des collègues éleveurs qui inséminent eux-mêmes sont très satisfaits. Cela m'a donc donné envie d'essayer. Cela représente forcément du travail supplémentaire, mais quand l'inséminateur est là, je suis là aussi… Être autonome dans cette tâche générerait aussi des économies, d'autant plus importantes si nous augmentons la part des IA. Aujourd'hui, la facture est d'environ 4 000 euros par an. Savoir inséminer serait aussi une satisfaction personnelle. Nous faisons prélever un certain nombre de taureaux que nous partageons entre plusieurs éleveurs : ce serait l'occasion de mieux valoriser nos doses et notre travail »*.

Pas encore prêt

Les deux jours de formation proposés ne suffisent bien évidemment pas pour devenir pleinement opérationnel, Franck Jeannin en a pleinement conscience : *« il s'agit d'un premier pas. Il faudra beaucoup d'entraînements pour y parvenir. Une troisième journée est d'ores et déjà calée à l'automne, j'y serai. D'ici là, je vais m'équiper du matériel nécessaire et me tester sur des vaches d'engraissement. Une chose est sûre, je ferai encore appel à l'inséminateur l'année prochaine, je me donne deux ou trois campagnes pour voir. Il faut se sentir et gagner progressivement en confiance. Quoiqu'il arrive, je ne regretterai pas d'avoir suivi cette formation ! »*.

AG

Témoignages

Stéphane Léger (Villargoix) : ***« J'ai moi aussi participé à cette formation, celle-ci a été très intéressante et instructive. Le métier d'inséminateur est plus compliqué qu'il n'y paraît ! Les gestes à réaliser sont très techniques. Forcément, avec ces deux jours de formation, nous ne pouvons pas prétendre faire aussi bien qu'un professionnel qui, lui, se forme en cinq mois… Il faudra beaucoup d'entraînements pour bien maîtriser la technique. Je m'entraînerai sans dose sur des vaches de réforme et sur des vaches en chaleur, en dehors des périodes d'accouplement. En fin d'année, je participerai volontiers à la journée de perfectionnement proposée par la Chambre d'agriculture. Mes motivations pour inséminer moi-même ? Le côté connaissances techniques et performances, avec la possibilité d'intervenir aux moments les plus opportuns. Il y a également la partie économique, avec des économies à la clé ».***

Nicolas Noireaut (Meilly-sur-Rouvres) : ***« Il y a environ douze ans, j'avais participé à une formation sans doute similaire à celle-ci. Je m'étais beaucoup exercé, moi aussi, sur des vaches grasses et sans dose, avant de passer véritablement à l'action aux mois de février et mars suivants. Je réussissais l'exercice sur des vaches, mais beaucoup moins sur les génisses qui, elles, ont un tout petit col. L'inséminateur est donc encore venu chez moi pendant deux années de suite inséminer ces jeunes animaux. La troisième année, j'étais pleinement opérationnel. Au début, nous mettons sans doute deux fois plus de temps qu'un professionnel et les résultats sont forcément moins bons, mais tout est rapidement rentré dans l'ordre par la suite. Aujourd'hui, j'insémine une bonne centaine de femelles, je suis autonome et j'interviens quand je le veux, ou plutôt quand il le faut ! ».***



Des exercices pratiques étaient proposés lors de la formation.

// EN BREF

Transport animal La Cour des comptes de l'UE propose de *« monétiser »* le bien-être

Les coûts du transport d'animaux ne représentent qu'une faible part du prix de détail de la viande ce qui pousse *« agriculteurs et producteurs de viande à exploiter les différences de coûts (de production, d'abattage…) entre les régions pour gagner en rentabilité »,* constate dans une analyse publiée le 17 avril la Cour des comptes de l'UE. Or plus d'un trajet sur trois excède huit heures et les normes en matière de bien-être animal ne sont pas toujours respectées. Pour remédier à cette situation, et alors que la Commission européenne doit présenter des propositions en la matière d'ici la fin de l'année, la Cour des comptes suggère notamment d'*« attribuer une valeur monétaire à la souffrance animale pendant le transport et de l'intégrer dans le coût du transport et le prix de la viande »*. Une mesure qui pourrait encourager les sociétés de transport à prévenir les manquements en matière de bien-être animal et *« permettrait de réduire au minimum l'attrait économique de pratiques non conformes »*. La Cour formule d'autres propositions, plus proches de celles sur lesquelles travaille Bruxelles : étiquetage, promotion du transport de viande plutôt que d'animaux vivants, ou encore recours aux outils numériques pour améliorer le suivi des conditions de transports d'animaux.



// COLLOQUE

21

Le désherbage, un incontournable à bien maîtriser

C'est dans une parcelle du Gaec de la Sans-Fonds, à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or, qu'un colloque Objectif cultures propres va se tenir le 11 mai. Une journée qui permettra d'aborder de manière très concrète le désherbage et la lutte contre les adventices dans toutes leurs dimensions. Diane Chavassieux, ingénieure Bourgogne-Franche-Comté (BFC) chez Arvalis, détaille le programme.



Sur cette vue aérienne de la parcelle sur laquelle se tiendra le colloque du 11 mai apparaissent clairement les bandes permettant d'établir des comparaisons entre différents modes de lutte contre les mauvaises herbes.



Diane Chavassieux, ingénieure chez Arvalis



Arvalis a conçu ce colloque avec plusieurs partenaires : Terres Inovia, Alliance BFC et les Chambres d'agriculture de Côte-d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté.

Pourquoi avoir choisi cette thématique du désherbage ?

Diane Chavassieux : *«Avec nos quatre partenaires (Terres Inovia, Alliance BFC, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Chambre d'agriculture régionale BFC) c'est la première fois que nous organisons un tel colloque, financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. S'intéresser au désherbage est particulièrement nécessaire aujourd'hui. Pour les agriculteurs, la gestion des adventices et le problème n° 1. On l'a constaté, ces dernières années, avec des parcelles de plus en plus « sales », même chez les agriculteurs pointus techniquement, chez qui nous avons des essais. Nous ne sommes pas dans une impasse mais les choses deviennent plus compliquées à gérer. Tout ceci s'inscrit dans un contexte de restriction du recours aux produits phytos et, de ce fait, l'utilisation d'autres leviers, qu'il faut combiner car, pris isolément, ils sont moins efficaces. Tout ceci réclame de la pédagogie, de la communication, auprès du monde agricole».*

Pour les agriculteurs, il devient donc impératif d'avoir une meilleure maîtrise de ces pratiques ?

D.C. : *«Certains agriculteurs se sentent démunis par rapport à ces situations. Le manque de solutions et les effets du changement climatique réduisent, de fait, les choix de cultures qui s'offrent aux cultivateurs, pour intégrer dans leurs rotations. La diminution des surfaces en colza a également entraîné une réflexion sur ces problématiques. Le désherbage est une thématique centrale dans tout ce que les agriculteurs doivent prendre en compte : questions sociétales, environnementales, économiques…»*

Comment est né ce colloque ?

D.C. : *«L'idée a émergé en mai 2022, a la suite d'une rencontre entre Arvalis et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Elle a débouché sur le constat de la nécessité de faire une communication collective, à l'échelle de la Région BFC. C'est pourquoi nous avons proposé le projet à Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud) et à Terres Inovia qui ont tout de suite dit oui. Pour le colloque, nous nous appuyons également sur le groupe Objectif cultures propres (OCP) (1), constitué en 2017 et qui a produit des documents écrits sur cette problématique. Ils seront présents le 11 mai».*

Concrètement, que pourra-t-on voir à Corcelles-lès-Cîteaux ?

D.C. : *«Des bandes de démonstrations seront présentées. L'idée est de montrer des choses très visuelles et de permettre la mise en place des leviers (décalage de date de semis sur du blé, passage de désherbage mécanique, comparaisons avec des modalités de désherbage plus classiques…) Il s'agira aussi de voir si certaines combinaisons de leviers sont pertinentes. Par ailleurs, nous aurons un parcours pédagogique avec des parcelles de 12 mètres par 12, dans l'idée d'illustrer des rotations (par exemple, du blé suivi d'une Cive et d'un tournesol, ou bien du maïs et du tournesol, ou encore une rotation plus classique avec des céréales d'hiver). L'objectif, c'est de montrer les résultats obtenus et d'illustrer ce que pourrait donner l'effet des rotations sur le « salissement ».*

On annonce également un village des innovations et un Forum au champ ?

D.C. : *«Dans le village des innovations nous aurons du matériel, avec des solutions déjà opérationnelles. Nous devrions avoir un robot désherbeur. On y traitera également de thématiques comme les vivaces, que nous n'avons pas sur les parcelles. On y abordera la biologie des adventices, afin de mieux connaître leur évolution dans leur période de levée. L'Inrae, qui travaille sur ces questions, sera présente. On y parlera par ailleurs des impacts sanitaires avec des plantes invasives ou toxiques (ambroisie, datura, ergot…) La partie Forum au champ permettra aux agriculteurs d'échanger entre eux sur les freins au changement, sur les difficultés pour appliquer certains leviers, sur les blocages… Des agriculteurs montreront comment ils ont franchi un pas pour opérer des changements dans leurs systèmes».*

Propos recueillis par Berty Robert

(1) Le groupe OCP est constitué de : Soufflet Agriculture, Axéréal, Bourgogne du Sud, Seineyonne, SAS Bresson, Terre Comtoise, Interval, SAS Ruze, les Chambres d'agriculture 58, 71, 89, 25, 39, 70, 90, Agronov et Inrae.

// EN SAVOIR +

Des vidéos pour découvrir le colloque

Depuis le 11 avril, plusieurs vidéos sont à découvrir en ligne, à propos du colloque OCP du 11 mai. Pour les visionner, utilisez le lien suivant : https://vimeo.com/user/94554352/folder/15681037

Pour vous inscrire et participer au colloque, passez par le lien suivant :

https://my.weezevent.com/OCP2023

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// DÉSHERBAGE DU TOURNESOL

Ne levez pas le pied sur la pré-levée

Le tournesol est une culture sensible à la concurrence des adventices en particulier dans les sols superficiels et/ou les années sèches. Maîtriser les adventices dicotylédones et les graminées est donc essentiel pour concrétiser le rendement permis par le climat de l'année.



L. Jung /Terres Inovia

Le binage est un allié précieux pour la conduite du tournesol.



L. Jung /Terres Inovia

Renouée dans du tournesol.

Plusieurs solutions existent aujourd'hui en pré et en postlevée de la culture faisant appel ou non à des variétés tolérantes aux herbicides. Mais dans tous les cas, un désherbage de pré-levée reste un gage de sécurité.

Une pré-levée à base de pendiméthaline

Une pré-levée à base de pendiméthaline est essentielle pour gérer les graminées et les renouées. Les herbicides de pré-levée limitent la concurrence précoce et retardent le stade de développement des adventices qui passent à travers, ce qui améliore l'efficacité finale du programme lorsqu'une intervention en post-levée est nécessaire (binage, Viballa ou Express SX sur variété tolérante). Les herbicides de pré-levée à base de pendiméthaline (Atic-Aqua, Dakota-P) apportent une plus-value quasi indispensable dans la gestion des graminées et des renouées. Ils peuvent être utilisés seuls ou associés à d'autres produits plus ciblés sur les dicotylédones (Challenge 600, Racer ME, Proman). Dans les parcelles où l'infestation est faible, l'application de prélevée est généralement suffisante si l'état du sol lors de l'application est favorable (humidité, structure non motteuse). Les pluies cumulées ce début de printemps devraient faciliter l'efficacité des herbicides racinaires dans la mesure où les reprises de sol peuvent se faire correctement. Une application immédiate après le semis permet à l'herbicide de profiter de la fraîcheur du sol et de mieux se diffuser.

L'absence de pluie dans les 3 semaines suivant l'application est toutefois néfaste à leur efficacité, surtout sur flores difficiles. L'incorporation de la pendiméthaline (Prowl 400, Atic-Aqua) améliore la régularité d'action.

Des solutions existent en cas d'efficacité insuffisante

Si l'efficacité des herbicides appliqués en pré-levée est insuffisante (mauvaises conditions climatiques et / ou très forte infestation), des solutions existent y compris sur des variétés non tolérantes aux herbicides grâce à la nouveauté de postlevée "Viballa" et au binage.
La nouvelle solution de post-levée Viballa (Arylex active, à la dose de 1 l/ha non fractionnable) a un spectre d'efficacité plus étroit que les technologies Clearfield ou Express qui requièrent des variétés tolérantes. Mais ce nouvel herbicide sur tournesol à l'avantage de s'appliquer sur tous les types de variétés à partir du stade 4 feuilles (sélectivité). Il apporte une vraie plus-value pour gérer l'ambroisie, le chénopode, la mercuriale, le gaillet, l'ammi-majus et apporte un complément sur morelle. En revanche, le produit n'a pas d'action antigraminées et manque d'efficacité sur renouée. Il est donc potentiellement un bon partenaire de Dakota-P ou Atic Aqua en pré-levée.

Enfin, le binage est un allié précieux pour la conduite du tournesol. Le premier passage peut s'opérer à partir du stade 4 feuilles à vitesse réduite, si les adventices sont déjà bien avancées. Sinon le ou les passages s'opèrent le plus souvent entre 6 feuilles et le stade limite de passage de la bineuse. L'intervention se pratique évidemment par temps séchant, sur un sol sec et en l'absence de pluie annoncée dans les jours qui suivent.

Aurore Baillet, Terres Inovia

// ORGES BRASSICOLES

Le 6 rangs hiver a la cote

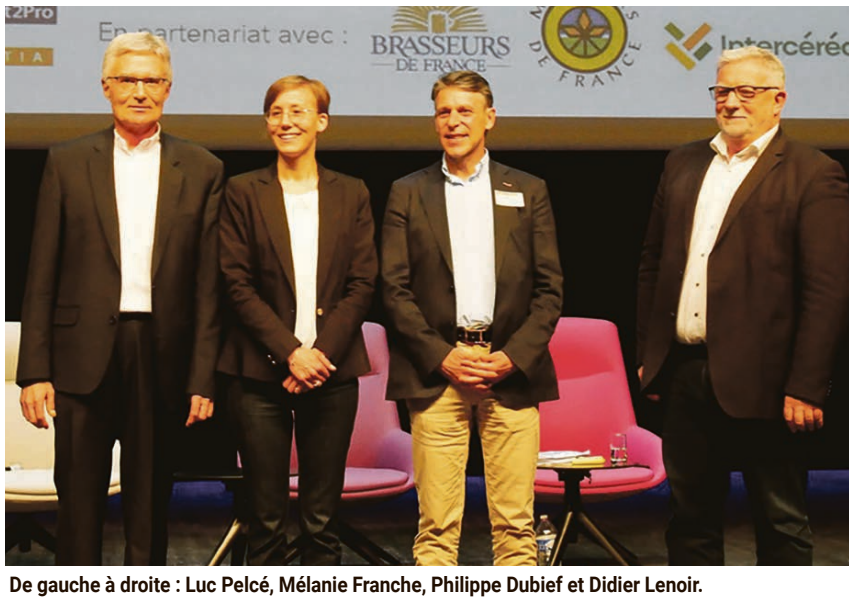
Organisé par Arvalis à Dijon, le dernier colloque « Orges brassicoles » aura consacré une large part de ses travaux aux orges 6 rangs hiver qui semblent présenter bien des atouts, en particulier pour les zones à faible potentiel.

Il était normal que, pour son 23ème colloque consacré aux orges brassicoles et organisé le 13 avril, au palais des congrès de Dijon, Arvalis (1) choisisse comme thème central les orges 6 rangs hiver (O6RH) brassicoles : il s'agit d'une culture traditionnellement bien implantée dans une zone à faible potentiel comme l'est la Bourgogne. L'intérêt pour ces orges n'est pas nouveau, localement, comme le rappelait Didier Lenoir, président de la commission Orges au sein de l'AGPB : *« Déjà en 2007, nous nous interrogions sur les performances des orges brassicoles »*. Une grosse partie du colloque fut donc consacrée au thème du déploiement durable des variétés O6RH brassicoles dans toute la zone à faible potentiel du Centre-Est de la France. Ceci dans un contexte global où les orges de printemps ont souffert des conditions climatiques de 2022, où les surfaces implantées en orges d'hiver sont en hausse et où, en parallèle, les charges flambent.

La France en tête

En introduisant ce thème, Luc Pelcé (Arvalis) a rappelé quelques chiffres clés concernant ces O6RH qui constituent aussi une spécificité française : notre pays en produit en moyenne 1,8 M de T par an depuis 10 ans. Un niveau de production qui place la France dans les nations de premier rang en termes de fournisseurs d'O6RH pour la production de bière.

De plus, des perspectives intéressantes s'ouvrent pour cette production : on annonce l'arrivée de variétés d'orges d'hiver brassicoles tolérantes à la Jaunisse nanisante (JNO). Une perspective confirmée par Amélie Genty (Société d'encouragement pour les orges de brasserie - Secobra) qui indiquait qu'en 2023, la quasi-totalité des lignées en essais officiels étaient résistantes. Marc Schmitt (Institut français des boissons, de la brasserie et de la malterie - IFBM) est revenu sur les avantages qualitatifs de ces O6RH par rapport aux autres orges brassicoles. Un intérêt économique d'abord : ils sont rémunérés 15 à 20 euros de plus /T par rapport aux orges 2 rangs (O2H). Leur poids spécifique est globalement plus favorable, ils se comportent mieux face aux problèmes sanitaires et apportent des enzymes en quantité supérieure, ce qui contribue à la saveur de la bière. Les O6RH ont enfin beaucoup progressé sur le plan génétique, aussi bien en rendement agronomique qu'en calibrage. En illustration locale, Mickael Mimeau, responsable agronomique au sein d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre comtoise et Bourgogne du Sud) a précisé que ces O6RH représentent aujourd'hui 17 % de la collecte de Dijon Céréales.



De gauche à droite : Luc Pelcé, Mélanie Franche, Philippe Dubief et Didier Lenoir.

Plus résistants au manque d'eau

Il constate aussi que, sur les orges d'hiver, les variabilités de rendements sont moindres, par rapport au blé ou orges de printemps en BFC. Autre atout non négligeable : les orges d'hiver se montrent plus tolérantes aux déficits hydriques. Les teneurs en protéines sont plus stables en O6HR et même si les calibrages sont plus faibles que pour les orges de printemps, l'écart a tendance à se réduire grâce aux progrès de la génétique. De manière générale, la dynamique est forte en matière de sélections variétales et, si l'on prend l'exemple d'Alliance BFC, chaque année, trois essais de variétés d'orges d'hiver sont menés.

Berty Robert

(1) Le colloque était organisé en partenariat avec Brasseurs de France, Malteurs de France, Intercéréales et l'AGPB.

Du changement chez Arvalis

Le colloque du 13 avril a été l'occasion de présenter une réorganisation dans l'animation de la filière Orges brassicoles chez Arvalis. Pour l'animation de la filière, Mélanie Franche succède à Luc Pelcé, en fin de carrière à Bretenière (21). Il assurait cette mission depuis 2010. Diplômée de l'Ensaia, la jeune femme est ingénieure régionale depuis 8 ans chez Arvalis. Elle est basée à la station de recherche et d'expérimentation de Châlons-en-Champagne, dans la Marne. La Commission Orges brassicoles d'Arvalis a aussi un nouveau président en la personne de Philippe Dubief, agriculteur dans le sud de la Côte-d'Or et vice-président de l'AGPB. Il succède à Didier Lenoir qui souhaite consacrer tout son temps à ses responsabilités régionales dont la présidence de Dijon Céréales.

// RÉCOLTE DE L'HERBE

Cinq critères de choix d'une faucheu pour l'affouragement en vert



Krone

La configuration des bâtiments conditionne la largeur et plus globalement le gabarit de la faucheuse.



Kuhn

Le repliage hydraulique des protections extérieures fait gagner du temps et du confort pour circuler plus facilement sur la route.



Claas

Au nombre de 2 ou 4, les disques d'andainage permettent de réduire la largeur d'andain à faible coût.

Pour un usage en affouragement en vert, la faucheuse frontale ne doit être ni trop large, ni pas assez, tout en réalisant des andains étroits pour ne pas rouler dessus.

Il existe principalement trois méthodes pour réaliser de l'affouragement en vert : l'ensileuse à fléaux avec la remorque distributrice, la remorque autochargeuse avec faucheuse intégrée et la combinaison faucheuse frontale et remorque autochargeuse. Cette dernière solution est appréciée pour le débit de chantier élevé et pour sa polyvalence.

Les deux outils peuvent en effet être utilisés indépendamment. La remorque a la possibilité de réaliser de l'ensilage d'herbe ou de la récolte de foin en vrac, tandis que la faucheuse frontale peut être exploitée pour évoluer en combinaison avec un ou plusieurs lamier(s) arrière. Aussi, plusieurs critères sont à prendre en compte pour le choix de la faucheuse frontale.

La largeur de coupe

Plusieurs aspects interviennent dans le choix de la largeur de coupe. Le premier est la largeur et la facilité de circulation en entrée et sortie des bâtiments. Ces contraintes peuvent limiter l'envergure du groupe de fauche. Si le facteur limitant n'est pas la largeur du couloir, cela peut être le déport du système de distribution de la remorque autochargeuse : disposer d'une faucheuse compacte peut éviter d'avoir à décharger au milieu du couloir.

À l'inverse, au champ, on va chercher à faucher le plus large possible. Le tracteur peut en effet être chaussé large, tout comme la remorque autochargeuse, afin de respecter au maximum le sol et le tapis d'herbe, notamment dans les conditions moins portantes.

Cela implique d'avoir un lamier suffisamment large pour ne pas avoir à rouler sur l'herbe encore debout qui sera fauchée dans le passage suivant. C'est d'autant plus vrai lorsque les parcelles à faucher sont en courbe.

Faucher plus large a aussi pour effet de réduire la distance à parcourir dans la parcelle pour remplir sa remorque et donc le temps consacré à l'affouragement en vert.

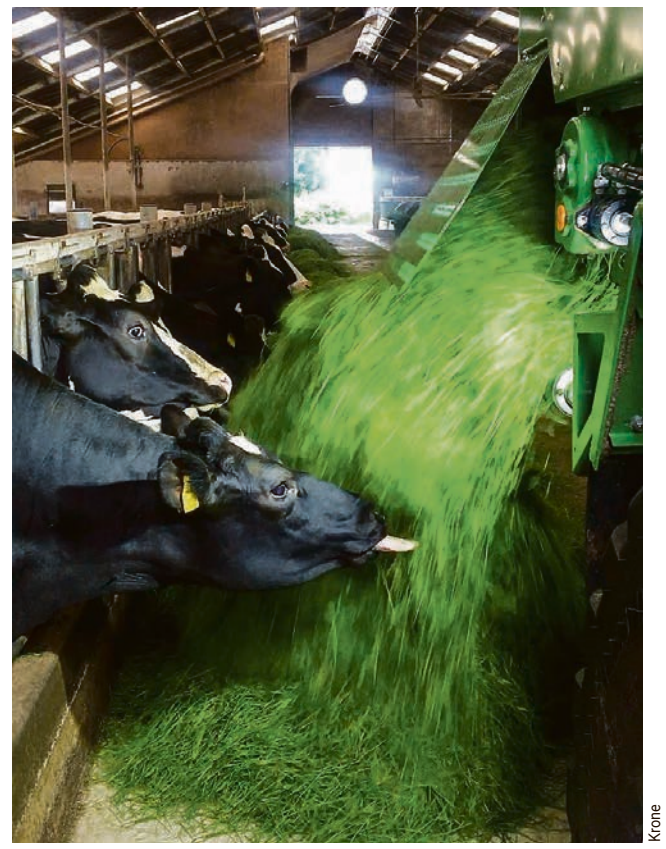
Tout ceci explique que le gros du marché des faucheuses destinées à l'affouragement oscille autour de 3 mètres de large, un bon compromis entre débit de chantier et maniabilité dans les bâtiments et sur la route.

Avec sa faucheuse EasyCut F 400 Fold, Krone sort tout de même du lot avec une faucheuse de 4 mètres de large au travail, mais qui se replie à 3 mètres au transport.

Un gabarit compact

Les autres usages de la faucheuse frontale peuvent aussi intervenir dans le choix de la largeur du lamier, notamment avec un groupe de fauche arrière dont l'écartement entre les deux lamiers est fixe.

Outre la largeur, le gabarit global de la faucheuse est aussi à prendre en compte. Avoir une faucheuse à porte-à-faux limité peut se montrer utile dans certains couloirs d'alimentation ou sur la route, à l'approche de carrefours à visibilité limitée. D'ailleurs, pour les trajets routiers, avoir le repliage hydraulique des protections extérieures est un vecteur de gain de temps et de confort.



Krone

La possibilité de distribuer plus ou moins loin de la caisse avec la remorque autochargeuse détermine la largeur de la faucheuse.



Ne pas faucher trop ras

Ce qui vaut pour le foin ou l'ensilage vaut encore plus pour l'affouragement en vert : il n'est pas utile de faucher trop ras. Cela n'apporte pas un gain conséquent de rendement d'herbe et retarde la repousse rapide de l'herbe, alors que c'est ce qu'on souhaite obtenir en affouragement en vert. On évite par la même occasion de ramasser de la terre, notamment en conditions humides, et on facilite la reprise par le pick-up. La hauteur de coupe optimale oscille autour de 7 cm. Il ne faut donc pas hésiter à s'équiper de sabot d'usure, afin de se rapprocher de cette hauteur de fauche.

se frontale



L. Vimond

Auto-animés, les disques d'andainage demandent peu de puissance et sont réglables pour étaler plus ou moins le fourrage, en fonction de l'objectif recherché.



Krone

Les tambours andaineurs (en vert de chaque côté de la bâche jaune centrale) permettent un andainage actif derrière le lamier.



Vicon

Autre système d'andainage actif derrière le lamier : les vis.

Des mécanismes pour regrouper le fourrage

Afin de ne pas rouler sur l'herbe fraîchement fauchée, les constructeurs proposent différents mécanismes. *« Rouler sur le fourrage complique sa reprise par le pick-up de l'autochargeuse, en plus de le souiller et de l'écraser »*, explique Didier Hammer, de Pöttinger. Pour éviter cela, les constructeurs proposent des accessoires qui andainent le fourrage. Le premier d'entre eux est le tambour d'andainage, qui vient chapeauter un ou deux disques à chaque extrémité du lamier. Par exemple, sur une faucheuse Pöttinger Novacat fauchant 3,04 mètres, les deux tambours d'extrémité ramènent l'herbe sur une largeur de 2,10 mètres.

Pour andainer davantage, il est nécessaire d'ajouter des équipements en sortie. La première solution consiste à doter la faucheuse de disques d'andainage. *« Ce système est simple, peu coûteux et ne consomme pas de puissance»*, argumente Maxime Le Manach, de Claas. Selon la largeur de l'andain souhaitée, ces disques auto-animés peuvent être au nombre de deux ou de quatre. Sur la faucheuse citée précédemment, une paire de disques ramènent l'andain de 2,10 mètres à une largeur de 1,40 mètre, tandis que deux paires la réduisent à 1,10 mètre. L'affouragement en vert étant réalisé dans de la petite herbe courte, plus l'andain est étroit, meilleure sera la qualité de ramassage par le pick-up de l'autochargeuse. Pour proposer le choix du fauchage à plat (hors contexte de l'affouragement en vert), l'angle de ces disques est réglable selon plusieurs positions.

Pour un regroupement plus dynamique, il existe également des solutions d'andainage animées. Il s'agit soit de tambours, soit de vis.



Krone

Avec sa faucheuse frontale de 4 m à lamier repliable, Krone se démarque en proposant un gabarit routier contenu pour une largeur de fauche importante.

Avec ou sans conditionneur

Certaines marques font aussi la promotion du conditionneur pour faciliter la formation d'un andain compact. En redonnant de la vitesse au fourrage, le conditionneur, aidé des tôles d'andainage, va en effet former un andain plus serré et plus haut. Qui plus est, la reprise des brins d'herbe par le conditionneur va empêcher que ces derniers soient trop alignés et trop couchés, donc plus difficiles à reprendre par la remorque autochargeuse.

Néanmoins, *« le conditionneur va augmenter le besoin de puissance nécessaire à l'affouragement, donc la consommation, mais aussi le coût de la faucheuse et du chantier »*, fait remarquer Julien Claudon, de Krone. *« De plus, d'un point de vue qualitatif, on va défibrer l'herbe, alors que ce n'est pas forcément l'objectif premier »*, ajoute Joseph Tard, de Kuhn.

Ludovic Vimond



Krone

Pour l'affouragement en vert, il est important de prendre en compte certains critères, avant de s'équiper d'une faucheuse frontale.



RÉCOLTE DE L'HERBE // Les nouveauté

Claas // Une faucheuse de 10 m tractée par un 150 ch


L. Vimond

Le nouveau combiné de fauche sans conditionneur Disco 1010 de Claas propose une largeur de coupe de 9,70 à 9,90 m sans avoir recours à des bras télescopiques. Il fait appel au système de repliage à deux axes inauguré sur la Disco 4400 Contour. Les bras sont repliés vers le haut à 120 degrés, avant de s'incliner vers l'arrière, exploitant le mécanisme de sécurité anticollision non-stop hydraulique. Cette cinématique garantit une hauteur au transport inférieure à 4 m. Doté d'un lamier MaxCut, le Disco 1010 se décline en versions Trend et Comfort, la seconde se distinguant par un système hydraulique load sensing, un terminal de commande Cemis 700, un relevage individuel des lamiers de série et la possibilité de remisage en position de transport.

Par ailleurs, Claas réactualise les combinés Disco 8300 et 9500 Trend, proposant respectivement des largeurs de coupe de 8,10 à 8,30 m et de 8,90 à 9,10 m. Ils bénéficient ainsi d'un repliage vertical à 120 degrés. À l'instar de toute la gamme de faucheuses Claas, ils peuvent recevoir le nouveau patin d'usure optionnel de 15 mm pour une réduction du taux d'impuretés dans le fourrage et une repousse plus rapide de l'herbe.

Elho // Une enrubanneuse traînée repensée


Elho

Remplaçante de l'enrubanneuse traînée Sideliner 1520 du Finlandais Elho, la Sideliner 1540 Pro s'inspire de sa grande sœur 1790 Pro pour améliorer ses performances. Sa nouvelle double poutre supportant le ou les satellites (2 en option) permet d'enrubanner des balles rondes jusqu'à 1,50 m de diamètre. Le bras de chargement a été renforcé et la conception du pré-étireur revue pour une installation et une application du film plus efficace. La Sideliner 1540 Pro profite également de nouveaux composants hydrauliques. Elle inaugure enfin le boîtier de commandes à écran couleur Opus Monitor, plus convivial pour les réglages et la visualisation du fonctionnement de la machine. Cette enrubanneuse est commercialisée en France par Jeulin.

Krone // Les faneuses Vendro déclinées en versions semi-portées


Krone

Après les neuf modèles portés dévoilés en 2020, Krone complète son offre de faneuses Vendro en déclinant les modèles de grande largeur (9 à 11,20 m) en deux versions semi-portées. Les trois machines Vendro T 900, T 1020 et T 1120 s'attellent sur les bras de relevage inférieurs du tracteur et intègrent un essieu de transport à l'arrière des toupies à repliage vertical, qui se relève au travail. La Vendro C 1120 adopte, quant à elle, un châssis avec essieu à l'avant des toupies, qui se replient à l'horizontal. Elle propose un attelage par anneau en position haute ou basse (boule ou barre oscillante en option), ou dans sa déclinaison Plus, un attelage trois points. Ces faneuses reprennent le concept OptiTurn de suivi du terrain de la gamme Vendro. Les Vendro T profitent d'un système hydraulique double effet pour le dépliage et le repliage des toupies, ainsi que pour le chariot de transport à grand dégagement. Elles bénéficient également du fanage de bordure par pivotement hydraulique des roues des toupies.

La Vendro C offre une grande stabilité avec son châssis et ses grandes roues de transport (10.0/75-15.3 ou 15.0/55-17 en option) aussi bien sur la route, que lors de manœuvres. Celles-ci se transforment en roue de jauge au travail, permettant d'anticiper les dénivellations du terrain. Un dispositif de décharge hydraulique de l'essieu est proposé de série sur la Vendro C 1120 Plus. Pour le fanage de bordure, ces machines utilisent une bâche latérale à repliage hydraulique.

Kuhn // Des faneuses plus robustes avec le rotor Optitedd


Kuhn

Le nouveau rotor Optitedd équipe désormais les faneuses Kuhn portées, traînées et semi-portées de 8,70 m à 17,20 m. L'ensemble des modèles des séries 1012 et 1012 T deviennent au passage 1003 et 1003 T. La conception plus robuste de l'assiette, mais aussi des bras et des fourches, permet une plus grande longévité dans les conditions intensives. Intégrant 4 spires de grand diamètre, les nouvelles fourches de 10 mm de diamètre sont équipées de déflecteurs limitant l'enroulement du fourrage et assurant la fonction anti-perte en cas de casse. L'offre en machines traînées de grande largeur s'étoffe avec le modèle GF 15003 T à 14 rotors d'une largeur de travail de 15 m. Cette faneuse s'intercale entre les GF 13003 T et GF 17003 T dont elle reprend la conception.

ET SI VOTRE VÉHICULE PROFESSIONNEL



VOUS CONDUISAIT VERS UN AVENIR PLUS PROPRE ?

Découvrez nos offres pour financer un véhicule plus respectueux de l'environnement.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 03/2023 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty Images.

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

Faucheuse conditionneuse frontale SILVERCUT 3,40 m



GARANTIE 3 ANS sur toute la gamme

Éts LÉVÊQUE 21 Saffres - 03 80 49 63 86

SIP

S

McHale // La faucheuse arrière R310 coupe sans conditionneur


McHale

Déclinaison de la faucheuse arrière R3100, la R310 de McHale est une version sans conditionneur. Dotée d'un lamier suspendu s'appuyant sur un ressort de compensation, elle reprend les principales caractéristiques de la gamme McHale, à savoir le système de suivi du sol 3D, offrant 17 degrés de débattement de haut en bas et 12 degrés d'avant en arrière. Une sécurité mécanique s'actionne si la faucheuse rencontre un obstacle, un ressort rappelant le lamier à sa position d'origine une fois l'obstacle passé. D'une largeur de coupe de 3 m, le lamier à 7 disques est animé par un boîtier renvoi d'angle et se replie à 110 degrés au transport, pour minimiser le gabarit et l'impact sur le champ visuel du chauffeur. La R310 dispose d'un changement rapide des couteaux. Ceux-ci proposent un angle de 10 degrés facilitant l'autonettoyage du lamier.

Pöttinger // Le chargement plus efficace sur les remorques autochargeuses Boss 3000 Master


Pöttinger

Les remorques autochargeuses Boss 3000 Master de Pöttinger s'adressent aux petites structures et aux exploitations de montagne. Conçues pour la récolte du foin, de la paille et de l'ensilage d'herbe, ainsi que pour l'affourragement en vert, elles arrivent en complément des quatre modèles Euroboss (16,1 à 23,9 m3). Les Boss 3000 Master se distinguent par l'adoption d'un mécanisme de chargement à quatre peignes fixes sans came, baptisé Evomatic, annoncé 25 % plus performant que la solution à cames des Euroboss. Elles n'intègrent pas de système de coupe en standard, mais reçoivent en option six couteaux. Elles accèdent également à un dispositif à 16 ou 31 couteaux. Ces autochargeuses profitent d'un plus grand pick-up d'une largeur DIN de 1,80 m (1,60 m de dent à dent) animé par deux courroies trapézoïdales. Compatibles Isobus, elles sont proposées en quatre volumes DIN allant de 18,7 à 26,5 m3 et reposent, selon la capacité, sur un simple ou un double essieu. Les modèles 3210 LP et 3240 LP, de 21,3 et 23,9 m3, sont surbaissées, afin de gagner en stabilité dans les parcelles en pente. Les remorques 3210 DB et 3240 DB, de même capacité, reçoivent deux ou trois rouleaux démêleurs. Elles se complètent en option d'un tapis convoyeur transversal à l'arrière pour distribuer l'herbe fraîchement coupée.

Pöttinger // La coupure de sections sur la combinaison de fauche Novacat V 10000


Pöttinger

La Novacat V 10000, dernière-née des combinaisons de fauche Pöttinger, remplace le modèle A10. Cette machine, associée à une faucheuse frontale de 3 ou 3,5 m, atteint respectivement 9,6 et 10 m de largeur de travail. Elle dispose d'une suspension hydraulique et intègre des bras porteurs télescopiques (course de 370 mm de chaque côté) servant à ajuster le recouvrement entre l'unité avant et les deux groupes arrière. Ce combiné de fauche se décline sans conditionneur, avec le conditionneur à doigts ED ou à rouleaux RC, ainsi qu'avec la vis d'andainage Cross Flow. Les modèles équipés d'un conditionneur se complètent en option du tapis groupeur d'andains Collector. La Novacat V 10000 intègre de série le pilotage Isobus et bénéficie de la coupure de sections par GPS. Avec ce dispositif, les unités de coupe se relèvent individuellement lorsque la machine arrive dans une zone déjà fauchée. La combinaison Pöttinger profite en option du système de correction automatique en fonction de l'inclinaison, qui agit dans les pentes sur le décalage des groupes de fauche, afin de ne pas laisser de bandes non coupées.

Reiter // Meilleur suivi du terrain avec les andaineurs à tapis en poste inversé


Reiter

Conçus pour travailler en poste inversé, afin de ne pas rouler sur le fourrage, les andaineurs à tapis Reiter Respiro R6 rd et R7 rd affichent une largeur de ramassage de 6 et 7 m. Ils réalisent un andain soit à droite, soit à gauche, soit des deux côtés simultanément. Ces appareils, au catalogue depuis 2018, bénéficient d'évolutions techniques réduisant leur porte-à-faux. Leur suspension redessinée gagne en compacité et s'ajuste maintenant en dureté depuis la cabine. Elle utilise quatre longs ressorts pour chacune des deux unités de ramassage, qui leur procure un grand débattement pour un meilleur suivi du sol. Les andaineurs Respiro R6 rd et R7 rd intègrent désormais de série un refroidisseur d'huile et disposent de nouveaux tapis confectionnant des andains plus réguliers favorisant le séchage naturel. Pour le transport, ils se replient en deux à la verticale.
Modèle : Respiro R6 rd 700 ; R6 rd et R7 rd
Largeur de travail : 6 ; 6 et 7 m. Largeur des tapis : 70 ; 100 et 100 cm
Poids : 2,95 ; 3,15 et 3,38 t. Largeur au transport : 2,40 m
Hauteur au transport : 3,5 ; 3,5 et 4 m
Besoin hydraulique : 2 SE + Power Beyond

Gamme fenaison

KRONE



Profitez de nos offres mortes-saisons !

EASYCUT
50 modèles de faucheuses frontales, arrière ou groupe de fauche.



VENDRO / KWT
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

SWADRO
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.



COMPRIMA / VARIPACK
28 modèles de presse balles rondes : Chambre fixe, fixe à diamètre variable ou variable.
Système à sangles et barrettes ou à courroies.



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages de haute qualité :

• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force:
Ets Bourgeat 58 Varzy
Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

RÉCOLTE DE L'HERBE // Les nouveauté

Samasz // L'andaineur à tapis Falco 2 arrive en France



Samasz

Dévoilé à l'état de prototype fin 2019, l'andaineur à tapis Falco 2 de Samasz a, depuis, bénéficié de nombreuses évolutions. La version définitive arrivera début mai en France, pour une présentation officielle au travail dans l'Aveyron. Sur cette machine, le châssis a notamment été entièrement redessiné et le ramassage est désormais assuré par deux unités de 3,60 m de large, contre trois initialement. Le repliage pour le transport s'opère à la verticale, et non plus de manière longitudinale. L'andaineur à tapis Samasz affiche une envergure de 9 m en mode andain central et de 7,20 m en confectionnant un andain latéral. Ses deux pick-up de grand diamètre comptent six barres porte-dents et totalisent chacun 162 dents. Demandant pour son entraînement un tracteur de 150 ch, le Falco 2 est conçu pour travailler à plus de 16 km/h. Il embarque une centrale hydraulique pour l'animation des pick-up et des convoyeurs à tapis. Le raccordement hydraulique sur le tracteur ne mobilise qu'un seul distributeur à double effet (débit requis : 30 à 40 l/min). Cet appareil est entré en commercialisation et cinq unités ont déjà été produites.

Sip // De grandes toupies sur la Spider 775/6



Sip

Sip dévoile la faneuse Spider 775/6, qui vient s'intercaler entre la Spider 685/6 de six toupies et 6,80 m de largeur de travail et la Spider 815/8 (huit toupies, 7,85 m). Doté de six toupies à six bras d'un diamètre de 1,70 m, ce nouveau modèle travaille sur une largeur de 7,60 m. Elle dispose de l'attelage flexible, des engrenages à bain d'huile, du relevage des toupies extérieures avec le relevage de l'outil, du réglage de l'angle des toupies de 11 à 19 degrés et de roues de grande dimension (16x6.50-8). D'un poids de 1,17 t, elle nécessite un tracteur de 80 ch et dispose d'un limiteur de couple se déclenchant à 1 200 Nm.

Sip // Une faneuse de 13 mètres



Sip

Sip lance la faneuse semi-portée Spider 1300/12T. Celle-ci vient s'intercaler entre les modèles 900/8T, 1100/10T et la 1500/14T. Elle se compose de 12 toupies de 1,45 m de diamètre à six bras proposant une largeur de travail de 12,90 m. Elle dispose d'un réglage hydraulique de l'angle des toupies de 12 à 18 degrés et d'un réglage à multiples positions de la hauteur de fanage, pour un grattage plus ou moins agressif des dents. Pourvue d'une transmission à doigts, la faneuse offre un débattement de 75 cm à chaque extrémité pour suivre les irrégularités du terrain. Un double embrayage joue le rôle de sécurité en cas de volume de fourrage trop important. Pour le transport, la faneuse se replie vers l'avant sur l'essieu de transport.

Strautmann // Les autochargeuses Magnon déclinées en plus petites capacités



Strautmann

La gamme de remorques autochargeuses Magnon CFS de Strautmann s'enrichit de trois modèles s'adressant aux agriculteurs et aux entrepreneurs recherchant une machine compacte. Les nouvelles variantes, baptisées 8-370, 8-410 et 8-450, affichent des capacités de chargement allant de 36 à 44 m3. Elles reçoivent le pick-up Flex-Load à dents plastiques et garants en acier d'une largeur de 2,25 m. Ce ramasseur se complète, en option, d'un rouleau arrière pour mieux suivre les irrégularités du sol. Les Magnon CFS 8 disposent d'un rotor d'alimentation de 2,10 m de large et d'un système de coupe à 44 couteaux (longueur de coupe théorique : 35 mm). Elles bénéficient d'une paroi frontale pivotante, qui compacte le fourrage lors du chargement et bascule automatiquement vers l'avant en fin de remplissage, dégageant un volume supplémentaire de 4,5 m3. Les modèles 8-370 et 8-410 reposent sur un double essieu, tandis que la Magnon CFS 8-450 est équipée au choix d'un tandem ou d'un tridem. Cette dernière profite en série d'une suspension d'essieu hydraulique (option sur les deux premières).





S

Vicon // Un groupe de fauche Extra 787 T avec andaineur

Vicon propose la déclinaison BX avec tapis groupeur de son groupe de fauche Extra 787T. Celle-ci se caractérise par deux tapis andaineurs tournant au régime de 1 500 tr/min. Ceux-ci sont entraînés par le système hydraulique à centre ouvert du tracteur et piloté depuis le boîtier de commande.
Un système de démontage rapide permet de déposer les deux tapis en moins de 10 minutes, gagnant ainsi 540 kg de poids mort.
Ce groupe de fauche andaineur se retrouve aux couleurs Kverneland sous la dénomination 5387 BX.



Vicon

Vicon // La faneuse Fanex 1564C tutoie les 16 mètres

Jusque-là limitée à une largeur maximale 13,30 m, la gamme de faneuses Fanex de Vicon accueille un nouveau modèle. Celui-ci dispose de 14 toupies et travaille une largeur de 15,60 m. Il se distingue par un système Terraflow de suivi du sol, qui offre une bonne qualité de travail dans les parcelles les moins plates. En bout de champ, un distributeur simple effet permet de relever les toupies en s'appuyant sur le chariot, offrant un bon dégagement.
Cette faneuse reçoit un nouveau système de fanage de bordure et une planche à andain actionnable hydrauliquement.
Pour le transport, la faneuse 1564 C se replie en cinq éléments vers l'avant, se reposant sur deux roues de transport de dimension 380/55-17 (500/50-17 en option), pour une largeur hors tout de 3 m. Le nombre de graisseurs reste limité, les rotors et la plupart des articulations étant sans entretien.
Deux modèles de 11 et 13,50 m (10 et 12 toupies) devraient prochainement compléter l'offre.
Cette faneuse se retrouve sous les couleurs de Kverneland sous la dénomination 85156 C.



L. Vimond

Sip // Plus de garde au sol sur les andaineurs à dépose latérale



Sip

Travaillant en simple ou double andain (8,50 m de large), l'andaineur Star 860/26 T de Sip est le premier d'une nouvelle gamme d'appareils semi-portés. Il se caractérise par un châssis en arc, avec une partie centrale surélevée, offrant plus d'amplitude pour relever les rotors en bout de champ, et donc facilitant les passages au-dessus des andains déjà formés. En parallèle, Sip a intégré un nouvel entraînement, baptisé Z-Drive, avec des cardans plus longs, ce qui autorise des angles plus faibles.
L'andaineur Star 860/26 T bénéficie d'un nouveau support 3D + et d'un levage séquentiel des rotors, réglable de série. En option, l'opérateur peut paramétrer le délai de levée des rotors en bout de champ, en fonction du volume de fourrage et de la configuration de la parcelle.
Cet appareil propose un réglage hydraulique de la largeur, de la hauteur de travail, ainsi que des deux planches à andain, aidé de plusieurs repères gradués.
Pour le transport, l'andaineur s'inscrit dans un gabarit ne dépassant pas 3 m de large et 4 m de haut et intègre un éclairage à led de série.

NOUVEAU
VB série 7100



2020-PAD-N-PRE-VB7100 - *soyez fort, soyez KUHN

HAUTES PERFORMANCES EN TOUTES CIRCONSTANCES

Une nouvelle génération de presses KUHN à découvrir chez votre revendeur.

Votre revendeur agréé
SARL GUILBAULT
58240 St. Pierre-le-Moutier - 03 86 37 41 15

be strong, be KUHN
www.kuhn.fr

KUHN



Fenaison CLAAS.
Des combinaisons optimales pour votre récolte fourragère.

ENCORE QUELQUES MACHINES DISPONIBLE
Contactez votre vendeur

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS, ou rendez-vous sur claas.fr

claas.fr | #HardWorkSmartlyDone.

CLAAS

// MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

89 Un Icaunais en finale nationale dans la catégorie jardins et espaces verts

Les sélections départementales et régionales du concours du meilleur apprenti de France de la catégorie jardins et espaces verts ont eu lieu le vendredi 7 avril, au CFA agricole de l'Yonne, à Venoy. Un concours dans lequel s'est illustré Romain Kapp, élève du CFA agricole de l'Yonne, qui accède à la finale nationale.



Les sélections départementales et régionales du concours du meilleur apprenti de France de la catégorie jardins et espaces verts ont eu lieu le vendredi 7 avril, au CFA agricole de l'Yonne, à Venoy.

Le vendredi 7 avril, le CFA agricole de l'Yonne accueillait les sélections départementales et régionales du concours du meilleur apprenti de France de la catégorie jardins et espaces verts. « *C'est la deuxième année que le CFA agricole de l'Yonne organise les sélections départementales et régionales de ce concours* », précise Hélène Decultot-Tremblay, directrice du CFA agricole de l'Yonne.

Ces sélections départementales et régionales n'avaient pas uniquement lieu dans l'Yonne mais également dans différents CFA agricoles de Bourgogne Franche-Comté. « *Car pour optimiser au mieux le confort des candidats, il faut de l'espace* », explique Hélène Decultot-Tremblay.

Lors du concours, tous les candidats bénéficient de 8 heures pour réaliser un aménagement paysager, selon un plan imposé, le même pour tous. « *Cet aménagement comprend une partie végétale, une partie pavage, dallage, ainsi que la création d'un mur en pierre* ».

En plus de l'épreuve pratique de 8 heures, les candidats ont une épreuve de reconnaissance de végétaux, où ils en ont 20 à identifier. Ainsi qu'une dernière partie sous forme d'entretien individuel où ils sont interrogés sur les techniques professionnelles.

Deux médailles d'or

Pour accéder à la finale nationale, il est nécessaire d'obtenir une médaille d'or dans chacune des sélections départementale et régionale (il faut savoir que l'épreuve est unique pour les deux sélections, ndlr), c'est-à-dire obtenir une note supérieure à 18/20.

Une performance qu'a réussie Romain Kapp, en bac pro 3 aménagements paysagers, qu'il effectue en alternance chez Philippe Liperi à Migé. Il a obtenu les deux médailles d'or, ce qui lui permet d'accéder à la finale nationale.

À noter que les sélections du concours se sont déroulées sous l'œil avisé de quatre jurés locaux : Sylvain Yverneau (Sarl Yverneau), Cédric Benoist (du service espaces verts de la mairie de Chablis), Jean-Marc Coeugniet (du service espaces verts de la mairie d'Auxerre) et Vivian Vermasse (du service espaces verts de la mairie de Vergigny).

Christopher Levé

Tous les résultats des Icaunais

Outre Romain Kapp et ses médailles d'or au niveau départementale et régionale, d'autres Icaunais n'ont pas démérité lors de ce concours. Pour le CFA agricole, Victorien Moreno (bac pro 3 aménagements paysagers) obtient deux médailles d'argent (départementale et régionale) et Alexis Goulet (bac pro 2 aménagements paysagers) glane une médaille de bronze départementale. Théo Vang (bac pro 2 aménagements paysagers) qui participait également au concours, ne remporte aucune médaille. Pour la MFR de Gron, Lenny Roger (bac pro aménagements paysagers) obtient une médaille d'or départementale et une médaille d'argent régionale, et Mathys Dos Santos Ribeiro (bac pro aménagements paysagers) remporte une médaille de bronze départementale.

// EN BREF

Enseignement Découvrez les productions et les opportunités du lycée agricole de Plagny (58)



Le lycée professionnel agricole (LPA) de Plagny, à Sermoise-sur-Loire (128, route de Lyon), au sud de Nevers, organise un événement sur trois jours, samedi 29, dimanche 30 avril et lundi 1er mai. L'exploitation de l'établissement sera ouverte au public, à la fois pour faire connaître les cursus proposés par l'établissement et pour une grande opération de vente directe. Déjà, le 25 mars dernier, le LPA avait organisé un premier événement du même type mais plus orienté sur une clientèle professionnelle. Cette fois-ci, le grand public sera accueilli. Sur place, il sera possible d'acheter des géraniums, des plantes à massifs, des vivaces, des plants de légumes et des plants aromatiques. Autant de productions qui viennent directement de l'exploitation de l'établissement, au sein de laquelle se forment une quarantaine d'élèves, de la seconde à la terminale, sur les métiers de l'horticulture et de l'aménagement d'espaces verts. L'établissement forme également aux métiers de l'aide à la personne et de la vente. Ce sera l'occasion de joindre l'utile à l'agréable en achetant des productions locales tout en se renseignant sur les études possibles à mener dans ce cadre. L'exploitation du LPA de Plagny est d'ailleurs ouverte toute l'année, du lundi au vendredi (9 h 30 - midi/14 heures - 18 heures) et le samedi de 9 h 30 à midi. Renseignements : 03 86 37 56 07 ou 06 85 45 55 40

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

// MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

89 Trois jeunes du CFA agricoles primées au concours hippique

Les élèves du CFA agricole de l'Yonne n'en finissent plus de se distinguer au concours du meilleur apprenti de France. Cette fois-ci, c'est dans la catégorie hippique que trois jeunes femmes ont marqué les esprits : Suzanne Constant (18 ans), Leïa Kuaak (16 ans) et Clara Bonin (16 ans), toutes les trois en première année de bac pro CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique), remportent chacune une médaille d'or lors de la sélection départementale, ainsi qu'une médaille d'argent lors de la sélection régionale.

Une belle performance pour chacune d'entre elles, qui ne leur permet toutefois pas d'accéder à la finale nationale. Mais pour Suzanne Constant, « *même si on ne gagne pas, participer à ce genre de concours est toujours un plus* ». « *Une belle expérience, valorisante pour nous et notre CV* », assure Leïa Kuaak. « *Ce concours nous permet de voir si on a de bonnes capacités pour travailler dans le milieu hippique et si cet univers nous convient* », reprend Suzanne Constant.

Et qui sait, la finale nationale, ce sera peut-être pour l'année prochaine.

Christopher Levé



Suzanne Constant et Leïa Kuaak, avec leur directrice Hélène Decultot-Tremblay (de gauche à droite).

// YONNE TOURISME

Quels projets en 2023 ?

L'assemblée générale de Yonne Tourisme a eu lieu le mardi 4 avril, à Chablis. L'occasion de faire le bilan des actions menées en 2022 et annoncer celles à venir en 2023.

Pour Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme, « *2022 se caractérise par une très bonne dynamique de fréquentation portée par les clientèles françaises mais aussi internationales qui, après deux années de limitations de déplacements, ont confirmé leur grand retour dans l'Hexagone* ».

Dans cette dynamique, l'Yonne a enregistré une reprise très encourageante des animations culturelles dont de nouveaux festivals. Yonne Tourisme a aussi pu renouveler l'événement Family'week, permettant la promotion de l'offre dédiée aux familles dans l'Yonne. Sans oublier la poursuite de sa mobilisation pour soutenir la filière touristique icaunaise « *avec l'accompagnement des professionnels touristiques via, notamment, le conseil aux porteurs de projets, la poursuite de webinaires spécifiquement adaptés aux besoins des acteurs touristiques, la participation à la campagne Bourgogne et la création d'un nouveau concept de séminaire vert pour les entreprises* », liste Isabelle Froment-Meurice.

Les 150 ans de la naissance de Colette

En 2023, l'activité de Yonne Tourisme se porte dans un premier temps sur le numérique, avec deux sites internet réinventés : le premier de destination, réalisé avec l'usine à site du CRT (comité régional du tourisme) qui sortira au printemps, le second pour les professionnels du tourisme icaunais (tourisme-yonne.com/pro) qui permettra de trouver toute l'information pratique sur les services de Yonne Tourisme et l'Yonne touristique (chiffres clés, documents de référence, démarches qualité, boîte à outils, offres d'emploi, formations…) mais aussi ceux de ses partenaires.

2023, c'est aussi un travail fait avec les offices de tourisme et les fédérations départementales, en particulier autour du déploiement d'un plan de communication avec l'office de tourisme de Puisaye-Forterre pour le 150e anniversaire de la naissance de Colette. C'est aussi la mise en avant de la thématique « slow tourisme » avec les offices de tourisme de l'Yonne ; la mise à l'honneur du loisir nature, notamment de la randonnée « sous toutes ses formes » ; un plan d'actions renforcé pour l'œnotourisme icaunais notamment à travers trois grandes opportunités : l'ouverture prochaine de la cité des climats et vins de Chablis, la labellisation « vignobles et découvertes » de l'ensemble des vignobles de l'Yonne, et un schéma régional de l'œnotourisme qui s'appuie sur une offre d'excellence labellisée.

Autre projet pour cette année, un travail avec le département sur la poursuite de l'implication de Yonne Tourisme dans le projet « Yonne 2024, Terre d'exploits », ainsi que sur la participation à la réflexion d'un nouveau schéma de développement touristique pour l'Yonne.

Enfin, la collaboration avec les partenaires régionaux s'articule autour d'un observatoire du tourisme mutualisé avec le CRT autour de sources de données étoffées et la poursuite de la coopération Bourgogne avec la compagne nationale « l'automne c'est la Bourgogne » menée par le Collectif.

Christopher Levé

La composition du nouveau bureau



Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme.

À l'occasion de son assemblée générale, l'association Yonne Tourisme a procédé au renouvellement des représentants des membres du conseil d'administration. Ce dernier s'est réuni et a élu le nouveau bureau. Il se compose de : Isabelle Froment-Meurice (présidente), Gérard Delorme (vice-président en charge des offices de tourismes), Damien Guérault (vice-président en charge des prestataires commercialisées), Patrick Henri (vice-président en charge des labels), Béatrice Kerfa (secrétaire générale), Jean-Luc Liverneaux (secrétaire général adjoint), Jean-Pierre Vaury (trésorier) et Patrice Hennequin (trésorier adjoint).

// RÉGLEMENTATION

Écorégimes : choisir la bonne voie d'accès

Les services juridiques des FDSEA vous apportent leur expertise sur les écorégimes, aspect important de la nouvelle PAC.

Les écorégimes, certes non obligatoires, prennent la place du paiement vert, et représenteront 25 % des aides du 1er pilier. Pour pouvoir en bénéficier, l'exploitation doit engager l'ensemble de ses surfaces éligibles. Il existe plusieurs voies d'accès avec deux niveaux d'exigences (base et supérieur) débouchant chacun sur un montant forfaitaire différent. Si le niveau de base n'est pas atteint il n'y aura aucun paiement.

• Quelles sont les trois voies d'accès ?

Elles sont à choisir chaque année au moment de la déclaration PAC parmi :

- la voie « Pratiques de gestion agroécologiques » ;
- la voie « Certification environnementale » ;
- la voie « Éléments favorables à la biodiversité ». (voir tableau n° 1)

• La voie des pratiques agricoles

Elle concerne aussi l'ensemble de l'exploitation et définit des engagements par catégorie de surfaces, selon leur classification réalisée dans la déclaration PAC de l'année en cours. Il y a 3 catégories : terres arables (cultivées ou en prairie temporaire ou jachères J5M et J6S), prairies permanentes (PP) (plus de 5 ans, dont J6P), et cultures pérennes (notamment les vignes et vergers). Une prairie permanente en année n-1, qui est labourée et ensemencée en céréales, fait donc partie des terres arables, et n'est pas comptabilisée pour l'engagement PP. Le niveau de base de l'écorégime est atteint en ayant au moins le niveau de base dans chacune de ces trois catégories, et le niveau supérieur de paiement est atteint en ayant le niveau supérieur dans les trois catégories. Si une des 3 catégories représente moins de 5 % de la SAU de l'exploitation, il n'y a pas de contrainte sur cette surface pour l'écorégime. Pour la catégorie terres arables, le niveau de base est atteint avec 4 points dans la grille diversification (voir tableau n° 2) et le niveau supérieur avec 5 points. Pour la catégorie prairies permanentes, la règle ne concerne que les prairies permanentes présentes l'année de déclaration : si entre 10 % et 20 % des prairies ont été renouvelées par labour, le niveau de base est atteint, si moins de 10 % ont été labourées, le niveau supérieur est acquis. Pour la catégorie cultures pérennes, le niveau de base est obtenu avec 75 % des inter-rangs sous couverture végétale et le niveau supérieur avec 95 %.

• La voie de la certification

Elle est accessible au niveau « de base » pour les agriculteurs ayant un niveau « 2 » de certification environnementale et respectant un des 4 critères du cahier des charges de la certification environnementale de niveau 3 (aussi appelé Haute Valeur Environnemental, ou HVE) parmi : biodiversité, gestion phytos, gestion engrais, irrigation, ou un critère sobriété (agriculture de précision et recyclage). Le suivi des 4 indicateurs HVE est aussi obligatoire. Le niveau supérieur est atteint en étant certifié HVE. Le label HVE ayant été révisé en juillet 2022, par dérogation, les exploitations certifiées avant le 1er octobre 2022 avec l'ancienne version de HVE ou ayant renouvelé la certification entre le 1er octobre et le 31 décembre 2022, auront bien accès au niveau supérieur de l'écorégime en 2023. À noter que c'est l'ensemble de l'exploitation qui doit être certifié. Les exploitations certifiées entièrement Agriculture Biologique et ne touchant pas l'aide à la conversion ou au Maintien en agriculture biologique sur toute leur SAU toucheront un complément d'environ 30 €/ha.

• La voie Infrastructures agroécologiques

Elle rémunère la présence d'éléments non productifs (haies, bosquets… même liste que pour la BCAE 8, hormis cultures dérobées ou fixant l'azote) présents sur l'ensemble de l'exploitation, y compris sur les prairies permanentes. Le niveau de base est atteint si ces surfaces non productives représentent 7 % de la surface totale de l'exploitation (dont 4 % sur terres arables), et le niveau supérieur avec 10 % (dont 4 % sur terres arables). Les haies seront revalorisées. Un bonus haies durables est ajouté à l'écorégime pour ceux qui choisissent la voie Certification ou la voie Pratiques agricoles, si l'équivalent surface des haies représente au moins 6 % des terres arables et de la SAU de l'exploitation. Leur durabilité devra être certifiée.

Voies d'accès Éco-régime	Voie des pratiques de gestion agroécologique des surfaces agricoles A			Voie de la certification environnementale B	Voie des éléments favorables à la biodiversité C	Montant unitaires indicatifs
Pratiques rémunérées	Diversifications des cultures (TA et certaines CP de plein champ)	Maintien de prairies permanentes non labourées (PP)	Couverture végétale de l'inter-rang (CP)	-	Pourcentage d'infrastructures écologiques (IAE) ou jachères sur la SAU (dont 4 % en TA)	-
Niveau spécifique AB	-	-	-	100 % de la SAU en BIO hors conversion	-	100-111 €/ha
Niveau supérieur	5 points	Ratio 90 %	Ratio 95 %	Toute l'exploitation en HVE référentiel rénové** d'ici 2023	Ratio 10 %	70-81 €/ha
Niveau de base	4 points	Ratio 80 %	Ratio 75 %	Certification CE2+	Ratio 7 %	51-59 €/ha
Complément	Bonus « haies »				Non cumulable	7 €/ha
Niveau unique	6 % de haie (équivalent-surface) sur la SAU ET 6 % de haie sur les terres arables + Certification « haie » attestant de la gestion durable des haies (notamment « label haie »)					

Tableau n° 1

1	Prairies temporaires et jachères	≥ 5% des TA **2 points**	≥ 30% **3 points**	≥ 50% TA **4 points**
2	Protéagineux Légumineuses à graines et légumineuses fourragères	≥ 5% des TA OU > 5ha		**2 points**
		≥ 10% des TA		**3 points**
3	Céréales d'hiver	≥ 10% des TA	**1 point**	Plafond à 4 points
	Céréales de printemps *(dont maïs, maïs ensilage)*	≥ 10% des TA	**1 point**	
	Plantes sarclées *(betteraves et pommes de terre uniquement)*	≥ 10% des TA	**1 point**	
	Oléagineux d'hiver	≥ 7% des TA	**1 point**	
	Oléagineux de printemps	≥ 5% des TA	**1 point**	
	Zéro point en catégorie 3 mais total cultures listées ≥ 10% des TA :		**1 point**	
4	Autres cultures + cultures à potentiel de diversification *(dont chanvre, maïs doux, artichaut, rhubarbe, asperge, houblon, lavande, lavandin, miscanthus, silphe, pépinières <1an, cassis bourgeon)*	≥ 5% des TA **1 point**	≥10 % **2 points**	≥ 25 % **3 points** ≥50 % **4 points** ≥75 % **5 points**
5	Total terres arables 1 + 2 + 3 + 4	< 10 ha : **2 points**		
6	Bonus Prairies permanentes	≥ 10% SAU **1 point**	≥ 40% SAU **2 points**	≥ 75% SAU **3 points**
	Pour plus de détail, voir le conseiller PAC de la FDSEA.			

Tableau n° 2

// MÉTIERS

21

La Côte-d'Or en quête d'assistants familiaux dans le milieu agricole

Le réseau départemental des assistants familiaux qui accueillent des enfants placés a besoin de se renouveler et de recruter. Le milieu agricole est source de réponses potentielles dans cette quête.

Peu connus du grand public, les assistants familiaux remplissent une fonction essentielle : accueillir des enfants ou des adolescents séparés de leur famille suivis par le Service d'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de Côte-d'Or. Dans ce département, on compte aujourd'hui environ 300 de ces professionnels agréés, dont certains employés par le Conseil départemental, pour 664 enfants accueillis. Un nombre pourtant insuffisant et, début 2023, le Département s'est mis en quête de nouvelles familles d'accueil. Dans cette recherche, il cible notamment le milieu agricole et s'est rapproché, pour faire passer le message, de la Chambre d'agriculture. *« Nous allons prochainement être confrontés à une vague de départs en retraite,* explique Bernadette Matrot-Gruer, adjointe au directeur parentalité-enfance-culture-sports au Conseil départemental de la Côte-d'Or, *46 assistants familiaux vont pouvoir faire valoir leurs droits à la retraite dans les mois qui viennent et la moyenne d'âge de ces professionnels est de 56 ans en Côte-d'Or. Nous devons donc recruter de nouveaux assistants familiaux ».* Une tâche importante mais qui comporte aussi des difficultés : on ne s'improvise pas assistant familial. *« Cela nécessite un gros travail d'évaluation en amont du recrutement,* souligne Bernadette Matrot-Gruer. *Nos services rencontrent le candidat mais aussi sa famille. Nous devons évaluer les aptitudes éducatives des candidats et nous informons aussi sur la réalité de ce métier* (voir encadré). *Il faut avoir des capacités au dialogue, à la communication. Nous vérifions la disponibilité du candidat pour s'occuper de l'enfant, sa capacité à s'adapter… »*

Vérifications nombreuses

« L'assistant familial doit être capable d'observer un enfant qui n'est pas toujours en âge ou en capacité de s'exprimer, souligne pour sa part Nina Bonin, responsable de la Cellule accueil du jeune enfant (Caje) au sein du service Protection maternelle et infantile (PMI). *Il doit pouvoir estimer s'il va bien ou non ».* Le travail du service PMI consiste aussi à vérifier les conditions matérielles de l'accueil de l'enfant et le contexte familial dans lequel il va se retrouver : *« Lorsqu'on attribue un agrément,* poursuit Nina Bonin, *on sait que la personne peut accueillir un enfant âgé de 0 à 18 ans, mais nous tenons compte de la situation personnelle des candidats. Certains, par exemple, expriment le souhait que leurs propres enfants soient en position d'aînés par rapport à l'enfant accueilli. On prend aussi en compte l'âge de la personne candidate, dans l'idée d'un accueil qui va peut-être durer plusieurs années. Ce qui est important, c'est, autant que possible, d'éviter les ruptures pour l'enfant ».* Dans l'exercice de leur fonction, ces assistants familiaux ne sont pas seuls. Ils sont accompagnés, pour ce qui concerne l'équipe du Conseil départemental, par deux travailleurs sociaux, auxquels s'ajoutent une infirmière et une psychologue. Dans le cas où l'assistant familial fait le choix d'être employé par une association privée, la composition de l'équipe est alors différente. Dans tous les cas, le professionnel peut compter sur une équipe pluridisciplinaire et sur un travailleur social référent, spécialement nommé pour suivre le projet de l'enfant. Les assistants familiaux doivent être en mesure de faire remonter des informations régulières sur les enfants dont ils ont la responsabilité. Cela peut prendre des formes diverses : rapports écrits, mails, échanges téléphoniques. Il faut ajouter à cela le rôle très important du conjoint de l'assistant familial et plus globalement, du contexte dans lequel l'enfant est appelé à vivre pour une période plus ou moins longue de sa vie.



Capture d'écran France 2

L'assistant familial remplit une fonction très importante dans le parcours de vie de l'enfant.

Attrait pour le monde agricole

Dans ce cadre, le milieu rural et plus particulièrement agricole, apparaît comme bénéfique : l'expérience montre que pour des enfants souvent très fragilisés, la vie à la campagne, parfois en contact avec des animaux, favorise la construction de la personnalité. Rien n'est automatique en l'espèce car les parcours de vie et les contextes sont tous différents, mais l'aide sociale à l'enfance de Côte-d'Or trouve néanmoins là des contextes potentiellement intéressants. Nina Bonin prévient également : *« Il est important de bien comprendre qu'être assistant familial, ce n'est pas faire une adoption : les enfants placés ont leur propre histoire familiale, leurs propres parents que, pour la plupart, ils rencontrent d'ailleurs régulièrement. L'assistant familial doit donc aussi accompagner cette relation parents-enfant ».* Il faut enfin garder à l'esprit la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, qui améliore les conditions de travail et revalorise la rémunération des assistants familiaux. Un élément de plus en faveur d'une éventuelle candidature.

Berty Robert

Vous êtes intéressé par le métier d'assistant familial ? Vous pouvez vous renseigner au numéro suivant : 03 80 63 62 88 ou sur le site cotedor.fr

Une véritable profession

Les candidats pour devenir assistant familial doivent suivre une formation initiale de 60 heures avant d'accueillir leur premier enfant. Ils suivent ensuite une formation supplémentaire de 240 heures diffusée par l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (Irtess) de Bourgogne. Être assistant familial est un vrai métier. Il existe 4 employeurs en Côte-d'Or. L'assistant choisit avec quelle structure il souhaite travailler et dispose d'un statut de salarié. Il n'est pas obligatoire d'être en couple pour devenir assistant familial, en revanche, il faut être agréé. L'agrément est valable 5 ans. Il est possible à un assistant d'accueillir jusqu'à 3 enfants.

// FDSEA

89

Les agricultrices en visite à la ferme du Luxembourg



À la FDSEA, les agricultrices prennent toujours autant de plaisir à se retrouver.

Une dizaine d'agricultrices de la section des agricultrices de la FDSEA de l'Yonne se sont retrouvées sur l'exploitation de Mélanie Varache, éleveuse et productrice de lait à Dixmont.

Cette nouvelle rencontre fut fortement appréciée grâce à l'accueil de Mélanie Varache et la présentation de son quotidien sur son exploitation. Autour d'un déjeuner, celles-ci ont appris à se connaître et en ont profité pour se donner de nombreux conseils notamment lors de certaines périodes difficiles auxquelles elles peuvent faire face. L'importance du « savoir lâcher prise » et du « prendre du temps pour soi » a été mise en avant.

Ces rencontres permettent aux agricultrices d'obtenir des informations sur les services qui leur sont proposés et pouvant leur être utiles. Ainsi, suite à une demande de celles-ci, Angélique Roy, présidente du Service de Remplacement de l'Yonne, a présenté les différents services, leurs fonctionnements et les contacts. Elle a su répondre aux interrogations des agricultrices concernant la maladie, les accidents, les congés et des informations sur le crédit d'impôt de remplacement.

Une fois la visite de l'exploitation terminée, les agricultrices se sont penchées sur l'organisation des prochaines actions de leur section.

Mesdames, si vous souhaitez assister aux prochaines rencontres et participer aux actions qui permettront de valoriser vos métiers, notez dès à présent la date de la prochaine rencontre : le jeudi 11 mai, sur l'exploitation de Nadège Levoy (l'Earl Landre).

FDSEA de l'Yonne

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10 ou l'animatrice de la section des agricultrices : Mélanie Chameroy au 03 86 49 48 15.

Terres de Bourgogne

Retrouvez nos vidéos sur notre chaine

REPORTAGES
VIDÉOS
DÉMONSTRATIONS

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Prévention de la tuberculose en élevage bovin

• 27 avril à Créancey

en partenariat avec le GDS 21

Françoise Roulleau, 03 80 68 67 30, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

// Formation biosécurité

• 27 avril

Le GDS de Côte-d'Or organise une journée de formation biosécurité axée sur la prévention de la tuberculose en élevage bovin jeudi 27 avril à la mairie de Saint-Mesmin. Ce rendez-vous sera animé par un vétérinaire conseil du GTV BFC, Jean-Baptiste Deschamps et par Gilles Rabu, technicien au GDS. Cette journée permettra de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, d'identifier les risques et les mesures préventives à mettre en œuvre au sein des cheptels. À partir des expériences vécues, le groupe sera mis en situation pour des applications pratiques.

Françoise Roulleau, 03 80 68 67 30, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

NIÈVRE

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• 27 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires, une formation d'une journée destinée aux éleveurs d'ovins.

formation@nievre.chambagri.fr - 03 86 93 40 37

YONNE

// Renouvellement Certiphyto GC

• Mardi 25 avril et vendredi 5 mai

À Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact: Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

// Maitriser les chiffres clés de mon projet (formation de 3 jours)

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunion sur le marché de l'énergie

• Mardi 25 avril

Face aux coûts de l'électricité et pour mieux comprendre la conjoncture actuelle du marché, la FDSEA 21 et son partenaire Lucia (fournisseur d'électricité) organisent une réunion d'information mardi 25 avril à 10 heures à la salle de la Safer BFC à Saint-Apollinaire. Lysiane Simonin, responsable Pôle Fourniture Est, interviendra pour apporter des explications sur les augmentations du coût de l'électricité, présenter les différents contrats proposés et les aides mises en place. Différentes réductions sont proposées, particulièrement pour les contrats supérieurs à 36 kVA.

// Aménagement de l'abreuvement en rivière

• Jeudi 4 mai

Le GDS de Côte-d'Or organise une visite commentée des aménagements en rivière réalisés au sein du Gaec Buntz à Tarsul, de 10 heures à 12 heures, en présence du Syndicat mixte de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle (SITIV). Les participants pourront découvrir des descentes aménagées pour l'abreuvement en rivière, la mise en défens du cours d'eau et une passerelle pour bovins. Au programme : présentation du projet et retour d'expérience des exploitants, présentation du SITIV, accompagnement technique et financier du projet, échanges avec les intervenants. Des informations supplémentaires et les modalités d'inscription sont disponibles sur www.gdsbfc.org.

Contact : Françoise Roulleau au 03 80 68 67 30.

// Colloque objectif cultures propres

• Jeudi 11 mai

Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un colloque « Objectif cultures propres » le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Il se tiendra toute la journée et permettra de découvrir un panorama de l'actualité et de l'état de l'art en matière de désherbage, pour la réussite de votre exploitation en conventionnel ou en bio. Au programme :

- Des ateliers désherbage chimique, leviers agronomiques, leviers dates de semis et travail du sol, désherbage mécanique, leviers rotations et couverts.

Un village des innovations : utilisation des innovations matériels, biologie des adventices graminées, impact sanitaire des adventices, impacts environnementaux des pratiques de désherbage, gestion des vivaces.

Un Forum au champ pour échanger des expériences : oser changer ses pratiques pour avoir des cultures propres, assurer une bonne gestion des adventices sous contraintes environnementales et filières.

Inscriptions en ligne : https://my.weezevent.com/OCP2023

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai

À Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai

À Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

YONNE

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai

À Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai

À Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

RÉGION

Rendez-vous Alysé

Alysé organise des assemblées de sections suivies à chaque fois de visites d'exploitations. Ces rencontres sont programmées à 9 h 45. Pour la Nièvre et l'Yonne : mardi 25 avril à Leugny (salle des fêtes et Gaec Cova).

// Assemblée générale Salers

• Jeudi 27 avril, à Chemaudin (25)

L'association Salers de Bourgogne-Franche-Comté organise son assemblée générale le 27 avril à la salle des fêtes de Chemaudin (25320) à partir de 9 heures. Ce rendez-vous sera suivi d'un repas et d'une visite d'élevage à la Ferme de la Potte, chez Marco et Claudia Beeli. Les personnes intéressées par la race Salers sont les bienvenues.

Pour une bonne organisation, réservez votre participation auprès de Guillaume de Gevigney (06 25 14 41 24)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 773 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,70	3,90	3,85	
		250-300	3,62	3,73	3,68	-0,18
		300-350	3,71	3,92	3,79	0,03
		350-400	3,58	3,73	3,64	-0,03
		400-450	3,55	3,64	3,60	0,03
		450-500	3,48	3,61	3,55	0,05
	R	250-300	3,60	3,67	3,66	0,03
		300-350	3,60	3,67	3,66	0,02
		350-400	3,41	3,66	3,53	-0,03
		400-450	3,42	3,42	3,42	
		450-500	3,19	3,38	3,28	
F	U	200-250	3,22	3,28	3,27	
		250-300	3,04	3,33	3,16	
		300-350	2,99	3,24	3,11	-0,19
		350-400	2,93	3,28	3,05	-0,02
	R	250-300	2,89	3,09	2,97	-0,18
		350-400	2,85	3,01	2,92	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,20	3,33	3,30	-0,12
F	U	400-450	2,84	2,93	2,93	-0,13
		450 et +	2,86	3,35	3,26	-0,08

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 225 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,86	3,04	2,92	0,14
	R	+ de 500 kg	2,61	2,70	2,64	
F	U	24 à 36 mois	2,93	3,33	3,04	-0,10
		- 5 ans	2,78	3,08	2,92	-0,16
		5 à 10 ans	2,75	3,22	2,86	-0,08
		+ de 10 ans	2,61	2,80	2,70	
	R	24 à 36 mois	2,53	2,87	2,69	-0,15
		- 5 ans	2,52	2,78	2,67	-0,13
		5 à 10 ans	2,48	2,74	2,62	-0,13
		+ de 10 ans	2,32	2,59	2,47	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 119 - Taux de vente : 92 %

Broutards, taurillons : Belle présentation en volumes et en qualité attirant de nombreux acheteurs. La totalité des lots a rapidement trouvé preneurs dans un rythme dynamique et à des tarifs facilement reconduits.

Laitonnes : Les tarifs continuent de se tasser, notamment dans les lourdes destinées au marché italien.

Génisses de 2 ans : Peu d'offre mais bonne vente dans la qualité.

Vaches, génisses de 30 mois : Offre correcte, les acheteurs sont présents. Néanmoins, cette semaine confirme l'instabilité des cours de la semaine passée. En effet il y a une perte de quelques centimes, cela s'explique par le peu de demande dans le gras. Tendances à confirmer la semaine prochaine. Vente tout de même rapide à des prix intéressants dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

11/04/2023

Effectif : 161

Broutards	(320 - 390 kg)	1100 - 1280	3,30 - 3,70
Broutards	(425 - 510 kg)	1460 - 1660	3,25 - 3,44
Laitonnes	(260 - 340 kg)	850 - 1090	3,10 - 3,29
Laitonnes	(350 - 395 kg)	1120 - 1170	2,80 - 3,17
Génisses 24 - 36 mois	(500 - 735 kg)	1610 - 2200	2,98 - 3,17
Vaches légères		1100 - 1420	
Vaches entre deux		1470 - 1700	
Vaches lourdes		1780 - 2360	

Marché décalé. Apports moins importants en mâles avec une qualité plus ordinaires. Aucun invendu.
Peu de relève en femelles, tarifs sensiblement reconduits.
Apports satisfaisant en génisses et vaches maigres, cours fermes. Vente globale.

Bovins gras : 0

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	+ de 50 kg	2,81	4,44	3,89	0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,52	3,17	1,99	0,41
F	U	+ de 60 kg	1,32	1,48	1,41	-0,15

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 170 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,59	4,87	4,69	0,18
		+ de 44 kg	4,70	4,83	4,77	0,47
	R	de 32 à 38 kg	4,46	4,51	4,49	0,47
		de 38 à 44 kg	4,49	4,49	4,49	0,22

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		11	31	21	

OBSERVATIONS

Effectif global : 287 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : La rareté de l'offre à l'approche de la fin du Ramadan fait flamber les tarifs qui atteignent des niveaux records inédits.

Brebis : Demande suivie.

Béliers : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 111 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,52	3,55	3,57	
		350-400	3,46	3,55	3,52	
		400-450	3,57	3,57	3,57	0,00
F	U	250-300	3,02	3,32	3,18	-0,10
		300-350	3,02	3,26	3,14	-0,08

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 61 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2,88	3,30	3,01	-0,01
		5 à 10 ans	2,82	3,01	2,90	-0,02
		+ de 10 ans	2,74	2,91	2,84	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 244 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Cours reconduits dans toutes les catégories, le volume d'apport diminue encore cette semaine, la vente est rapide.

Laitonnes : Le tassement des cours est visible, les femelles de bonne qualités se négocient néanmoins a des cours reconduits.

Vaches, génisses : Les apports sont faible a cette période de l'année du principalement a ce lundi férié. Les animaux herbagers se négocient rapidement a des tarifs reconduits. Léger tassement des cours dans les femelles avancées d'état, du principalement a un léger fléchissement des cours de la viande. À vérifier dans les prochaines semaines.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

12/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,40	4,87	4,73	0,48

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,64	2,00	1,85	0,33

OBSERVATIONS

Effectif global : 510 - Taux de vente : 88 %

Agneaux : Le peu d'offre permet d'enregistrer une nouvelle hausse dans les agneaux toutes catégories confondues.

Brebis : Demande forte cours haussiers.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Avril 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché calme, en attente d'un rebond avec les beaux jours : ne pas se précipiter dans l'envoi des animaux !
Pression à la baisse, incompréhensible au vu du niveau toujours très élevé des couts de production des éleveurs…

Bovins maigres : les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Réuni en séance plénière le 11 avril, le CESE a adopté un avis intitulé «Comment favoriser une gestion durable de l'eau en France face au changement climatique». Les représentants de la FNSEA se sont positionnés très fortement contre cet avis après avoir essayé sans succès, de le faire évoluer afin que les mesures à respecter, nécessairement définies en concertation, permettent de concilier production et préservation des ressources en eau tout en répondant à la nécessité de maintenir des filières économiquement viables.

SANITAIRE

GDS France a tenu son Congrès annuel les 13 et 14 avril dernier à TOURS. L'actualité des sujets sanitaires demeure très dense et à fort enjeux notamment pour le secteur bovin : gestion et prévention des maladies (tuberculose, BVD, FCO, …), maillage vétérinaire, dossier en cours de la pharmacie en élevages, … Notons aussi l'objectif défini par le réseau GDS France d'aller sur une « approche globale de l'exploitation », le sujet sanitaire ne pouvant se traiter qu'en lien avec d'autres problématiques, telles que contraintes climat, etc …

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Depuis l'été dernier, le nouveau dispositif des cotations gros bovins entrée abattoir est entré en vigueur. Parmi les modifications apportées, celle du seuil de publication qui a été revu à la hausse passant de 20 à 80 animaux. Cette évolution implique que les cotations de certaines catégories sont moins souvent publiées. Cette constatation est d'autant plus vraie pour celles régionales, que celles nationales. **Dans ce contexte, la FNB rappelle que dans le cadre de l'application de la loi EGALIM2, dès la rédaction de la proposition de contrat que vous faites à votre (vos) acheteur(s), il est important de prévoir l'impact tarifaire d'éventuelles différences de conformations si celles-ci devaient différer de l'animal type pour lequel vous concluez votre contrat, et sur lequel est basée la formulation de prix générale !**

FAIT DE LA SEMAINE

Le Conseil d'administration de la FNSEA réuni le 13 avril dernier, suite au Congrès d'Angers, a désigné son nouveau président, Arnaud ROUSSEAU (agriculteur en Seine-et-Marne) et les 25 membres du nouveau Bureau.

Patrick BENEZIT, éleveur dans le Cantal et président de la FNB, a été élu au poste de 2ième Vice-Président.

FOCUS

Le lundi 26 juin aura lieu l'événement METRO « Big Bang - Charte Origine France », sur 29 Halles METRO. La FNB et 12 autres syndicats (FNSEA, JA, FNP, UMIH, ANIA…) sont depuis 2020 signataires de la Charte Origine France ! Afin d'organiser cet événement, les Sections Bovines vont être sollicitées dans les jours à venir par les directeurs des Halles en régions. La FNB, en participant à ce Big Bang, rappelle l'enjeu clef du message à pousser à savoir l'augmentation du VBF en restauration, à un prix rémunérateur pour les éleveurs !

CHIFFRE A RETENIR

8 €

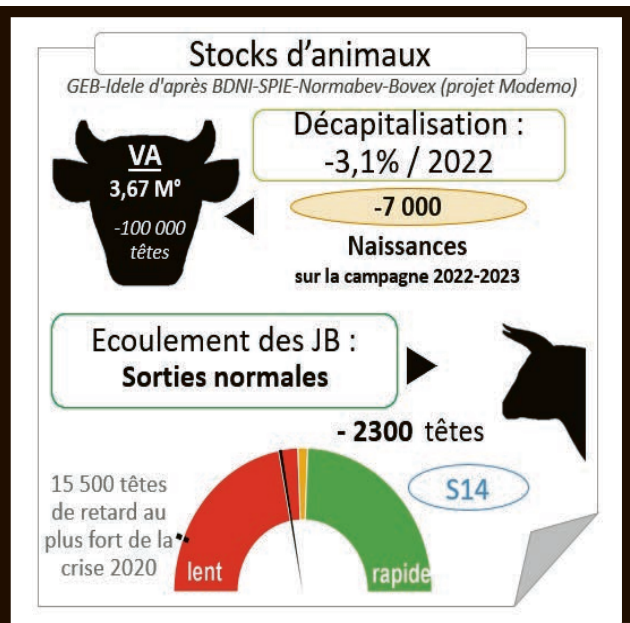
A partir du 2 mai, entre en vigueur le nouvel accord interprofessionnel achat enlèvement des bovins destinés à l'abattage. La FNB se félicite de cette avancée, et surtout de la victoire associée après plus d'un an de pourparler ! En effet, les éleveurs ne pourront plus être pénalisés en cas de foies saisis pour présence de petite douve vivante, n'étant pas de sa responsabilité. Cette pénalité de 8€, ne sera appliquée qu'en cas de grandes douves !

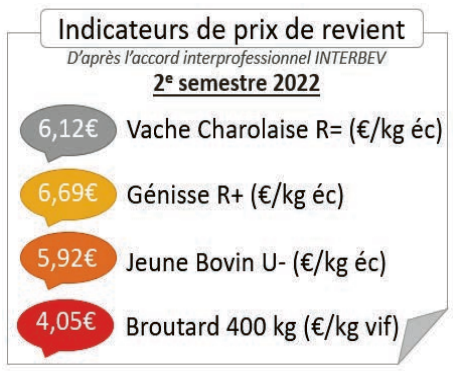
EN REGION

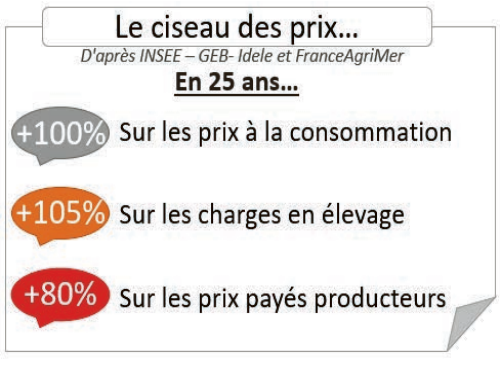
Les dates du prochain Congrès de la FNB sont fixées, ce sera les 7 et 8 février 2024.

L'Allier, après la Moselle cette année, organisera l'accueil de ce temps fort pour notre fédération, rassemblant son réseau syndical des Sections bovines départementales pour un bilan de situation et définir les orientations pour l'action à venir.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*







TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16
du 17 au 23 avril 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports retrouvent un niveau de saison après le lundi de Pâques. Les acheteurs sont présents même si les besoins sont moins animés, notamment sur l'export Italie. La marchandise de qualité bien conformée, et valablement vaccinée, est recherchée. Les cours sont fermes dans cette catégorie. La marchandise moyenne est plus discutée même si les cours sont globalement reconduits cette semaine. En femelles, le commerce plafonne et les cours se tassent.

Gros bovins maigres : Le commerce est régulier face à des apports un peu mieux fournis cette semaine. La moindre demande dans la viande se ressent sur les cours. Les très bons sujets, jeunes avec de l'état, sont recherchées et s'échangent rapidement à des tarifs fermes. Les achats sont plus sélectifs dans la marchandise moyenne.

Boucherie : Les effectifs restent très modestes voire contingentés sur certains marchés. La forte pression des abatteurs entraine encore un repli des tarifs en vaches charolaises, notamment d'entrée de gamme, ainsi qu'en vaches mixtes et laitières. Les allaitantes supérieures, bien conformées et plus lourdes, s'en sortent mieux et voient leurs tarifs reconduits.

Veaux : Les volumes restent limités face à une demande régulière. L'écoulement est fluide, facilité par la modestie des apports. Les cours sont globalement reconduits, avec de légères hausses sur plusieurs places en croisés et laitiers. En veaux gras, le commerce est calme et les cours s'en ressentent.

Ovins : En agneaux, les apports progressent sur le bassin laitier tandis que les disponibilités sont plus modérées en allaitants. La demande est très forte à l'approche de la fin du ramadan. Les achats sont très rapides à des cours en hausse, qui atteignent de nouveaux records. En agnelets, les acheteurs sont mobilisés ce qui permet de rehausser les cours. En brebis, après plusieurs semaines de plafonnement, le commerce retrouve son dynamisme entrainant des hausses tarifaires.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

Vente de matériels

TRACTEURS Massey Ferguson
- MF 7720 S - 3300 h - 2020 - Pont avant suspendu - Relevage avant - 200 cv - TBE
- MF 6475 - 3000 h - 2008 - Dyna 6 - 145 cv - TBE
- MF 5435 - 3280 h - 2005 - avec chargeur MX 260 + fourche + godet - 85 cv - BE
- MF 7615 - 3302 h - 2013 - BV VARIO - 4 distributeurs - 150 cv
- MF téléscopique TH7035 - 5000 h - 2019 - 130 cv - TBE

PRESSES
- Presse Vicon 2190 RV PICK UP large - BE
- Presse Lely-Welger RP 445 - PICK UP 2,25 m

MASSEY FERGUSON

SARL LUCAS et Fils — Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47 - nathalie@Lucasetfils.fr

01 - Recherche tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Vends roues complètes voie variable Kléber 320/85R28420/85R38, 8 tours, alésage 220mm
✆ 06 89 27 28 68

38 - Vends tracteur Fendt 40cv avec fourche 4020 h.1 vibro 2,60m TBE.
✆ 06 28 28 62 70

Travail du sol

89 - Vends rotovator 2 m, et trisemavator, 2,70 mètres, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vends brabant non stop RK9 Grégoire 4 socs, TBE, 3 000 euros, - coupe céréale John-Deere 4,20 m (1602)
✆ 06 74 70 67 38

Récolte

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Vends faucheuse Kuhn GMD 702 GII, 7 assiettes, prêtre à faucher, bon état général, prix à débattre (1606)
✆ 06 80 65 93 63

38 - Vends faneuse andaineur Pottinger Kombi 360 bon état.
✆ 07 60 84 95 32

42 - Vends round baller John Deere 582, liage ficelle, pick-up large, prix 4500 €, 42260 Vézelin-sur-Loire.
✆ 06 48 39 80 26

58 - Vends andaineur Claas 4.50 m. en bon état (1506)
✆ 06 86 96 39 15

70 - Vends moissonneuse Class Dominator 88, 1991, 160 ch, 3153 h moteur, coupe 4,20 m, 5 secoueurs, climatisation, broyeur. Nía jamais fait de maïs, bon état, entretien chez concessionnaire, vérifications faites avant vente. Prix : 20000 euros HT.
✆ Contact 06 37 31 23 81 - contact@lafermedescramaillots.fr

73 - Vends presse MD Rivière Casalis canal 32 42. Très bon état général.
✆ 06 98 67 89 83

89 - Vends séparateur Daguet, 120 qx, repeint, TBE, complet, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Vends divers matériels de stockage céréales, - vis avec moteur, différents diamètres, - ventilateur , - cellule, 5 000 HT à débattre (1604)
✆ 06 20 68 58 06

Epandage

42 - Vends épandeur à fumier marque Deguillaume, hérissons verticaux 5T.
✆ 06 33 44 28 45

Divers

18 - Vends, cause double emploi, semoir 8 mètres Khun /système accord – pneu basse préssion TBE. Prix 5800 euros HT.
✆ 06 52 67 88 63

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1403)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1610)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Vends 2 roues complètes 9.5 R 44, 10% usure, très bon état (1603)
✆ 06 84 85 12 21

21 - Cause cessation vend Valtra N111, 5 470 H, 2011, - faneuse Kuhn 6502, 2015, - faucheuse Kuhn cond. 2.40 m, - bétaillère Ponge 4.75 m., - Deutz 6130, - chargeur 2016 (1601)
✆ 06 17 70 86 63

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

23 - Vends télescopique Jhon Der 3200 bon état 6650H à voir convertisseur sans TVA + pince à foin + palette.
✆ 06 82 97 41 15

26 - Vends 2 pneus 520/70/R38 et 2 pneus 480/70/R24 60% usure, pompe électrique 40m3 et compteur à eau + tuiles plates. St Vallier.
✆ 06 67 27 85 30

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Donne cuve à fioul en métal. Bon état. Dimensions 60 cml X 210 cmL X 90cmH
✆ 06 79 23 33 98

38 - Vends vibroculteur 200 euros et moulin à grain 5,5 ch Lawve 600 euros.
✆ 07 56 20 34 97

38 - Vends épandeur engrais Bogballe 1600s DPA ; Semoir maïs PNU 4 rangts maïs/tournesol micro ; Faucheuse cond. NH 447 2,20 m ; Ensileuse Taarup trainée 1,30 m ; Andaineur Slam 3m ; Moulin à grains ; Bascule et divers matériels.
✆ 06 83 48 17 25

42 - Vends semoir Goyer 13 rangs à sabots - Recherche faucheuse New Holland Haybine 444 ou 447 ou autre modèle ou barre de coupe pour faucher petite surface.
✆ 07 67 32 60 36

42 - Vends cause retraite, andaineur semoir 15 rangs, bétaillère, pompe 400 litres, plus divers.
✆ 04 77 29 10 18 soir HR et 18 h

58 - Vends pneu 520 70 R 38, 50% usure + chambre, - pneu 16.9 R 34, 60 % usure (1504)
✆ 03 86 69 27 91

58 - Vends scie latérale électrique pour colza, BEG (1508)
✆ 03 86 69 27 91

69 - Recherche chassis de tonne de 3 000 litres.
✆ 07 81 88 86 03

69 - A vendre round baller New Holland Série 644 année 98 - 11000 bottes, liage ficelle, bon état 3500 euros à Thel.
✆ 06 48 32 88 13

69 - Vends petite installation traite 12 chèvres 4 griffes transfert transfert lavage auto + chambre froide - A débattre.
✆ 06 84 49 57 98

69 - Vends lot de 4 roues complètes pour Jeep Willis, Pneus tout terrain en 15 pouces 200 €. Vend arceau de sécurité pour Jeep Willis 100 €.
✆ 06 13 52 27 12

89 - Vends tank à lait Japy + tanck à lait Prominox (1609)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends semi-remorque Mercédes Axor 1840, année 2007, 550 000 kms avec ou sans benne, alu. Trailor, TBE (1407)
✆ 06 86 77 00 93

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

58 - Vends 4x4 L200, année 2009, 205 000 kms, vanne EGR neuve, embrayage changé à 170 000, CT OK, 12 500 euros (1607)
✆ 06 22 05 82 29

71 - Vends Peugeot Partner Std Grip, 1.000 kg, blue, HDI, 100 BVMS, déc 2018, 75.000 km, 15.000 euros ht, libre mai.
✆ 06 40 09 27 19

71 - Vends C15, 50.000 km, totalement révisé.
✆ 06 77 31 12 05

Tourisme

26 - Vends Citroën Xsara 1997, 230000 km, 19L, turbo-D, 90 CV, immat CG2686W, prix 1000 euros, CT ok.
✆ 07 50 35 27 88 H repas

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

89 - Vends C4 Picasso 2010, CT OK, 192 000 kms, 4 500 h. ADB, toutes options, parfait état (1406)
✆ 03 86 32 20 52

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubannage 2022 RGI et autres prairies région Bresse.
✆ 06 40 18 07 28

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

21 - Vends herbe sur pied, 26 ha, 2 parcelles sur la commune de Flavigny sur Ozerain (1503)
✆ 06 28 30 81 01

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

70 - A vendre 80 balles de 250 kg de bon foin récolté dans de bonnes conditions prix 130 euros/T. Ballot Catherine 70320 Corbenay,
✆ 03 84 49 01 18

Propriété

69 - Vends vignes Mâcon Blanc et Rouge, Beaujolais appellation Fleurie, Chiroubles et Julienas (1509)
✆ 06 10 43 35 81

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

71 - À louer beau domaine élevage ou lait avec bâtiment d'exception, libre, 100 ha.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Autres

25 - Loue gîte 4-6 personnes 15 euros/jour, 2 chambres, frais en été avec mur en pierre, Haut Doubs 25390 Loray, 50 euros/nuit ou 350 euros/semaine.
✆ 06 24 13 17 37

25 - Loue gîte 4-6 personnes 15 euros/jour, 2 chambres, frais en été avec mur en pierre, Haut Doubs 25390 Loray, 50 euros/nuit ou 350 euros/semaine.
✆ 06 24 13 17 37

Regardez-nous sur YouTube

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail àeffectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol,semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant etjusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

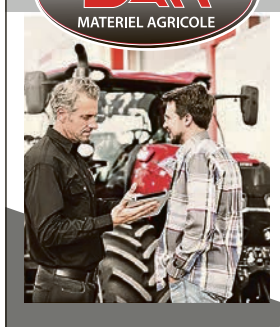
Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE — **RECRUTE**



SUR SA BASE DE VENOY (89)
- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

42 - Recherche cause retraite associé sur exploitation laitière et poulets.
✆ 06 45 53 77 10
Chazelles-sur-Lyon

57 - Expl. agricole vaches/chèvres, cherche fromager(ère) autonome. Poste à pourvoir de suite, 40 heures, 2500 euros net/mois.
✆ 06 75 04 74 08

58 - Recherche saisonnier agricole du 15/06 au 15/08, moisson, permis B exigé, ETA Céréalière (1507)
✆ 06 20 97 87 58

89 - ETA Robin - recherche saisonnier pour juillet août.
✆ 06 43 03 49 86
ou 06 08 21 22 53

89 - Exploitation laitière recherche salarié (e) au min. expérience dans la traite , soin des animaux (1605)
✆ 06 83 12 32 64

Demande

71 - Fils d'agriculteur sur Chatillon-le-Duc (25), recherche pour septembre 2023 un maître d'apprentissage dans une exploitation ovine et polyculture, en bac pro élevage à la MFR de Pouilly-en-Auxois pour 2 ans en alternance, expérience nombreux stages dans les ovins.
✆ 07 69 09 72 52
me laisser un message
ou au 06 71 62 76 95

71 - Aide agriculteurs à temps partiel ou plus, de Tramayes à Matour, 3 à 5 ans avant retraite.
✆ 06 27 35 91 43

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticole, TP,... Rectification culasses. Vente pièces moteur...
✆ 06 63 43 51 15

Divers

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles etde vêtements ; vieux stockde magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

39 - Livre piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande.
✆ 06 85 10 34 19

Animaux

Bovin

01 - Vends trx Charolais 36 mois, hbc, cause consanguinité, bonne origine, prix raisonnable, Earl Journet.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends 6 génisses croisées race 38 - 79 - âge 15 mois TGS.
✆ 06 87 64 95 95

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureau 3 ans, vêlage facile -taureaux 14-15-16mois. EARL Gabory -21460 Jeux les Bards
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Cause surnombre vend vaches charolaises et 1 taureau de 2 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1405)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Cause cessation vend TB génisses charolaises pleines (vêlage octobre), garanties sanitaires - Vincent Maenhout - Chevenon (1401)
✆ 06 62 11 09 65

69 - Femelle Jersiaise Tarentaise née le 8/10/2022.
✆ 07 71 27 47 78

71 - Vends 2 taureaux 5 ans, HBC, type viande.
✆ 06 77 31 12 05

71 - Vends taureaux charolais, HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

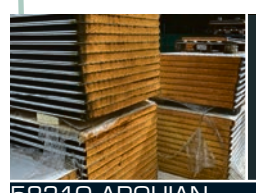
Caprin

71 - Vends chevrettes + boucs Alpin pure race issu de père IA, BO, sachant boire et manger, 2 mois 1/2 (1608)
✆ 03 85 82 80 83 HR

Ovin

42 - Vends troupe. 195 brebis de 2 à 6 ans, tb état sanitaire + 4 béliers Berrichon du Cher, inscrits.
✆ 06 70 09 73 05

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **DÉSTOCKAGE**
Panneaux de bardage isolés, 1er choix, épaisseur 60 mm,
longueurs 2,50, 3, 5 et 6 m.
Disponible immédiatement
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

58 - Vends porcelets de 25 kg + truie avec ses petits (1505)
✆ 06 86 96 39 15

Chien

42 - Vends 3 chiots Border Colis, 3 mois, 2 mâles, 1 femelle, non Lof, mère 250268600154535. Faire offre raisonnable.
✆ 06 45 53 77 10

73 - Vends 5 chiots beaucerons, 4 mâles 1 femelle, non LOF, nés le 4 janvier, mère 25026908862076, parents travail sur vaches et moutons, pucés, vaccinés. 400 euros.
✆ 06 82 38 70 28

73 - Vends Maremmes des Abruzzes nés le 20/12/2022, puces et vaccins à jour, mère puce 250269802893678
✆ 06 89 06 76 39

Equin

15 - Vends jument comtoise 12 a +pouliche.ok à l'attel. simple/double, très docile, à débattre.
✆ 06 82 42 00 26

Volailles, lapins

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

VEMB

SCI en cours de transformation en SARL
au capital de 1 500 euros
ayant son siège social
3 rue Charles Brifaut 21000 DIJON
immat. 821 485 505 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 01/01/2023, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et de transférer son siège social. L'AGE a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1 500 euros, divisé en 100 parts sociales de 15 euros chacune. Son objet sera désormais le suivant : L'acquisition de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou non à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement. Son siège social est transféré du 3 rue Charles Brifaut 21000 DIJON au 74 rue de Montchapet 21000 DIJON à compter du même jour. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Dirigeants : Avant sa transformation en SARL, la SCI était gérée par M. Eric BARON et Mme Véronique MAGDELAINE demeurant ensemble 74 rue de Montchapet 21000 DIJON. La société sous sa nouvelle forme restera gérée par M. Eric BARON demeurant 74 rue de Montchapet 21000 DIJON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL23007405

CHANGEMENT DE GÉRANT

PORTE DE BEAUNE, SCI au capital de 1 000 €, siège social : 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 443 227 467 RCS DIJON, AGE du 28/02/2023 : nomination de la SARL IMMOGEST, ayant son siège social 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 442 689 493 en qualité de gérante en remplacement de M. Patrice RAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis. La Gérance

AL23007678

FIDUAL
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

CHANGEMENT DE GÉRANT

AD-PRODDIJ

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.000,- €uros
Siège social : 7A, rue du Point du Jour
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
488 745 928 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 Mars 2023, l'associée unique a nommé Monsieur Clément JACQUEMIN, demeurant à 67640 ICHTRATZHEIM - 12 Rue Niederfeld, en qualité de Gérant de la Société, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Denis JACQUEMIN, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL23007703

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL BROCHOT DANIEL ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 418 000 euros
Siège social : 18 Route de Bourguignon -
21200 COMBERTAULT
419 849 211 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants Monsieur Laurent BROCHOT, demeurant 28 Rue des Plantes – 21200 COMBERTAULT et Madame Annick FORASACCO demeurant 16 B Route de Bourguignon – 21200 COMBERTAULT, pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2023.
Pour avis. La Gérance.

AL23007704

AVIS DE MODIFICATION

HOLDING PROTEOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 111 940 €
porté à 1 112 520 €
Siege social : Saint-Apollinaire (21850)
6,rue de la Redoute
383 809 753 RCS Dijon

Suivant décisions unanimes des associés du17 mars 2022 et décisions du Président du17 mars 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 580 €, pour le porter de 1 111 940 € à 1 112 520 €.
Mention au RCS de Dijon

AL23007719

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL ERIC PIOCHE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 144 567,40 euros
Siège social : 1 RUE GENERAL ROUSSEL
21 290 RECEY SUR OURCE
326 992 187 RCS DIJON

L'associé unique de la société dénommée «EARL ERIC PIOCHE» a, en date du 5 avril 2023, décidé de poursuivre l'activité et de proroger la durée de la société jusqu'au 5 avril 2053.
POUR AVIS
La gérance

AL23007745

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

ISY DOG

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 135 rue d'Auxonne -
21000 DIJON
810 802 488 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23007747

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

MAROLUCE CONSEILS ET GESTION

SAS au capital de 1 200 euros
Siège social : 15 rue Principale,
21140 SOUHEY
891 867 707 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23007748

TRANSFORMATION

E.A.R.L. FERRY MICHEL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 800 €
Siège social : Champs Pierre –
21140 CHARIGNY
489 991 802 RCS DIJON

L'AGE du 1er Avril 2023 a décidé la transformation de la Société en GAEC, reconnu le 1er Août 2022, sous le numéro 1375, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais le Groupement. La dénomination est devenue GAEC reconnu FERRY MICHEL & VALERIE, en abrégé G.A.E.C. FERRY MICHEL & VALERIE.
Les associés ont décidé de reformuler l'objet social de la manière suivante :Nouvelle formulation :
Le Groupement a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les membres associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du Groupement, et soient conformes aux textes régissant les G.A.E.C.
La réalisation de cet objet ne peut avoir lieu que par un travail fait en commun par les membres associés, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.
Son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Mr Michel FERRY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, le Groupement est géré par : Mr Michel FERRY et Mme Valérie FERRY demeurant à CHARIGNY (21140) Champs Pierre, cogérants et associés.

AL23007760

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

JDA ACTIVITY

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
150 RUE DE LA PIÈCE LÉGER
21160 MARSANNAY LA COTE

884 620 808 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 04/04/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23007762

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

THIERRY PILLOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
3 Place du Grand Puits
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
489 315 226 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 Place du Grand Puits - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET au 1 Rue Chardonnay - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, à compter du 1er avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL23007765

Me Hélène RUDLOFF
Notaire à TOURNUS (71700)
BP 9

NOMINATION DE GÉRANT

CESAR

SCI au capital de 500€
11 boulevard Clemenceau
BEAUNE (21200)
RCS DIJON 913322749

Par assemblée en date du 06/12/2022, les associés ont nommé gérants :
Madame Isabelle Marie Julia GALLET demeurant à AUXERRE (89000) 18 rue Marcelin Berthelot
Et Monsieur Gilles André Alain COTY demeurant à AUXERRE (89000) 18 rue Marcelin Berthelot.
Pour une durée indéterminée, à compter du 06/12/2022. Modification au RCS de Dijon.
Pour avis la Gérante.

AL23007782

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris - 67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51 / Fax 03 88 18 51 50

NOMINATION MEMBRES DE CONSEIL DE DIRECTION

RENOLIT ONDEX

Société par Actions Simplifiée
à Associée Unique
au capital de 9 067 500 euros
Siège social
Avenue de Tavaux
Chevigny-Saint-Sauveur
21800 QUETIGNY

388 583 395 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 15 mars 2023, il résulte que Monsieur Mario Karsten JAENICKE, de nationalité allemande, demeurant. Am Weiheracker 1/3 - 69469 Weinheim - Allemagne et Madame Carole Marie Irène DUMENIL, de nationalité française, demeurant 72 rue Ernest Renan - 76600 LE HAVRE, ont été nommés en qualité de nouveaux membres du Conseil de Direction, à compter du 15 Mars 2023, à la suite de la démission de Monsieur Sven BEHRENDT et de Monsieur Philippe HANSER à effet du même jour.
Pour avis.
Le Président

AL23007785

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 03 AVRIL 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 06 avril 2023 Volume 2023 N 00814, contenant donation de fonds de commerce.
Monsieur Patrice Roger FAVRIE, Gérant de société, et Madame Carmen ZAVARELLA, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT JULIEN (Côte-d'Or) 5 Rue Virolot.
Nés : Monsieur Patrice FAVRIE à DIJON (Côte-d'Or) le 4 janvier 1961 et Madame Carmen ZAVARELLA à DIJON (Côte-d'Or) le 30 septembre 1950.
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (Côte-d'Or) le 26 mai 1984.
Ce régime non modifié. De nationalité française. Ayant la qualité de 'Résidents' au sens de la réglementation fiscale.
ont fait donation à Monsieur Julien FAVRIE, Vendeur, demeurant à SAINT JULIEN (Côte-d'Or) 5 Rue Virolot, célibataire majeur. Né à DIJON (Côte-d'Or) le 24 mai 1985. De nationalité française.
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale. N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.
DE LA PLEINE PROPRIETE d'un fonds de commerce de meubles, salon, literie, cuisine situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte d'Or), 16 Rue François Mitterrand, à l'enseigne «MEUBL'TENDANCE», et pour l'exploitation duquel Monsieur Patrice FAVRIE est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro 800 024 457.
Le fonds de commerce présentement donné est estimé à CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 €), s'appliquant comme suit :
- aux éléments incorporels : pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter rétroactivement du 01er avril 2023.
Pour avis, le notaire

AL23007764

// DIVERS

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 27 mai 2020, Monsieur Stephen, Gérard, Marcel EMILE, né à BELFORT (90000) le 11 mars 1985, en son vivant manager de proximité, époux de Madame Fanny, Laurence, Danièle SIMONETTI, demeurant à IS-SUR-TILLE (21120), 4 Rue Roger Salengro, décédé à DIJON (21000) le 30 août 2022 a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christelle HANS-LAMOTTE suivant procès-verbal en date du 23 février 2023, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 28 février 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand BP 44 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.

AL23007720

Notaire

SCP «Guy GREWIS et Arnaud OBRINGER»
Notaires associés
1a rue de Bâle
68220 HEGENHEIM

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 janvier 2013,Madame **Irène Rose Thérèse BOHRER**, en son vivant retraitée,demeurant à BEAUNE (21200) 61 rue Avid. Née à RIXHEIM(68170), le 11 janvier 1938. Veuve de Monsieur Jacques RACLIN et non remariée. Non liée par un pacte civil des olidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à DIJON (21000) (FRANCE),le 6 mars 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, Notaire à BEAUNE, le 5 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guy GREWIS, notaire à HEGENHEIM (68220),1A rue de Bâle, référence CRPCEN : 68033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MULHOUSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007736

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/04/2023

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRAZEY-EN-MORVAN et VILLIERS-EN-MORVAN: Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles agricoles occupées
BRAZEY-EN-MORVAN: Terres - Urbanisme: RNU
6 ha 66 a 80 ca
- Les fins: E-108(J)-108(K)
VILLIERS-EN-MORVAN: Prés - Urbanisme: RNU
1 ha 54 a 00 ca
- Les grandes brosses: A-32 - Les menoises de la crois: A-182-183
BRAZEY-EN-MORVAN: Parcelles forestières - Urbanisme : RNU
78 a 50 ca
- Piece sur les grand bois: E-135-136
BESSEY-LES-CITEAUX: Terres - Urbanisme: Bien situé en Zone Non Constructible de la Carte Communale - Objectif : Maintien de l'exploitant
28 a 20 ca
- La rachoire: ZD-46
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/05/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007776

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI COMBRAND

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000,00 €uros
Siège Social : 21 rue Dom Plancher 21000 DIJON
Société en liquidation, représentée par Monsieur COMBE, liquidateur
RCS DIJON n°794 579 920

Suivant AGE des associés en date du 05/04/2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur M. Emmanuel COMBE demeurant 21 rue Dom Plancher 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis,

AL23007786

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200) du 06 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SECULA MAINTENANCE
Siège : 1 Rue de la Reppe Seguin – 21200 – RUFFEY-LES-BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 150 000 euros
Objet :
- la récupération industrielle et le recyclage de métaux ferreux et non ferreux, ferraille et dérivés, leur stockage et négoce en état ou après démolition,
- la collecte, le tri, le conditionnement de tous déchets industriels et ménagers par tous moyens,
- l'exploitation de centres de regroupement de déchets industriels et ménagers spéciaux,
- la valorisation ou le retraitement de ces déchets auprès des filières concernées,
- toutes prestations, à destination principalement des sociétés ou entités du groupe dont la Société fait partie, en vue de l'exploitation de sites exerçant les activités visées ci-avant : notamment mais pas seulement toutes prestations d'accueil en déchetterie, de maintenance des sites et de leurs composantes, notamment les machines et contenants, tri de déchets, opération de collectes, opérations de ramassage des bacs, livraisons de contenants, entretien de déchetterie, espaces verts de déchetterie, nettoyage des process de tri, entretien des process de tri, de la flotte de véhicules, du parc matériel et des contenants.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : société E3R, société par actions simplifiée au capital de 1 651 650 euros, dont le siège social est fixé à TRAVOISY - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE et qui est immatriculée sous le n°398 339 192 RCS DIJON, représentée par Monsieur Pascal SECULA.
Commissaire aux Comptes : La société LDS AUDIT, société par actions simplifiée dont le siège social est fixé 1 Rue du Rompot à FONTAINE-LES-DIJON (21121).
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23007682

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOSNE ROMANEE du 29/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PAUL GROS
Siège : 24 route Nationale, 21700 VOSNE ROMANEE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Objet : - L'achat de raisins et de moûts, le négoce et l'élevage de vins, de spiritueux, de boissons avec ou sans alcool, de produits dérivés et de produits alimentaires auprès de particuliers ou de professionnels, en France ou à l'étranger, en direct ou par le biais d'un site internet ou d'un réseau de distribution, vinification. Toutes activités touristiques liées à l'œnotourisme, la location de tous biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Paul TOLLOT dmt 33 rue des Tonneliers, 21200 BEAUNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23007692

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON du 11 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière – Dénomination sociale : ATNC – Capital social : 100 Euros par apports en numéraire – Siège social : 11 Impasse du Docteur Charles Daremberg 21000 DIJON – Objet : Propriété, administration, gestion, exploitation par bail, location meublée ou non meublée, sous-location, mise à disposition des associés, ou autrement, mise en valeur, transformation, aménagement de tout immeuble bâti ou non bâti et de droits immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou par tout autre mode - La souscription de tous emprunts bancaires, la réalisation de toutes démarches en vue de financer toutes opérations entrant dans l'objet social, la constitution de toute hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux - éventuellement et exceptionnellement, aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société – Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS – Gérants : Mme Tamta KHUTSISHVILI, demeurant 11 Impasse du Docteur Charles Daremberg 21000 DIJON et la société AD IMMO HOLDING, domiciliée 11 Impasse du Docteur Charles Daremberg 21000 DIJON – RCS DIJON.Pour avis.

AL23007694

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/02/2023 à BRETIGNY, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL DE LA CROIX BLANCHE
Siège : 22 Bis Route de Norges – 21490 BRETIGNY
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 910 200 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant de 910 200 euros
Gérant : Monsieur Laurent MOUILLON, demeurant 22 Bis Route de Norges – 21490 BRETIGNY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales, hormis pour les conjoints, ascendants, descendants, co-associés ou conjoint d'un co-associé. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL23007709

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/04/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
BAZ 25
Objet social : L'exploitation d'une activité de garde d'enfants en collectivité savoir dans le cadre de micro-crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles,
- L'exploitation de centres d'éveil, de loisirs, d'activités extra scolaires, parascolaires, périscolaires pour enfants,
- L'organisation d'évènements et de spectacles pour enfants,
- La formation,
- La location de salle,
- La vente de tous articles et produits marchands liés à l'enfance et à la fourniture de tous services pouvant s'y rattacher.
Siège social : 4 B Boulevard Eiffel 21600 Longvic.
Capital : 3000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CHATEAU Pauline, demeurant 26 rue du Faubourg Saint Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23007718

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 11/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NINA
Siège : 2, route de Dijon, 21110 AISEREY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : La propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens meubles et immeubles, droits immobiliers, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, ou tous autres titres et produits financiers de toute nature, le placement de tous capitaux sur des supports financiers de toute nature
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Colette VIGOT, demeurant 2, route de Dijon, 21110 AISEREY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Présidente

AL23007722

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature électronique en date du 6 avril 2023, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce.
DENOMINATION : CACHACLE
SIEGE SOCIAL : 2 B rue Gustave Eiffel à NUITS SAINT GEORGES (21700)
OBJET :
La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans le secteur de la distribution. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes, dans tout secteur économique
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 150.016 Euros
AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
GERANCE :
Monsieur David MARTIN, Demeurant 1 rue du Clos Saint Martin – 21700 PREMEAUX PRISSEY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis
LA GERANCE

AL23007729

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 13 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BAUHINIERES
Siège : A2B Centre d'Affaires – ZAC Porte de Beaune - 18 Rue Buffon à BEAUNE (21200)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des société
Capital : 5 000 euros
Objet :- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole ;
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ;
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ;
- et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ;
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en France et à l'Etranger, en gros,demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ;

ANNONCES LÉGALES

- l'organisation de dégustation de vins et alcools ;
- toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher ;
- toutes opérations de négociation, de commission,de courtage, de représentation, de conseil et d'expertise ;
- la réalisation de prestations de services à caractère commercial, notamment l'assistance commerciale et la fourniture de toutes prestations administratives permettant la gestion de toute entreprise ;
- l'acquisition de quelque manière que ce soit, la propriété, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et de tous autres droits sociaux ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Mr Timothée LESNÉ, demeurant 13 Rue de la Cerisaie à PARIS (75004),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23007743

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 avril 2023 à MILLERY (21140) il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DEMONGEOT
Siège : Ferme du Moulin – 21140 MILLERY
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 18 500,00 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : pour 9 250,00 euros, en nature de cheptel et biens meubles,Pour 9 250,00 euros, en nature de numéraire.
Gérant :
Monsieur DEMONGEOT Alain, demeurant Ferme du Moulin, MILLERY (21140),
Madame DEMONGEOT Emilie, demeurant 15 rue Charles Dullin, TALANT (21240),
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON (21000).
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL23007746

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT ROMAIN du 12/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : STUDIO PAIPAI. Siège : 6 boulevard Jules Ferry, 21190 ST ROMAIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 €. Objet : les activités de studio design graphique, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Pierre-Yves MUZELLEC, demeurant 10 rue Sous la Velle, 21190 ST ROMAIN La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS.
Le Président

AL23007759

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 14/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : NINO. Siège : 6 boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Adrien LOUBET, demeurant 6 boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL23007784

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RM AUTO 36

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 RUE DE LA REPUBLIQUE, 36100 ISSOUDUN
905 027 587 RCS CHATEAUROUX

Aux termes d'une décision en date du 31.03.2023, à effet au 01.04.2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 25 rue de la République, 36100 ISSOUDUN au 40 route de Lyon, 58 000 SERMOISE-SUR-LOIRE.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 905 027 587 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Président : Monsieur Adel MCHAREK, demeurant 30 rue Romain Rolland, appartement 106, 58 000 NEVERS.
A cette occasion, l'associé unique a décidé de :
-modifier la dénomination :
Ancienne dénomination : RM AUTO 36
Nouvelle dénomination : RM AUTO
- et d'étendre l'objet social aux activités suivantes : mécanique, nettoyage de voitures.
POUR AVIS.Le Président.

AL23007688

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCM DE LA RUE DE LOURDES

Société Civile de Moyens au capital de 3.811,23 €
Siège social : 37, boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
315 669 366 RCS NEVERS

L'Assemblée générale du 20 mars 2023 a pris acte de la démission de Mme Marie-Jeanne CORDA de ses fonctions de cogérante au 31 mars 2023 et désigné à compter du 1er avril 2023 Mme Emilie AUBLANC, dt 4 rue des Carrières – 58400 CHAULGNES, en qualité de nouvelle cogérante avec Mmes DE SOUZA, FENAYON, MARTIN-HUSSON, COLAS et MARKIEWICZ déjà en exercice.
Pour avis, la gérance,

AL23007689

MODIFICATION DU CAPITAL

ALBERTGROOP Holding

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 54 rue François Mitterrand - 58000 NEVERS
914 984 489 RCS NEVERS

Le 07/04/2023, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 245 000 euros par par apport en nature pour le porter à 246 000 euros.
Pour avis.

AL23007698

TRANSFORMATION

VINCENT SAS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance transformée en SAS
au capital de 4 029 050 €
Siège Social : 3, Route de Paris – 58640 VARENNES-VAUZELLES
571 881 002 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 04/04/2023, les actionnaires ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
Forme : - Ancienne mention : SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Nouvelle mention: SAS
* Dénomination : - Ancienne mention : VINCENT SA
- Nouvelle mention : VINCENT SAS
* Administration :
- Anciennes mentions :
- Président du Directoire : M. Rodolphe VINCENT
- Président du Conseil de Surveillance : M. André VINCENT
- Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance : M. Jacques BILLOUT
Membre du Directoire : M. Guillaume VINCENTMembre du Directoire : M. Jean-Claude BOURGIN
- Membre du Conseil de Surveillance : Mme Annie VINCENT
- Nouvelles mentions :
- Président : M. Rodolphe VINCENT susnommé dt à NEVERS (58) – 23, rue Adam Billaut
- Directeur Général Délégué : M. Guillaume VINCENT susnommé dt à PARIS (75013) – 10, rue Brillat-Savarin
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL23007710

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9 rue René Couard

AVIS DE MODIFICATION

SCEA André et Edmond FIGEAT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 159 650 €
Siège social : Côte du Nozet
58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS 352 193 338

Suivant délibération de l'assemblée générale du 06/04/2023,les associés ont pris acte de la décision prise par Mr André FIGEAT de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 09/04/2023 et ont nommé en remplacement Melle Anne-Sophie FIGEAT, demeurant à POUILLY SUR LOIRE (581450) 15 bis rue René Couard. Mme Nadine FIGEAT et Melle Anne-Sophie FIGEAT deviennent donc cogérantes de la société.
Pour avis.

AL23007737

MODIFICATIONS DES STATUTS

CONSPIRATION

SAS capital 1.000 €
Siège: MHERE (58140) Jeaux
RCS NEVERS 814 237 558

Par délibération extraordinaire en date du 4 avril 2023, les associés ont décidé
1- D'augmenter le capital social par apport en numéraire de 14.000 € pour le porter à 15.000€, par création de 1.400 actions nouvelles de 10 € chacune, entièrement libérées par compensation avec les comptes courants d'associés. L'attestation relative à cette libération,jointe à la délibération a été délivrée par Me RACE, notaire à Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
2- De nommer, à compter du 4 avril 2023, en qualité de président de la société, pour une durée non limitée, Monsieur Vincent FERRE, demeurant à MONTREUIL (93100), 7 rue Marcelin Berthelot, en remplacement de Monsieur Daniel LE METAYER, démissionnaire.
3- De modifier, à compter du 4 avril 2023, la dénomination de la société qui sera dorénavant: Art is Conspiration.
Pour avis
Le président.

AL23007789

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFORMATION

CLINIQUE VETERINAIRE DES DEUX NIEVRES

Société Civile Professionnelle de vétérinaires transformée en Société par Actions Simplifiée
au capital de 106.000 €
Siège social
5 bis Avenue de la Gare
58700 PREMERY
440 899 052 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2023, les modifications ci-après dans l'avis antérieurement publié :
Anciennes mentions :
Forme : Société Civile Professionnelle
Gérants et associés tenus indéfiniment de dettes sociales : M. Alain BRUNET dt Le Gué - 58700 PREMERY, Mme Valérie BRUNET dt Le Gué - 58700 PREMERY et Mme Marilyne PESCHEUX dt Sangué – 58700 LURCY LE BOURG
Nouvelles mentions :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : M. Alain BRUNET dt Le Gué - 58700 PREMERY
Directeurs Généraux : Mme Valérie BRUNET dt Le Gué - 58700 PREMERY
Mme Marilyne PESCHEUX dt Sangué – 58700 LURCY LE BOURG
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, le nombre total de droits de vote étant égal au nombre d'actions possédées.
Agrément : La transmission d'actions à quelque titre que ce soit à des personnes non associées est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis, A. Brunet

AL23007780

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL ROUSSET

Exploitation Agricole
À Responsabilité Limitée
au capital de 375.588,64 euros
Siège social
lieudit « Champagne »
58190 METZ-LE-COMTE
414 850 370 RCS NEVERS

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1er avril 2023 les modifications ci-après à publier :
Ancienne Mention
Gérant : M. Christophe ROUSSET, dt lieudit « Champagne » - 58190 METZ-LE-COMTE
Nouvelle Mention
Gérants :
M. Christophe ROUSSET, dt lieudit « Champagne » - 58190 METZ-LE-COMTE
et M. Charles ROUSSET, dt 17 route de Teigny - Champagne – 58190 METZ-LE-COMTE
Pour avis, la gérance

AL23007781

// GÉRANCE

AVIS

ASSP en date du 30.03.2023, enregistré au SPFE de NEVERS le 05/04/2023, Dossier 2023 00007444, référence 5804P01 2023 A 00273.
La Société VIMEC, SARL immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 435 002 191, représentée par Carlos VICENTE, gérant, a cédé à la Société VIMEC-TRAMEÇON, SARL immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n°949 317 499, représentée par Jérôme TRAMEÇON, gérant et seul associé, un fonds artisanal de mécanique générale, de précision sis 9 Rue des Beuchots 58800 CORBIGNY moyennant le prix de 10 000 euros. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 30.03.2023 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 1er Avril 2023. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité par acte extra-judiciaire et, pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS, 3 Rue de Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis

AL23007690

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire àDECIZE (Nièvre), enregistré au SPFE de Nevers, le 06/04/2023, 5804P01 2023 N 00174
Monsieur Daniel MARTIN et Madame Véronique DEVILLECHAISE,demeurant à SEMELAY (58360), 2 rue du Biez, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 502787732 ont vendu à Madame Emmanuelle SUCHAUD, née le 04 mars 1981 à BOURBON-L'ARCHAMBAULT (03160)
Son fonds de commerce de vente de tissus d'ameublement et rideaux mercerie atelier et loisirs créatifs que Madame DEVILLECHAISE exploitait à DECIZE (58300), 1 rue Ledru Rollin.
Cette vente a été consentie au prix de 12 000 euros, avec entrée en jouissance au 31/03/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, à l'étude de Me REROLLE, 8 rue carnot à DECIZE (58300).
Pour insertion. Me REROLLE

AL23007763

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 6 JUIN 2023 à 10h30
COMMUNE DE MONTSAUCHE LES SETTONS(Nièvre)
LOT NUMERO 1
Une maison à usage d'habitation située commune de MONTSAUCHE LES SETTONS (Nièvre) « Le Bourg », élevée sur sous-sol complet, comprenant :
Grand garage, chaufferie et cellier
Au rez-de-chaussée : une cuisine, salle à manger, salon, une chambre, un bureau, un cabinet de toilettes et WC.
Au premier étage : cinq chambres, WC, salle de bains
Grenier sur l'ensemble avec une chambre
Grand terrain autour et derrière.
Le tout cadastré :
Section AY n°13 « Le Bourg » pour une contenance de 19 ares 53 centiares
Section AY n°23 « Le Bourg » pour une contenance de 7 ares 17 centiares
Section AY n°275 « Le Bourg » pour une contenance de 7 ares 23 centiares
Section AY n°277 « Le Bourg » pour une contenance de 17 ares 62 centiares
Section AY n°279 « Le Bourg » pour une contenance de 11 ares 78 centiares
Soit une contenance totale de 63 ares 33 centiares
Sur la mise à prix de : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €) avec faculté de baisse immédiate et sans nouvelle publicité faute d'enchères par fraction d'un dixième sans que le prix d'adjudication ne puisse être inférieur à 30.000€.
LOT NUMERO 2
Un bâtiment sis « Le Bourg » à proximité de lamairie construit en pierres, couvert en ardoises,composé de trois garages à voitures, cadastré :
Section AY n°274 « Le Bourg » pour une contenance de 3 ares 7 centiares
Section AY n°276 « Le Bourg » pour une contenance de 12 centiares
Section AY n°278 « Le Bourg » pour une contenance de 25 centiares
Soit une contenance totale de 3 ares 44 centiares
Sur la mise à prix de : VINGT MILLE EUROS (20.000 €) avec faculté de baisse immédiate et sans nouvelle publicité faute d'enchères par fraction d'un dixième sans que le prix d'adjudication ne puisse être inférieur à 4.000 €.
LOT NUMERO 3
Une parcelle de terre sise « Le Bourg », cadastré section AY numéro 335 pour une contenance de 9 ares 63 centiares
Sur la mise à prix de : MILLE EUROS (1.000 €)
LOT NUMERO 4
Une parcelle de terrain à bâtir sise « Le Bourg », composant le lot numéro 28 du lotissement « Résidence de Montsauche », ladite parcelle tenant en façade à la voir « B » à gauche au 27èmelot, à droite au 29ème lot et derrière au 40ème lot, cadastrée comme suit :
Section AY numéro 47 « Le Bourg » pour une contenance de 10 ares 7 centiares
Sur la mise à prix de : DEUX MILLE EUROS (2.000 €)
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 12/04/2023. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE des biens prévue sur place le 22 mai 2023 à 14h00 : S'adresser à Maitre Isabelle PONCET-PERE, huissier de justice, ZI de Villemenant, 58130 GUERIGNY, Tél : 03 86 85 14 53

AL23007700

// DIVERS

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par Monsieur François André Michel MAZOYER, stomatologue, et Madame Martine Jacqueline ANDREO, infirmière, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 6 rue Louis Bouvault. Monsieur estné à BOURG-SAINT-MAURICE (73700) le 1er août 1955, Madame est née à LA CIOTAT (13600) le 28 avril 1959. Mariés à la mairie de LA CIOTAT (13600), le 7 décembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à PREMERY (58700), le 6 septembre1999, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NEVERS (58000) le 20 mars 2002.
Modification opérée: adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant.
Date de l'acte : 07 avril 2023.
Oppositions à adresser dans les trois (3) mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou par exploit d'huissier,auprès de Me Patrice PERRET, notaire à Fourchambault(58600), 22, rue Gambetta.
Pour avis et mention.

AL23007702

S.C.P. « Sophie KREICHER
et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 mai 2022, Mr André Henri BRAJON, veuf de Mme Jeanine Yvette MAUBUISSON,demeurant à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), Bonin, né à CERILLY(21330) le 05/10/1925, décédé à CHATEAU-CHINON VILLE (58120)le 20/12/2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître SANDELLI, Notaire associé de la SCP dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 pl. Dr Bondoux, le 12/04/2023, duquel il résulteque le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Place Docteur Bondoux, référence CRPCEN : 58022,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Maître Stéphane SANDELLI

AL23007758

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

DISSOLUTION

MICKY SARL

au capital social de 48000 Euros
Siège social : 2 place Maurice Ravel
58000 NEVERS
301 420 618 RCS NEVERS

Le 4 mars 2023, par assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 mars 2023.
Monsieur Alexandre NEAU demeurant 15 rue du Professeur Calmette 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 15 rue du Professeur Calmette 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL23007525

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE VAL

Société civile immobilière
Au capital de 33 538,78 €
Siège social
72, Rue de la Préfecture
58 000 NEVERS
RCS NEVERS n° 410 198 469

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 12/03/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/03/2023.
Les comptes de la société seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS (Nièvre).

AL23007706

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SYLVA

Société en liquidation
Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Bis Place Chaméane
58000 NEVERS
821 415 593 RCS NEVERS

Le 28/02/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007723

DISSOLUTION

BON ET FILS SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 Quai du Sanitas
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
341 241 453 RCS NEVERS

Le 31.03.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Patrick BON demeurant 10, passage de la rue Villechaud - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8 Quai du Sanitas 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL23007725

DISSOLUTION

SARL PERREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : LA MARQUISE
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
534 895 222 RCS NEVERS

Le 31.03.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. Léon PERREAU demeurant LA MARQUISE - 58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à LA MARQUISE - 58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL23007726

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 11/04/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
BERNON IMMOBILIER
Siège social : 44 route de Nevers, 58130 SAINT-MARTIN-D'HEUILLE
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés.
Capital social : 10 000 euros
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Gérance : Monsieur Jonathan BERNON et Madame Mélissa BEDU demeurant 1111 rue du Docteur Faucher, 58320 POUGUES-LES-EAUX
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL23007691

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MILLAY en date du 11 avril 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU LABAUNE SEBASTIEN
SIEGE SOCIAL : 56 route Montsauton, MILLAY (Nièvre)
OBJET : Prestation de travaux forestiers, achat revente de bois, transformation en plaquette ; Achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 2 000 euros
PRESIDENT : M. LABAUNE Sébastien, demeurant 56 route Montsauton, MILLAY (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président

AL23007693

ANNONCES LÉGALES

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière (sans statut légal particulier) en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI CLAUMANON au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 8 Côte de Conflans – 58180 MARZY. La gérante est Madame Claudie CAMPILLO demeurant 8 Côte de Conflans - 58180 MARZY. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés. Pour avis, la gérance

AL23007699

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11/04/23 a été constituée une Société par Actions Simplifiée. Dénomination : LEBUISSONSOLAIRE Siège : Les Hottes 58400 Narcy. Capital : 1.000 euros. Objet : la production, la consommation et la revente d'électricité par le moyen de panneaux photovoltaïques à énergie solaire ; l'installation, la maintenance et l'enlèvement de toute installation technique permettant cette production et la conclusion de tout contrat d'équipement dans ce cadre. Durée : 99 ans. Président : M. Christian VIOLETTE, demeurant 45, rue des Bigaudes 78750 Mareil-Marly. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL23007716

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **LE FOURNIL ADRIEN**
Forme : SARL
Objet : en France qu'à l'Etranger, directement ou indirectement : toutes opérations se rapportant à la conception, la fabrication, la cuisson, la commercialisation, la vente, le négoce, la distribution, l'exploitation, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros, détail de tous produits et notamment de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie et plats préparés de tout type de secteur d'activités et d'une façon générale, tous commerces et métiers de bouche et activités s'y rapportant notamment artisanal, industriel, grandes et moyenne surfaces,
Siège social : 9 Place des Frères Mollet 58150 POUILLY-SUR-LOIRE
Capital : 7 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS
Gérance : M. Adrien BERNARD demeurant à LA CELLE-SUR-LOIRE (58440), 2 Chemin des Sables.

AL23007732

Me Audrey BAILLY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : De L'Epineau
Forme : Société par action simplifiée
Siège : 7 allée des sources 58150 Saint Martin sur Nohain.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros au moyen d'apports en numéraire
Objet : Toute activité commerciale dans le domaine viticole, notamment l'achat-vente de vins et de produits viticoles (notamment de raisin), la transformation de vins, le commerce de vins et spiritueux(boissons), le cas échéant, le développement d'activités touristiques ou oeno-touristiques ; La réalisation de prestations de services agricoles et viticoles ; Toute activité commerciale, notamment l'achat et la vente de produits agro-alimentaires et divers autres produits, Toute activité de nature viticole, notamment la production de vins, La création, l'acquisition, et la location de biens à usage d'habitation, de tourisme, ou commerciale, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce,immeuble, et l'exploitation de tous établissements, L'acquisition, la vente, et la location de matériel,
Transmission des actions : par agrément donné par décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Président : Monsieur Emmanuel, Louis, Marie CHARRIER, demeurant 3 allée des sources paillot58150 Saint Martin Sur Nohain,
Directeur Général : Madame Julie, Jeanne, Marie, DOUBLOT, demeurant 10 rue Ramon Perlat appt5 – 58150 POUILLY SUR LOIRE,
La Société sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.

AL23007740

ALPHA EXPERTS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 23/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : EFP VAUBAN.
SIEGE : 63-65 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros.
OBJET : Vente au détail sous l'enseigne «Nature et Découvertes» de tous biens et articles, matériels et immatériels sur le thème de la nature, des sciences, de l'éducation, et de l'environnement et notamment des articles des gammes jardin, randonnée, scientifique, bien-être, art de vivre, saveurs, jeux et jouets, sons de la nature et musique, imagines animées ou fixes, bijoux, animation ou spectacle.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÉMENT : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : la société INITIALE GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège est au 63-65 Rue François Mitterrand - 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 920 043 122.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23007744

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 13/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée : **SJC**
Objet social : l'exploitation de toute activité de restauration proposant principalement des repas ou plats à emporter, la vente de boissons non alcoolisées, l'exploitation de toute activité de restauration, brasserie, bar.
Siège social : 4 rue de la Dame, 58400 VARENNES-LES NARCY
Capital : 5 000 euros
Gérance : M. Sébastien COTTET demeurant 4 rue de la Dame, 58400 VARENNES-LES-NARCY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL23007750

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULOUTRE du 14 Avril 2023, il a été constitué une société. présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : JOHANN POIREAU.
Siège social : 4 Les Bassots, 58220 COULOUTRE.
Objet social : - toutes activités de menuiserie générale, la fourniture, - la pose de fenêtres, stores, volets, portails en PVC, bois ou aluminium,. - l'activité de travaux d'installations électrique et domotique,.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Johann POIREAU, demeurant 4 Les Bassots. 58220 COULOUTRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des. sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23007769

SCEA des PERRIERES
Capital de 540 000 euros
16 Route de Cercy
58290 VANDENESSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2023, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA des PERRIERES
Forme : Société civile.
Capital : 540 000 euros d'apports en nature et numéraire.
Siège : 16 Route de Cercy - 58290 VANDENESSE.
Objet : agricole.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Gérants : Monsieur RAULT Adrien et Madame GAUTHERIN Aurore.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts
Toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Pour avis et mention, les fondateurs

AL23007773

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/04/2023, il a été constitué un GAEC
Dénomination sociale : GAEC RATEAU.
Siège social : 9 chemin de la Picherote 58230 LAVAULT DE. FRETOY.
Capital : 4000 euros.
Objet social : l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les membres associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC.
Gérance : Monsieur Alain RATEAU et Monsieur Alexis RATEAU. demeurant 9, Chemin de la Picherote 58230 LAVAULT DE FRETOY.
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007777

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

EURL DE LA PASSION, au capital de 10 000 €, siège social : Le Château Vert, Louesme, 89350 CHAMPIGNELLES, 841 072 325 RCS AUXERRE, sux termes d'une décision en date du 30/06/2021 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance

AL23007679

AUDITEF EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta
89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BBI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : Avenue de la Marne
Centre Commercial des Champs Plaisants
89100 Sens
RCS SENS 818 729 873

Aux termes d'une délibération en date du 16 Mars 2023, l'Associé unique a décidé :
De modifier l'objet sociale de :
La société à pour objet en France et à l'Etranger :
Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Chocolaterie, Glacerie, Traiteur,
Toutes opération industrielles et commerciales se rapportant à :
la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
A :
La société à pour objet en France et à l'Etranger :
Boulangerie, Pâtisserie, Confiserie, Chocolaterie, Glacerie, Traiteur, Epicerie
Le reste de l'article reste inchangé.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS.
La présidence

AL23007707

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL DE LA LIBERTE

EARL au capital de 135 940 €
Siège social : 2 rue de la Liberté -
89300 LOOZE
442 266 961 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2023 :
- A décidé de réduire le capital social de 67 970€ par réduction de la valeur nominal des parts, ce qui le ramène à 67 970 €.
- A décidé d'augmenter le capital social de 271 880 € par création de nouvelles parts, ce qui le porte à 339 850 €.
- A décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 28 mars 2023.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DE LA LIBERTE
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 339 850 €.
Siège social : 2 rue de la Liberté - 89300 LOOZE.
Durée : Jusqu'au 11 juin 2101.
Gérant : M. Bruno CHAT, demeurant 2 rue de la Liberté, 89300 LOOZE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance

AL23007711

MODIFICATIONS

SCEA L'ERMITAGE DES CHAMPS-BOISONS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 9 344 €
Siège social : 28 grande rue –
89800 CHICHÉE
307 017 525 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2023 a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Jean-Louis SALLÉ à compter du 28 août 2022, date de son décès.
Pour avis, la gérance.

AL23007714

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HR JMG CONSEIL

SASU au capital de 100 €
Siège Social : 8 Chemin des Buchettes
89430 MELISEY
877563080 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 03/04/2023, a décidé à compter du 03/04/2023 : - De prendre pour nouvel objet social les activités de : - Conseil en ressources humaines, conseil en système d'information, gestion de société civile immobilière, gestion de patrimoine immobilier, conseil en organisation, conseil en communication et prestation artistique. - En cas d'exploitation de chevaux de courses, notamment en tant que support de notoriété, dont la société peut avoir la propriété entière ou partielle, la location ou l'élevage de chevaux, elle se soumettra aux dispositions du code des Courses au Galop. - L'investissement, achat et revente dans le domaine de la cryptomonnaie, ainsi que dans les biens, bons ou droits y liés et notamment le bitcoin. Achat et vente d'actifs non fongibles. - La société peut participer, sous toutes formes, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment mais non exclusivement par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation.
Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de AUXERRE

AL23007730

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GARAGE DU COURSONNAIS

SARL au capital de 7.600 €
23 route de Clamecy
89560 COURSON-LES-CARRIERES
438 346 165 RCS AUXERRE

Lors de l'AGE du 24/03/2023, les associés ont pris acte de la démission de Marie-Aleth MARQUET épouse MOISSET de son mandat de cogérante rétroactivement au 01/03/2023 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention au RCS d'Auxerre.

AL23007731

NON RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TFY

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 4 Rue de Bourgogne
(89140) CUY
RCS SENS 322 723 131

L'actionnaire unique a, le 15/12/2022, décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant.
Pour avis.

AL23007733

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU GRAND CHAMP DU CHARME

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 110 000 euros
Siège social : Le Grand Champ du Charme –
89190 LES SIÈGES
441 250 347 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2023 a pris acte de :
- la démission de Mme Annick VINCENT de ses fonctions de gérant avec effet au 31/03/2023,
- la nomination de Mme Floriane DA CRUZ, demeurant à SENS (Yonne), 15 rue du Tambour d'Argent, aux fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL23007739

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL DE CURY

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500,00 EUROS
Siège Social
CURY - 1, rue de CHASTENAY LE BAS
89560 OUANNE
RCS AUXERRE n° 850 181 637

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2023, il a été acté la démission de la gérance de Mme Maryse ETIENNE épouse ROY avec effet au 31 mars 2023
Pour avis

AL23007766

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JLBC DODOLATUS

Société Civile
Au capital variable de 1000 ¤
Siège social
4 Place de la Mairie
89150 DOLLOT
RCS SENS 834 235 483

Aux termes du PV de l'AGE en date du 25/03/2023 et à compter de ce jour, les associés ont décidé une extension de l'objet. social: «peut réaliser des prestations de conseils techniques. »
Pour avis.

AL23007772

// GÉRANCE

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 31 mars 2023, enregistré à AUXERRE, le 11 avril 2023 dossier 202300022395 réf 8904P01 2023 N 00391.
a été cédé par :
La Société dénommée **PREMIUM II AUTOMOBILES**, Société à responsabilité limitée au capital de54000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 60 avenue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro505365601 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Au profit de :
La Société dénommée **CAR EST AUTOMOBILE**, Société par actions simplifiée au capital de 100000€, dont le siège est à DIJON (21000), 139 Avenue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro948364534 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Une branche complète d'activité.
Le gérant a pour activité générale le négoce automobile, achat de vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion, réparations de tous véhicules, location de véhicules sans chauffeur, négoce de pièces neuves et occasions, dépannage, lavage automobile sis à AUXERRE (89000) 60 avenue Jean Jaurès, lui appartenant, connu sous le nom commercial PREMIUM II.
Dans le cadre de son activité il cède la partie négoce automobile, achat de vente de véhicules automobiles neufs, réparations de tous véhicules, locations de véhicules sans chauffeur, négoce de pièces neuves et occasions, dépannage, lavage automobile.
L'activité d'achat et vente de véhicules d'occasion est donc conservée par le cédant.
Le cessionnaire est propriétaire de l'activité cédée à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 EUR),
au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007751

// DIVERS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de CENTRE YONNE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 22 mai 2023 à 17h30 à l'Agence de Joigny, 19 avenue Gambetta 89300 JOIGNY à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :modification des statuts (adaptation aux évolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale devotre Caisse locale.

AL23007650

L'association CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER
Agréée sous le n° 1.03.710 –
APE 6920 Z –
Siret 38527858500240
149 allée Jonny Mommessin –
71850 CHARNAY LES MACON

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblées générales extraordinaire et ordinaire le vendredi 5 mai 2023 à 10h00, dans les locaux du « Domaine Joseph LAFARGE » - 630 Chemin du Grand Bois - 71260 LUGNY, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :
Assemblée Générale Ordinaire :
1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mai 2022
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses
Assemblée Générale Extraordinaire :
1- Approbation des résolutions
2 -Questions diverses
Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, grâce à un pouvoir.
Les documents concernant l'AGE et AGO, ainsi que la liste des administrateurs, sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.
Philippe DEOTTE,
Président

AL23007761

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 décembre 2016,
Madame Marcelle Madeleine Denise **PETEUIL**, en son vivant retraitée, demeurant à BLENEAU (89220), 1 allée des Rosiers.
Née à SURESNES (92150), le 22 juin 1929.
Veuve de Monsieur Robert Noël **CAPAZZA** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à BRIARE (45250) (FRANCE) , le 16 novembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le16 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : FOSSOYEUX Sébastien, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520), référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,Le notaire

AL23007752

Suivez-nos publications sur Instagram

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARMEAU - terre –15 a 40 ca - Monts queue d'armeau : ZI-132 - zonage : zone N du PLU
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis - 3 ha 71 a 05 ca - Bois des grandes pieces: E-578 - La grande borne: F-215-216 - La pointe: F-89 - Les vallottes: A-439[99] - zonage : zone N du PLU
FONTENOY - bois-taillis - 22 a 70 ca - Bois de solmet: ZI-143[130]-145[132] - zonage : RNU
JOIGNY - jardin et bois taillis - 32 a 68 ca - La petite isle : BK-69-70 - zonage : zone Na du PLU
LAROCHE-SAINT-CYDROINE - terre - libre après récolte - 1 ha 58 a 94 ca - Fontaine de saint cydroine : AH-35 - Grenetiere: ZI-30(J)-30(K) - zonage : zone An du PLU
LES HAUTS DE FORTERRE - lande et bois-taillis - 3 ha 02 a 33 ca - Bois gresset: E-237 - L arbre sec: E-1151 ZW-106 - Les tierces: F-217[48] - Les usages: E-303-305 - Plantes sous le moulin vie: ZO-73 - Sur le bois monsieur: F-94 - Vallee guelin: D-465 - Vallee maitre louis: F-79 - zonage : zone N du PLU
PARLY - bois-taillis - 6 ha 91 a 31 ca - Foret d arran: F-658[113] G-1015[340] - zonage : zone N du PLU
SEIGNELAY - bois-taillis - 1 ha 00 a 43 ca - Le grand parc ouest: D-657[420] - zonage : zone N du PLU
SEMENTRON -bois-taillis - 59 a 00 ca - Carte marine: ZY-25[53] - Les tantanas: E-101 - zonage : zone N du PLU
TOUCY - bois-taillis - 1 ha 16 a 40 ca - Le clos du renard: B-12-15 - Les vallees: B-176 - zonage : zone N du PLUi
BEON – Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/09/2023.
9 ha 66 a 12 ca - 'Boulains sud': ZK- 25 - 'Le buisson picard': ZH- 54 - 'Le fourneau': ZK-166[110] - 'Le larrey': ZK- 137 - 'Les usages': ZH- 19(J)- 19(K)- 29- 51 - 'Vallee de valentois': ZE- 117 - zonage : zone Nh/An du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/05/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007787

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIERRE LAROUSSE SCI

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 152,45 euros
Siège social
Rue Pierre Larousse - 89400 MIGENNES
Siège de liquidation
Rue de la Bergerie – 89400 ORMOY
379 202 153 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 27 MARS 2023 approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 5 décembre 2022, déchargé Monsieur Philippe BONNARDOT, demeurant Rue de la Bergerie – 89400 ORMOY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23007657

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DES DOCTEURS BONNARDOT-PERAUDEAU

Société civile de moyens
en liquidation
au capital de 9 146,94 euros
Siège social
58 Rue Pierre Larousse
89400 MIGENNES
Siège de liquidation
2B Chemin Somme Trouvée
89400 ORMOY
347 669 525 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 27 MARS 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 5 décembre 2022, déchargé Madame Chantal PERAUDEAU, demeurant 2B Chemin Somme Trouvée – 89400 MIGENNES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23007659

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI MOUSTIQUE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 335400 euros.
Siège social : Rue DU MOULIN DU PRESIDENT, 89000 AUXERRE.
437908114 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 mars 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 mars 2023. Monsieur Stéphane TONNELIER, demeurant 40 Rue des bruyères 89113 CHARBUY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23007712

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : G A M C T.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 78261 euros.
Siège social : 48 Rue DU MOULIN DU PRESIDENT, 89000 AUXERRE.
799604681 RCS Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 22 mars 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 mars 2023. Monsieur Stéphane TONNELIER, demeurant 40 Rue des bruyères 89113 CHARBUY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23007713

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GFA DES DIONNETS

«Groupement foncier agricole
au capital de 118.910,23 €
Siège social : Les Dionnets, Villefranche
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
N° de SIREN : 328 906 508
RCS : SENS

Madame Odile LEJAY née SEGONDAT demeurant à NOGENT SUR MARNE 94130 Les Cèdres, 97 rue de Fontenay, déclare que la liquidation de la société a été clôturée aux termes d'un acte reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE(Yonne), le 15 octobre 2021:
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS
Pour avis,
Le liquidateur

AL23007721

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société « SARL BARAKA »,
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 2 000,00 €uros
Siège social : 47 Bis rue Emile Zola à SENS 89100
RCS SENS 519 889 154
L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 07 avril 2023 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Madame LOUBANI Ibtissame, liquidatrice, domiciliée 144 rue Alsace Lorraine à SENS 89100 et constate la clôture de liquidation à compter du 31/03/2023.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.
La Liquidatrice.

AL23007788

Avenue 52 Avocats
AVOCATS & CONSEILS
E. NONNENMACHER - G. DOPPLER - J. BRESCH - A. SCHMITT
F. ETIENNEY - H. DE PAEUW - M. DAUMAS
52 Avenue des Vosges - CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61
contact@avenue52-avocats.com

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRANCE CHEVAL

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 2 Rue de Bourgogne
Zone Artisanale et Commerciale
89140 CUY
Siège de liquidation :
2 Rue de Bourgogne
Zone Artisanale et Commerciale
89140 CUY
445 364 110 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 20223 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal GAUTHERIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, Julien BRESCH - Avocat.

AL23007724

AVIS DE CLÔTURE

AUTOMATISMES & MAINTENANCE WITZ

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 800 euros
Siège social : 19 Allée des Pâtures -
89240 LINDRY
485 163 984 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 6 AVRIL 2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2022, déchargé Monsieur Jean-Philippe WITZ, demeurant 19 Allée des Pâtures – 89240 LINDRY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23007738

DISSOLUTION ANTICIPÉE

J.M.L.D.H.

SCI en liquidation
Au capital minimum de 150 euros
Siège social : 22, Rue Henri Dunant
89100 SOUCY
Siège de liquidation : 4 Rue Parmentier
95210 SAINT GRATIEN
532 904 380 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Marie HISTA, demeurant 4 Rue Parmentier 95210 SAINT GRATIEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue Parmentier 95210 SAINT GRATIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23007741

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J.M.L.D.H.

SCI en liquidation
Au capital minimum de 150 euros
Siège social : 22, Rue Henri Dunant
89100 SOUCY
Siège de liquidation : 4 Rue Parmentier
95210 SAINT GRATIEN
532 904 380 RCS SENS

L'AG réunie le 14/03/2023 au 4 Rue Parmentier 95210 SAINT GRATIEN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Marie HISTA, demeurant 4 Rue Parmentier 95210 SAINT GRATIEN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis -Le Liquidateur

AL23007742

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2023, l'associé unique de la SARL JESA SERVICE, au capital de 7 500 € ayant son siège social 4 rue des Merles 89410 BEON et immatriculée au RCS SENS n° 453 758 666, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023 et sa mise en liquidation amiable. M. Michel PERRIER, demeurant 4 rue des Merles 89410 BEON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 rue des Merles 89410 BEON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23007767

DISSOLUTION

SCI LA PYRAMIDE

Société civile immobilière
Au capital de 760,00 euros
Siège social
6 Allée de Gascogne
89000 AUXERRE
445 106 701 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :Madame Marie-Christine FAUCONNET demeurant AUXERRE (89000), 6 allée de Gascogne.Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :AUXERRE (89000), 6 allée de Gascogne, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007779

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2023 il a été constitué la société LES 3A, Société à responsabilité limitée, au capital de 4000 €, siège social : 41 Rue Mignot 89390 RAVIERES, objet : exploitation de l'activité de food-truck avec service de restauration rapide ambulante, vente de repas et de boissons à emporter, durée : 99 ans, cogérants Mme Alicia FEYEN et M. Alexandre FEYEN, 41 Rue Mignot 89390 RAVIERES, immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL23007705

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2023, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : MAROLLES PATRIMOINE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000,00 €.
Siège social : 33 bis Grande rue – 89310 ANNAY-SUR-SEREIN.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 3 000,00 €.
Gérant : M. Frédéric MAROLLES et Mme Julie PICAVET épouse MAROLLES, demeurant à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 33 bis Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs

AL23007684

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
ALFYM
Objet social : La société a pour objet : acquisition et gestion de biens et droits immobiliers.
Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.
Siège social :65 rue de la république 89100 Saint-Clément.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. YOUHET Mehdi, demeurant 65 rue de la République 89100 Saint-Clément
Immatriculation au RCS de Sens

AL23007687

AVIS DE CONSTITUTION

CML
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 4 rue des Carrières,
89100 SALIGNY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 07/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CML
Siège social : 4 rue des Carrières, 89100 SALIGNY
Objet social : - l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Cynthia TOLOIS, 4 rue des Carrières, 89100 SALIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL23007696

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 30/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : SENS FUNERAIRE - Siège : 7 Rue de Bellenave, 89100 SENS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 60 000 euros - Objet : Pompes funèbres, exploitation et commerce d'articles et monuments funéraires, transport de corps et inhumation - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : MD HOLDING, SARL au capital de 514 000 euros, dont le siège social est 7 Rue de Bellenave - 89100 SENS, immatriculée au RCS sous le numéro 453 004 590 RCS SENS, représentée par M. Marc DELASSASSEIGNE, Gérant. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - La Présidente

AL23007697

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 17/03/2023, il a été constitué une SARL
Dénomination :
POKE SENS BY KING OF THAI
Siège Social : 56, GRANDE RUE 89100 SENS
Capital : 1500 €
Activités principales : Restauration rapide (exceptée restauration thaï), vente de sandwich et plats cuisinés, vente de boisson non alcoolisées, achat et vente d'équipements de restaurants
Durée : 99 ans
Gérance : M. CAMARA DIORKHO 6 LES BAUGES 89150 JOUY et Mme KENNICH IMANE 2BIS, RUE DU GUÉ 89100 SALIGNY
Immatriculation au RCS de SENS

AL23007715

AVIS DE CONSTITUTION

LA PISCICULTURE DU THOLON
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 102 rue de Paroy
89300 CHAMVRES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMVRES du 17 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA PISCICULTURE DU THOLON
Siège : 102 rue de Paroy, 89300 CHAMVRES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :La vente de truites, la pêche, l'approvisionnement des sociétés de pêche, la transformation du poisson, et l'organisation d'évènementiels se rapportant à cette activité. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Sonia MAGGI-BAGNASACCO, demeurant 2 rue Marceau, 89300 CHAMVRES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
La Présidente

AL23007734

AVIS DE CONSTITUTION

LA TERRASSE DU THOLON
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 102 rue de Paroy,
89300 CHAMVRES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chamvres du 17/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LA TERRASSE DU THOLON
Siège : 102 rue de Paroy, 89300 CHAMVRES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Petite restauration, épicerie et accessoires divers
Organisation d'évènementiels
Ferme pédagogique
Location de parking pour camping-car
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Nathalie LHERMITTE, demeurant 2 rue du Pilori, 89300 PAROY SUR THOLON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
La Présidente

AL23007735

Etude de Maître Véronique LE DANTEC
Notaire
à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne)
12,Faubourg de la Croix.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT(89330), le 13 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
Dénomination sociale : KU-B Immo.
Siège social : VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), 10,rue de Valprofonde.
Durée : 99 années
Capital social : QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85.000,00 EUR).
Apports : uniquement en numéraire.Parts librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité desassociés.
Gérants de la société : Madame Louise BIROTA demeurant 2 rue des Lauriers - SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE (17780) et Monsieur Patty BADJOKO KUBA demeurant 74 rue Ferdinand Buisson - DRAVEIL (91210).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL23007775

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me FAIVRE FRANCIN en date du 12 avril 2023, a été constituée la société civile suivante :
Dénomination : SCI SISA GAGNANT
Siège : AUXERRE (89000) 50 rue Joubert
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €)
Objet social : propriété et gestion, à titre civil, de tous biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.N.E
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés, à l'exception de celles consenties entre associés et leurs descendants, et au conjoint d'un associé.
Premiers gérants :
M. SAIFUL ISLAM, demeurant à ATHIS MONS (91200) 6 Av. Jean-Jacques Rousseau et M.Saiful ALAM, demeurant à AUXERRE (89000) 28 Bd Vaulabelle.
Pour avis et mention
Le notaire

AL23007790

Suivez-nous sur notre page Facebook

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// ENTREPRISES

89

Rachat de BC Technique par Kverneland Group

Le 31 janvier dernier, Kverneland Group a acquis la totalité de BC Technique Sas, basée à Arcy-sur-Cure (89), qui fabrique et commercialise une gamme de bineuses, interfaces de guidage, houes rotatives et herses étrilles sous la marque Phenix Agrosystem. Cette évolution, selon Mathias Bounon, le fondateur de la marque, va faire gagner dix ans de déploiement à la gamme Phénix.

Les discussions avec les représentants de Kubota, propriétaire de Kverneland Group, ont débuté en janvier 2022. Les deux protagonistes plaçant la protection de l'environnement au premier plan, un an plus tard, l'accord de rachat de BC Technique a été signé entre Mathias Bounon, le jeune chef de cette entreprise, et Yasukazu Kamada, président et CEO de Kverneland Group. Ce dernier a par ailleurs confirmé la continuité de la marque Phenix Agrosystem et sa distribution actuelle. En septembre prochain, les produits seront lancés aux couleurs Kverneland et en 2024, à celles de Kubota. Franck Adam, directeur général de Kverneland France, assure l'intégration de cette nouvelle famille de produits au sein de la filiale de distribution française. Mathias Bounon et son équipe vont accompagner cette transition pendant quelques mois, notamment dans l'aménagement de l'outil de production.



Yasukazu Kamada et Mathias Bounon, un rachat gagnant-gagnant.

Capacité de production accrue

Pour faire face au développement des outils de désherbage mécanique aux deux, puis trois couleurs, à l'export et sur le marché national, le site d'Arcy-sur-Cure, dans l'Yonne, va subir quelques aménagements pour rapidement tripler sa production. Une nouvelle disposition des bureaux va permettre d'intégrer une ligne de montage. Avec ce rachat, de leur côté, Mathias Bounon et trois associés quittent BC Technique et lancent une nouvelle structure spécialisée dans la vigne. La Société Viticole Française (SVF), c'est son nom, a pour ambition de proposer aux exploitations concernées, des solutions innovantes dans les domaines de l'agroéquipement, de la bio fertilisation et plus généralement, des pratiques respectueuses de l'environnement. Basée à Vermenton, SVF ambitionne de se développer à l'international, sur les différents vignobles mais aussi les petits fruits et la canne à sucre. Aux côtés de Mathias Bounon, son président, Ludovic Delage assure la direction, Gabriel Mihu est chargé de l'innovation et Camille Chauvin de l'administration.

De la ferme de Bois Choppard à Kverneland

La société BC Technique a été créée en 2009 par Mathias Bounon suite à une rencontre avec Hatzenbichler, pour importer la gamme de désherbage mécanique du constructeur autrichien sur le territoire français. Ce partenariat perdurera jusqu'en 2019. À partir de 2018, BC Technique commence à développer sa propre gamme de bineuses et houes rotatives et investit dans un bâtiment à Arcy-sur-Cure. Phenix Agrosystem est née, la production débute en 2019 et la marque parvient rapidement à s'imposer sur son marché pour atteindre 6 M€ de chiffre d'affaires, 250 machines fabriquées et 19 emplois, une fierté pour Mathias Bounon, attaché au développement des territoires. Au dernier Innovagri, la société icaunaise a présenté une herse étrille qui sera finalisée cette année.

// PORTES-OUVERTES

58

Déjà 40 ans de services aux Éts Guilbault

Cinq ans après l'inauguration de leur nouveau bâtiment, les Éts Guilbault ont organisé deux journées portes ouvertes qui marquaient aussi leur quarantième anniversaire. Avec des activités orientées agricoles et espaces verts, les visiteurs se sont déplacés en nombre les 7 et 8 avril à Saint-Pierre-le-Moûtier (58).

Déjà cinq années que les huit salariés des Éts Guilbault, à Saint-Pierre-le-Moûtier, au sud-ouest de la Nièvre, ont emménagé dans le bâtiment neuf de l'avenue Raymond Coutin.

Qui plus est, 2023 est une année importante pour la société dirigée par Frédéric Guilbault : cela fait en effet 40 ans que les Éts Guilbault, créés par Lucien Guilbault, le père de Frédéric, sont au service des agriculteurs et particuliers.

Cinq ans et un Covid plus tard, la petite équipe, orchestrée par le commercial Bertrand Boucomont, s'est activée pour préparer une belle exposition de matériels agricoles et espaces verts pour ces deux journées portes ouvertes des 7 et 8 avril. *« Ces portes ouvertes étaient aussi l'occasion de remercier nos clients et fournisseurs pour leur fidélité »* souligne Frédéric Guilbault. *« C'est grâce à eux et à l'investissement de l'équipe si notre activité évolue régulièrement chaque année depuis notre nouvelle installation »*. Agents de Bazolles Motoculture, les Éts Guilbault ont présenté la gamme tracteurs de Massey Ferguson. Les principaux partenaires étaient largement représentés : Kuhn, Vicon, Tatoma, Mac Connel, Maitre, Ponge, le groupement Scar… sans oublier les gammes Iseki et Still côté espaces verts.



Si l'entreprise fête cette année ses quarante ans, elle a accueilli les visiteurs de ses portes-ouvertes dans des locaux récents, inaugurés il y a cinq ans.

LOISIRS

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

21 Ils remettent ça

Les JA de Pouilly-en-Auxois organisent un nouveau marché de producteurs samedi 13 mai.



Les Jeunes agriculteurs, lors de l'édition 2022.

C'est l'évènement phare des Jeunes agriculteurs de Pouilly. Leur marché de producteurs revient dans quelques jours au centre-ville, derrière la maison de santé. *« Le rendez-vous est donné samedi 13 mai à partir de 10 heures. Une quinzaine d'exposants locaux seront présents, nous attendons le beau temps et beaucoup de visiteurs comme à chaque fois »*, annonce Alexandre Deroye, le président des JA. Il sera possible de se restaurer sur place le midi et même en soirée: *« pour le soir, ce sera une nouveauté, nous ne l'avons jamais fait lors des premières éditions. Les participants se verront proposer de bons produits, comme lors du déjeuner. Une buvette sera aussi à disposition »*, poursuit l'exploitant de Chazilly. Des tours de calèches et une mini-ferme sont aussi au programme.

Montrer une belle image des métiers agricoles est un autre objectif de ce marché. Le climat mondial *« incertain »* pourrait faire partie des discussions, comme l'évoque Alexandre Deroye: *« il est vrai que le contexte est très particulier, avec des prix qui varient d'un sens ou d'un autre à n'importe quel moment… Les produits et les charges augmentent. Rien n'est évident : l'un de nos collègues a été contraint d'arrêter la vente directe porcine, l'engraissement lui coûtait trop cher alors qu'il n'avait pas de grandes cultures à lui. Un autre JA vient quant à lui de stopper le bœuf en local. Ce contexte inédit rebat des cartes dans bien des domaines »*.

AG

Contact: page Facebook « Jeunes Agriculteurs de Pouilly-en-Auxois ».



DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

Nièvre

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer: inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

Yonne

• Samedi 13 mai

// 11e Fête de la bière icaunaise

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18 h 30, Kalffa (rock celtique) à 21 h 30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

PORTRAIT

// AVENTURE

Gilles De Baere, un agriculteur à Koh-Lanta

À 31 ans, Gilles De Baere, agriculteur à Nomain-et-Willems dans le Nord, fait partie des vingt candidats retenus pour l'aventure Koh-Lanta dont la 24e saison a débuté le mardi 21 février. Une expérience pour laquelle son métier et les qualités qu'il demande l'ont clairement aidé pense-t-il.



Gilles De Baere.

Gilles De Baere est en cours de reprise de l'exploitation familiale, à Nomain (Nord). S'il incarne la quatrième génération d'agriculteur, c'est par défaut au départ. *« Je voulais faire les compagnons du devoir en menuiserie mais ma mère, directrice d'école, préférait que je reste dans un cursus classique,* rembobine le trentenaire. *Alors j'ai fini le collège avec bien du mal puis j'ai intégré l'Institut d'Anchin, un lycée agricole, où j'ai choisi l'option paysagiste ».* Les premiers cours liés à l'agriculture passionnent le jeune homme, qui rencontre aussi sa future épouse. *« Nous étions sur la même longueur d'onde, y compris professionnellement. J'avais trouvé ma place ».*

Après un premier BTS ACSE (analyse et conduite des systèmes agricoles) à l'Institut de Genech, le duo repart pour Anchin où il embraie sur un deuxième diplôme, de technico-commercial cette fois-ci. En 2012, ils sont tous deux salariés, elle dans un magasin d'horticulture et lui sur l'exploitation familiale. En polyculture élevage allaitant, en particulier de charolais, la famille cultive blé, pommes de terre, maïs, escourgeon, haricots et endives de terre Label rouge.

20 élus sur 40 000 candidats

Il y a six ans le couple s'installe en parallèle en maraîchage à Willems (Nord), où il développe encore la culture de l'endive de terre commercialisée pour l'essentiel via la coopérative du Marché de Phalempin. Deux distributeurs automatiques, un sur chaque ferme, permettent aussi de compléter la vente directe en magasin. Un quotidien bien rempli donc, et cette question : qu'est-ce qui a poussé Gilles de Baere, 31 ans, à aller jouer les aventuriers au fin fond des Philippines ?

Car le jeune agriculteur fait partie des vingt candidats retenus, sur quelque quarante mille candidatures, pour la nouvelle saison de Koh-Lanta, ce jeu de survie diffusé depuis plus de vingt ans sur la première chaîne. Pour lui, l'émission c'est un souvenir de gamin, puis un défi de grand enfant.

Le souvenir d'abord, celui de la première saison diffusée alors qu'il a 10 ans. C'est l'époque des cabanes dans les arbres pour ce garçon de la campagne qui, assis sur le canapé familial, entend sa mère commenter au sujet de l'un des candidats : *« Ah, un Gilles. Alors il va gagner ! »* Ledit candidat remporte effectivement la première saison, Gilles se projette plus que jamais. Il regarde deux ou trois saisons puis décroche.

C'est pendant le confinement qu'avec son épouse, et alors qu'ils croulent sous le boulot en tant que maraîchers, qu'ils s'imposent la soirée Koh-Lanta chaque mardi. *« Afin d'être obligés de nous poser »*, se souvient-il.

Le couple est rapidement embarqué, et la bande de copains qu'ils forment avec d'autres agriculteurs abreuve leur groupe Messenger de commentaires sur l'émission. Un rituel naît à la maison, les tartines de la soirée Koh-Lanta : *« Du pain aux céréales, un filet d'huile d'olive, des lardons et oignons revenus et du reblochon gratiné par-dessus. Le tout avec une salade d'endives et un panaché bière »*, liste celui qui dit avoir un rapport à la nourriture modifié par l'expérience où la faim fait partie des règles du jeu. Parce que ces tartines, il en a rêvé sur son île des Philippines. Et d'autres ripailles encore, des scènes de repas de famille aussi. *« Là-bas mes rêves ont changé »*, dit Gilles De Baere.

Agriculteur et aventurier, même combat

Quand le soir du réveillon du Nouvel an 2022 Gilles lance à ses copains qu'il va candidater à l'émission, c'est pour jouer. Sauf qu'il faut bien assumer et que le 1er janvier il écrit sa lettre de candidature, se photographie avec et l'envoie aux copains. Point. Allez savoir pourquoi il finit par la poster, le 31 janvier soit le dernier jour ouvert aux candidatures. *« Trois semaines plus tard, on m'appelle. Quand je raccroche, j'ai le pressentiment que je vais y aller »*, raconte le jeune père de famille qui enchaîne alors les nombreuses étapes : présentation vidéo, entretiens médicaux (test d'effort, dépistages) et psychologique, puis casting final à Paris.

« Pendant tout ce temps, j'ai poursuivi mon quotidien. Je n'ai rien changé à mon hygiène de vie. Mon métier est suffisamment physique, le maraîchage c'est déjà du sport. Et du mental », formule Gilles De Baere qui établit de nombreux liens entre son métier et *« l'aventure »*, comme il dit. *« Adaptation aux situations diverses, décisions à prendre, choix à faire, des hauts et des bas. Une forme de survie »*, résume-t-il. *« En revanche, j'ai essayé de profiter à fond des enfants (Maelle, 4 ans, et Albane, 2 ans et demi) et des bons petits plats. »*

Mi-juillet 2022, Gilles apprend qu'il embarque pour l'aventure. Il ne connaîtra la destination qu'en débarquant de l'avion, aux Philippines donc. Pas rien pour celui qui dit n'être *« pas un grand voyageur. Le plus loin que j'ai fait c'est mon voyage de noces : 13 jours, à la Réunion et à l'île Maurice »*. Il embarque début août, *« pile le lendemain de la fin de la moisson »*.

« Koh-Lanta c'est une vie accélérée »

Justement, comment l'agriculteur a-t-il fait pour être à la fois aux champs et au tournage ? *« Mon père devait se faire opérer du dos et il m'a interdit de renoncer. Nous avons fait appel à un oncle, à mon beau-frère et à un ami proche qui ont aidé. C'était le moins mauvais moment : les légumes d'été étaient tous repiqués, il n'y avait pas de vêlages, pas d'endives ni de pommes de terre. En août, on ferme aussi le magasin et le distributeur automatique prend le relais »*. Gilles admet qu'il n'aurait probablement pas tenté l'aventure à d'autres périodes.

Pense-t-il avoir contribué à transmettre une bonne image des Ch'tis, et des agriculteurs ? *« Je suis resté qui j'étais, après on ne peut pas plaire à tout le monde. J'ai le souvenir de Laure, éleveuse, ou d'Arnaud, maraîcher, tous deux anciens candidats très sympas »*.

S'il dit ne pas avoir changé, Gilles De Baere observe s'être recentré sur la famille, avoir réalisé combien les repères étaient importants, et désormais relativise *« le conflit de générations »* qui l'oppose, par exemple, à son père. Il cuisine aussi davantage, avec un rapport à la nourriture, et au métier nourricier qu'il exerce, transformés. *« Les relations humaines aussi ont été intenses. Koh-Lanta c'est une vie accélérée »*, conclut-il avant d'aller voir les vaches en cette fin de journée hivernale.

Justine Demade Pellorce